

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



MINISTERE DU BUDGET

Document n°9

**PROJETS ANNUELS DE  
PERFORMANCE 2024**

Kinshasa, Décembre 2023

## CONTEXTE D'ELABORATION DE PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCE 2024

La gestion des finances publiques en République Démocratique du Congo est régie depuis l'année 2011 par la Loi n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux Finances publiques, telle que modifiée à ce jour. Cette Loi consacre une gestion budgétaire axée sur les résultats, notamment, à travers l'instauration de budgets-programmes, par lesquels l'allocation des crédits budgétaires est opérée en fonction des politiques publiques à mettre en œuvre par le Gouvernement.

Dans la perspective de la mise en œuvre progressive des dispositions de la LOFIP, l'article 234 fixait l'échéance du basculement vers le budget-programme au 1er janvier 2019.

Compte tenu de l'ampleur et de la complexité des actions de réforme à mettre en œuvre, deux moratoires pour une période de cinq ans chacun ont été accordés à ce jour par le Parlement au Gouvernement. Le dernier va de 2024 et projette la migration vers le budget – programme en 2028.

A cet effet, conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi de Finances n° 22/071 du 28 décembre 2022, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, à travers sa lettre d'orientation budgétaire n° CAB/PM/DIRCAB/MBL/2023/0933 du 21 juin 2023 pour l'exercice 2024, au point 22, avait établi la liste des Ministères pilotes devant élaborer leurs prévisions budgétaires en mode programme au même moment que le mode moyen. Il s'agit de : (i) Santé Publique, Hygiène et Prévention ; (ii) Développement Rural ; (iii) Enseignement Primaire, Secondaire et Technique ; (iv) Infrastructures et Travaux Publics ; (v) Pêche et Elevage ; (vi) Agriculture ainsi que (vii) la Défense Nationale et Anciens Combattants.

C'est dans ce cadre que le Ministère du Budget à travers sa Direction Générale Développement et Suivi des Performances (DGDSP) a organisé les conférences de performance au mois de juin 2023 en faveur de ces sept ministères pilotes pour analyser et valider les Projets Annuels de Performance (PAP) et ce, conformément aux dispositions de l'article 50 du Décret n°22/037 du 29 octobre 2022 portant gouvernance budgétaire.

Pour l'exercice 2024, le présent document renferme les Projets Annuels de Performance pour les sept ministères pilotes cités ci-haut. Pour rappel, le PAP s'inscrit dans le cadre de la mise en place de la démarche de performance au sein de l'administration publique congolaise. Celle-ci vise trois objectifs majeurs, à savoir : (i) renforcer la transparence en vue de mieux informer le Parlement sur les objectifs escomptés et les résultats obtenus, (ii) améliorer l'efficacité et l'efficience de la dépense publique et la qualité du service rendu aux citoyens tout en garantissant un service de qualité à moindre coût et (iii) accroître la responsabilisation des gestionnaires quant à leurs obligations de rendre compte de leurs performances et de leurs résultats.

En effet, le PAP décline au niveau de chaque ministère, la présentation stratégique, les objectifs les plus représentatifs, ainsi que la projection des crédits sur la période allant de 2024 à 2026. Il présente au niveau de chaque programme la stratégie, le périmètre, les objectifs et indicateurs de performance et la ventilation des crédits.

Le processus de migration étant progressif, le Ministère du Budget compte capitaliser cette expérience pour l'étendre prochainement aux autres Ministères et Institutions ainsi qu'aux Provinces et Entités Territoriales Décentralisées, et ce, conformément à l'article 230 de la LOFIP.

## SOMMAIRE

N°	Section	Libellé	Page
1	27 28	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Défense Nationale</li> <li>- Anciens Combattants</li> </ul>	<b>1 – 39</b>
2	37	Santé Publique, Hygiène et Prévention	<b>40 – 66</b>
3	38	Enseignement Primaire, Secondaire et Technique	<b>67 – 92</b>
4	42 33	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Infrastructures et Travaux Publics</li> <li>- Reconstruction</li> </ul>	<b>93 – 128</b>
5	44	Agriculture	<b>129 – 145</b>
6	45	Développement Rural	<b>146 – 165</b>
7	82	Pêche et Elevage	<b>166 - 188</b>



## LISTE DES TABLEAUX

<b>N°</b>	<b>LIBELLE</b>
1	Maquette Programmatique du Ministère
2	Cadre de performance des objectifs les plus représentatifs du Ministère
3	Projection des crédits par Rubrique 2024-2026
4	Prévision des crédits par Titre 2024
5	Prévision des crédits par Programme 2024
6	Cadre de performance des objectifs du Programme
7	Ventilation des crédits par Action
8	Ventilation des crédits par Rubrique
9	Ventilation des crédits par Titre

## ACRONYMES

ACGT	: Agence Congolaise des Grands Travaux
ACOREP	: Autorité Congolaise de Réglementation Pharmaceutique
AFRIDEX	: Africaine d'Explosifs
AGAPS	: Académie de Gestion des Approvisionnements des Produits de Santé
ANICNS	: Agence Nationale d'Ingénierie Clinique et du Numérique de la Santé
BEAU	: Bureau d'Etudes et d'Aménagement Urbain
BTC	: Bureau Technique de Contrôle
CDMT	: Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CI	: Cellule Infrastructures
CSU	: Couverture Sanitaire Universelle
EPST	: Enseignement Primaire, Secondaire et Technique
ESS	: Etablissements de Services et soins de Santé
ETD	: Entité Territoriale Décentralisée
FAO	: Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture
FARDC	: Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FONER	: Fonds National d'Entretien Routier
FPS	: Fonds de Promotion de la Santé
IGS	: Inspection Générale de la Santé
INSP	: Institut National de Santé Publique
ITP	: Infrastructures et Travaux Publics
LOFIP	: Loi relative aux Finances Publiques
LF	: Loi de Finances
ND	: Non Disponible
ODD	: Objectif de Développement Durable
OR	: Office des Routes
OSO	: Officiers et Sous-Officiers
OVD	: Office de Voiries et Drainage
OVDA	: Office National des Voies de Desserte Agricole
PAG	: Programme d'Action du Gouvernement
PAI	: Parcs Agro-Industriels
PAO	: Plan d'Actions Opérationnelles
PAP	: Projet Annuel de Performance
PDL	: Plan de Développement Local
PNDS	: Plan National de Développement Sanitaire :
PLF	: Projet de Loi de Finances
PNIA	: Plan National d'Investissement Agricole
PNPCS	: Programme National de Promotion pour la Communication en Santé
PNSD	: Plan National Stratégique de Développement
RDC	: République Démocratique du Congo
RN	: Route Nationale
SRSS	: Stratégie de Renforcement du Système de Santé
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

**I. Défense Nationale et Anciens  
Combattants  
(Sections 27 et 28)**

## 1. PRESENTATION DU MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

**Responsable : S.E Jean-Pierre BEMBA GOMBO, Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants**

### 1.1 Présentation stratégique du Ministère

#### 1.1.1 Priorités nationales

Depuis la grande réforme de l'armée en 2009, le Gouvernement s'est doté de deux lois portant respectivement sur l'organisation et le fonctionnement des Forces armées ainsi que sur le statut du militaire des FARDC. Ces lois, qui sont appuyées par celle sur la programmation militaire, constituent la base de la réforme visant la création d'une Armée professionnelle, républicaine, moderne, crédible et dissuasive. La vision du gouvernement est de moderniser l'armée à travers son vaste programme de la réforme du secteur de la défense nationale avec les objectifs ci-après : (i) Renforcer les capacités institutionnelles, (ii) Renforcer les capacités de forces, (iii) Renforcer les capacités des zones de défense (iv) Renforcer les capacités de corps et (v) Renforcer les capacités de services.

#### 1.1.2 Politiques sectorielles

Le Secteur dispose depuis 2008 d'une stratégie intitulée : Plan de Réforme de l'armée qui définit dix principes (10) directeurs. La loi de programmation militaire 2022-2025 sanctionnée par l'Ordonnance-Loi n°22/019 du 28 juillet 2022, constitue un acte d'engagement de toute la Nation, pour appuyer la Réforme qui vise la création d'une armée républicaine, moderne, crédible et dissuasive. C'est aussi un outil de programmation financière des forces armées. Elle est la déclinaison du plan de la réforme de l'armée, articulée autour de six (6) programmes : Rationalisation de la gestion des ressources humaines ; Formation et entraînement ; Equipements et matériels ; Infrastructures ; Opérations militaires ; Production militaire.

Il sied de noter que dans le cadre de financement des activités des programmes de cette loi, il est prévu en son article 25 un Compte d'Affectation Spéciale(CAS), en sus de la dotation de l'Etat et de la coopération militaire avec les pays amis. Le texte d'opérationnalisation de ce CAS est en cours de validation afin d'identifier les actes générateurs qui vont générer ses ressources propres en tant que parafiscalité.

Pour matérialiser l'effectivité de ce compte spécial, avec comme dénomination « Fonds de Soutien et de Développement des FARDC », un 7ème programme a été ajouté à la maquette programmatique et ses actions ont été reformulées.

#### 1.1.3 Domaine d'Intervention et Organisation du Ministère

##### a. Domaine d'intervention

Le secteur de la Défense est régi par plusieurs textes légaux et réglementaires, entre autres : la Constitution du 18 février 2006 telle que modifiée par la loi n°11/002 du 20 Janvier 2011 ; la loi n°11/012 du 11 Aout 2011 portant organisation et fonctionnement des FARDC ; la loi n°13/005 du 15 Janvier 2013 portant statut du Militaire des FARDC ; le plan de la réforme des FARDC et l'ordonnance n° 20/017 du 27 Mars 2020 fixant les attributions des Ministères.

Dans le cadre de la réorganisation de nos Forces Armées, il a été élaboré un plan de la réforme définissant la stratégie globale qui repose sur les 10 principes directeurs déclinés ci-dessous :

1. Le rajeunissement ;
2. La formation et entraînement ;
3. L'équipement adéquat ;
4. La prise en charge correcte des militaires ;



5. La redéfinition de l'organisation territoriale de la Défense ;
6. La séparation de chaîne de mise en condition et chaîne de mise en œuvre ;
7. La redéfinition de la doctrine d'emploi des Forces ;
8. La réhabilitation et/ou la construction des infrastructures ;
9. Le phasage de la réforme ;
10. Les ressources de la réforme.

Le Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants est chargé de :

- Défendre l'intégrité du territoire national ;
- Organiser et structurer les FARDC ;
- Concevoir, exécuter et suivre le mécanisme d'intégration et de formation des FARDC ;
- Administrer et approvisionner les FARDC ;
- Surveillance terrestre, fluviale, lacustre, maritime et aérienne du territoire national ;
- Poursuivre et parachever le processus de démobilisation des combattants ;
- Concevoir, préparer et exécuter toutes les opérations relatives à la démobilisation des militaires, des enfants soldats, des ex-combattants et groupes vulnérables non intégrés des Forces Armées en vue de leur réinsertion sociale ;
- Entretenir et suivre les militaires invalides de guerre, des retraités militaires et des anciens combattants ;
- Gérer et suivre les anciens combattants ;
- Accompagner les démobilisés dans la vie civile afin de leur assurer une réinsertion réussie.

#### **b. Organisation du Ministère**

Le Ministère de la Défense et Anciens Combattants est composé de deux Secrétariats Généraux, à savoir : le Secrétariat Général à la Défense et le Secrétariat Général aux Anciens combattants. Le Ministère de la Défense Nationale et Anciens Combattants est composé de structures suivantes :

1. Cabinet du Ministre ;
2. Secrétariat Général à la Défense ;
3. Secrétariat Général aux anciens combattants ;
  - Le Secrétariat Général à la Défense est composé de :
    - Secrétariat général ;
    - Etat-Major Général ;
    - Zones de défense militaire ;
    - Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics ;
    - AFRIDEX ;
    - Commandement Général des Ecoles ;
    - Groupement des Ecoles Supérieures Militaires ;
    - Académie Militaire ;
    - Groupement des Ecoles Militaires Inter-Forces ;
    - Groupement Ecoles Militaires Spécifiques ;
    - Centres d'Instruction et d'Entraînement ;
    - Corps Logistique ;
    - Corps du Génie Militaire ;
    - Direction des ressources humaines ;
    - Direction des études stratégiques, planification et organisation ;
    - Direction du budget et des finances ;
    - Direction de la coopération militaire ;
    - Direction de l'informatique ;
    - Direction d'acquisition des approvisionnements ;
    - Direction d'administration pénitentiaire militaire ;

- Direction des services généraux :
  - Secrétariat administratif général ;
  - Bataillon administratif, logistique et des services.
- Secrétariat Général aux Anciens combattants est composé de :
  - Direction des services généraux ;
  - Direction de la pension et des rentes ;
  - Direction des œuvres sociales ;
  - Direction de l'inspection ;
  - Direction des études et planification.

## c. Maquette Programmatique du Ministère

Tableau 1 : Maquette Programmatique du Ministère de la Défense Nationale et Anciens Combattants

CODE SECT	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGRAMME	Code Action	LIBELLE ACTION	Périmètre	
						Services Normatifs	Opérateurs
27	DEFENSE						
		026	Administration Générale de la Défense			Cabinet du Ministre, SG à la Défense, SG aux anciens Combattants, Etat Major Général, Etat major chargé de l'administration, DSG Défense, DSG Anciens Combattants, DRH, DESPO, DBF, Dir. Informatique, CGPMP/Déf, CGPMP/Anciens Combattants, Dir. Coopération Militaire, AFRIDEX, Cellule DDR, Dir Inspection et Contrôle Anciens combattants, DEP Anciens Combattants, Informatique, Sous-Chef d'Etat Major chargé de l'Administration, Corps de Services de Santé Militaires, CGPMP, Service d'Education Civique, service de communication, direction administration Pénitentiaire, Aumônerie Militaire Catholique, Aumônerie Militaire protestante, Aumônerie militaire Kimbanguiste, Comité International des sports militaires, Groupement Omnisport militaire	
				0261	Pilotage de la stratégie Ministérielle de la Défense	Cabinet du Ministre	
				0262	Coordination Administrative de la Défense	SG à la Défense, Etat-major Général, Etat-major chargé de l'administration, DSG Défense, DESPO, DBF, Dir. Informatique, CGPMP/Déf, Dir. Coopération Militaire, AFRIDEX, , Sous-Chef d'Etat-major chargé de l'Administration, Service d'Education Civique, service de communication, direction administration Pénitentiaire, Aumônerie Militaire Catholique, Aumônerie Militaire protestante, Aumônerie militaire Kimbanguiste, Comité International des sports militaires, Groupement Omnisport Militaire	
				0263	Rationalisation de la Gestion des Ressources Humaines	DRHU, Corps de Services de Santé Militaires, Cellule DDR	
				0264	Développement de la Gestion financière	DBF, CGPMP/Déf,	
				0265	Développement de la Planification et Promotion des NTIC	DESPO, Dir. Informatique	
				1772	Coordination Administrative des Anciens Combattants	SG, DSG, DEP,CGPMP, Inspection et Contrôle	
		027	Formation et entraînement			Commandement Général des Ecoles Militaires, Académie Militaire, Groupement des Centres d'instructions et D'entraînements, Groupement des Centres d'instructions et D'entraînements, Groupement des Ecoles Militaires Inter-force, Groupement des Ecoles Supérieurs Militaires, Groupement des Ecoles militaires spécifiques	
				0271	Instruction	Commandement Général des Ecoles Militaires, Académie Militaire, Groupement des Centres d'instructions et D'entraînements	
				0272	Entraînement	Groupement des Centres d'instructions et D'entraînements, Groupement des Ecoles Militaires Inter-force	
				0273	Spécialisation des FARDC	Groupement des Ecoles Supérieurs Militaires, Groupement des Ecoles militaires spécifiques	
		028	Equipements et matériels militaires			Direction d'Acquisition des Approvisionnements, Etat-major Logistique, -,Corps Logistique, Bataillon administratif, Logistique et des services	
				0281	Acquisition des équipements et matériels FARDC	Direction d'Acquisition des Approvisionnements, Etat-major Logistique,	
				0282	Maintenance des équipements et matériels des FARDC	Corps Logistique , Bataillon administratif, Logistique et des services	
		029	Infrastructures			Corps du Génie Militaire	
				0291	Construction	Corps du Génie Militaire	
				0292	Réhabilitation	Corps du Génie Militaire	
				0293	Entretien	Corps du Génie Militaire	

CODE SECT	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGRAMME	Code Action	LIBELLE ACTION	Périmètre	
						Services Normatifs	Opérateurs
		030	Opérations militaires			Etat Major Général ; Sous-chef Etat major chargé des renseignements, Sous-chef d'Etat major chargé des opérations Corps de transmission, Garde Républicaine, Action de Démobilisation pour les militaires, Première Zone de Défense, Deuxième Zone de Défense, Troisième Zone de Défense,	
				0301	Mise en œuvre des opérations	Sous-chef Etat-major chargé des opérations, Etat-major Force Terrestre, Force Aérienne, Force Navale,	
				0302	Appui aux renseignements et opérations d'influence	Sous-chef Etat-major chargé des renseignements ; Corps de transmission, Garde Républicaine, Action des Démobilisation pour les militaires,	
				0303	Commandement et Contrôle de la mise en œuvre des opérations militaires	Première Zone de Défense, Deuxième Zone de Défense, Troisième Zone de Défense,	
		212	Production Militaire			AFRIDEX	
					Industrie militaire	AFRIDEX	
					Gestion des parcs agro-pastoraux	Etat-Major Général	
					Développement de l'offre des soins de santé militaire	Corps de services de santé militaire	
			Fonds de soutien et de développement des FARDC (CAS)			Direction du Budget et des Finances	
					Mobilisation des ressources	Direction du Budget et des Finances	
					Financement de l'équipement militaire	Direction du Budget et des Finances	
					Financement de la Production militaire	Direction du Budget et des Finances	
		032	Anciens combattants			Dir. Œuvres sociales, Dir. Pension et Rente, Direction de l'inspection et contrôle et la Direction Etudes et Planification , Dir. Services généraux	
				0321	Protection sociale des invalides de guerres.	Dir. Œuvres sociales , , Dir. Pension et Rente , Direction de l'inspection et contrôle	
				0322	Bâtiments et équipements	Dir. Services généraux , Direction Etudes et Planification, Dir. Œuvres sociales	

## **2. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du Ministère**

Les objectifs les plus représentatifs sont :

- Objectif 1 : Défendre et sauvegarder l'intégrité territoriale ;
- Objectif 2 : Améliorer les conditions sociales du militaire ;
- Objectif 3 : Assurer le financement de la programmation militaire ;
- Objectif 4 : Rajeunir les Forces Armées.

### **2.1 Objectif 1 : Défendre et sauvegarder l'intégrité territoriale**

Cet objectif vise à disponibiliser les moyens nécessaires et adéquats aux FARDC pour traquer les différents groupes armés locaux et étrangers jusqu'à leur dernier coin de retranchement dans le but de les mettre hors état de nuire, pacifier les différentes localités du territoire national sous l'activisme de ces derniers et d'y restaurer l'autorité de l'Etat.

### **2.2. Objectif 2 : Améliorer les conditions sociales du militaire**

L'amélioration des conditions sociales du militaire passe par l'application des dispositions prévues dans la loi n°13/005 du 15 janvier 2013 portant statut du militaire des FARDC. Il s'agit des avantages non pris en compte selon l'article 124 de la Loi portant Statut du Militaire :

- Les allocations familiales ;
- Le complément familial ;
- Le logement ou l'indemnité de logement ;
- Le frais de transport à défaut d'un moyen de transport de l'Etat.

En sus, les avantages sociaux alloués en cours de carrière au personnel civil œuvrant au sein du Ministère de la Défense Nationale et Anciens Combattants. Ainsi, ces avantages faciliteront un rendement positif dans l'accomplissement des missions assignées au secteur de la Défense.

### **2.3. Objectif 3 : Assurer le financement de la programmation militaire**

Le principe de l'universalité budgétaire dispose que l'ensemble des recettes couvre l'ensemble des dépenses du budget du pouvoir central. Ainsi, l'article 62 de la Loi N°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques prévoit une exception qui est la création d'un compte d'affectation spéciale où certaines opérations budgétaires peuvent être financées au moyen de recettes particulières.

L'objectif de ce compte d'affectation spéciale dénommé « Fonds de soutien et de développement des FARDC » est de financer certains programmes militaires.

Les sources de financement proposées pour alimenter ce compte sont notamment des quotités à ponctionner sur certaines taxes existantes et pré affectées.

### **2.4. Objectif 4 : Rajeunir les Forces Armées**

Pour rajeunir les Forces Armées, il importe de retraiter les militaires, dégager les militaires inactifs intégrés et recruter dans le civil.

Tableau 2 : Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère

<b>Objectif 1. Défendre et sauvegarder l'intégrité territoriale</b>										
<b>Indicateur</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>				<b>Cibles</b>			
<b>N°</b>	<b>Nom</b>		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	
1	Taux de neutralisation des groupes armés (GpA)	%	0,1	0,2	0,2	2,9	14	16	20	
<b>Source :</b> EMG/EM Ops										
<b>Mode de calcul :</b> GpA neutralisés / GpA répertoriés x100										
<b>Commentaires :</b>										
2	Taux d'incursion des Forces étrangères	%	60	65	52	40	20	0	0	
<b>Source :</b> EMG/EM Ops										
<b>Mode de calcul :</b> incursions connues/ Incursions probables x100										
<b>Commentaires :</b> L'idéal est d'atteindre le taux d'incursion à 0%										
3	Taux d'incidents sur les points sensibles et vitaux	%	37	37	51	51	28	14	0	
<b>Source :</b> EMG/EM Ops										
<b>Mode de calcul :</b> incidents connus/ Incidents probables x100										
<b>Commentaires :</b>										
<b>Objectif 2 : Assurer le financement de la programmation militaire</b>										
<b>Indicateur</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>				<b>Cibles</b>			
<b>N°</b>	<b>Nom</b>		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	
1	Taux de mobilisation	%	0	0	0	0	20	40	60	
<b>Source :</b> Srt Gen Def/DBF										
<b>Mode de calcul :</b> Recettes / Prévisions X 100										
<b>Commentaires :</b> le taux exprime le pourcentage des recettes mobilisées										
2	Taux de couverture des activités des programmes de la LPM	%	0	0	0	10	20	40	60	
<b>Source :</b> Srt Gen Def/DBF										
<b>Mode de calcul :</b> Nombre d'activités des programmes couvertes / Total des activités des programmes prévues X 100										
<b>Commentaires :</b> le taux exprime le pourcentage des activités de la LPM qui sont couvertes par ce Fonds										
<b>Objectif 3 : Rajeunir les forces armées</b>										
<b>Indicateur</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>				<b>Cibles</b>			
<b>N°</b>	<b>Nom</b>		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	
1	Proportion de Mil retraités dégages	%	0%	0%	0%	10%	25%	35%	45%	

<b>Source</b> : Secrétariat Général à la Défense/ Direction des ressources humaines									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre des Mil retraités dégaés/ Total Mil retraités x100									
<b>Commentaires</b> :									
2	Proportion des Mil Inactifs Intégrés dégaés	%	0%	0%	0%	10%	25%	35%	45%
<b>Source</b> : Secrétariat Général à la Défense/ Direction des ressources humaines									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre des Mil Inactifs Intégrés dégaés/ Total Mil Inactifs Intégrés x100									
<b>Commentaires</b> :									
3	Taux des Mil recrutés	%	10%	20%	35%	65%	85%	90%	100%
<b>Source</b> : EMG/EM Ops									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre des Mil recrutés / Total des recrú prévus x100									
<b>Commentaires</b> :									

### 3. Présentation des crédits par programme

N°	Code Programme	Intitulé du Programme	Crédit Votés 2024 (en CDF)
1	026	Administration Générale	2 238 471 392 129
2	027	Formation et entraînement	50 436 878 395
3	028	Equipement et matériels militaires	128 986 084 624
4	029	Infrastructures	5 772 915 175
5	030	Opérations militaires	85 785 144 535
6	212	Production Militaire	31 751 759 731
7	032	Anciens Combattants	662 111 448
8	177	Administration Générale des Anciens Combattants	8 618 789 335
<b>TOTAL</b>			<b>2 541 204 174 589</b>

Source : Loi de Finances 2024

### 4. Projections et Prévision des crédits.

Tableau 3 : Projections des crédits par Rubrique 2024-2026

N°	Rubrique	Crédits votés (en CDF)	Projections (en CDF)	
		2024	2025	2026
1	Contrepartie des Projets			
2	Fonctionnement des Ministères	572 329 132 199	653 366 754 975	654 798 188 296
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	39 145 569 865	57 815 416 879	61 217 039 333
4	Investissements sur Ressources Extérieures	584 400 000 000	143 247 180 380	130 611 932 144
5	Investissements sur Ressources Propres	162 000 000 000	267 772 275 559	282 544 705 434
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-	-	-
7	Rémunérations	692 610 373 308	621 572 626 317	789 874 761 443
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires		451 892 954 249	491 151 154 649
9	Dépenses Exceptionnelles sur Ressources Propres	500 000 000 000	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>2 550 485 075 372</b>	<b>2 195 667 208 359</b>	<b>2 410 197 781 299</b>

Sources : LF 2024 et CDMT Central 2024-2026



Tableau 4 : Présentation des crédits par titre 2024

N°	Titre	Crédits Votés (en CDF)
		2024
<b>I. Dépenses courantes</b>		
1	Titre III : Dépenses de personnel	707 771 196 724
2	Titre IV : Biens et matériels ;	128 353 142 606
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	92 518 839 917
4	Titre VI : Transferts et interventions	875 441 896 125
	<i>Financement intérieur</i>	
	<i>Financement extérieur</i>	
<b>II. Dépenses en capital</b>		
5	Titre VII : Equipements	684 337 648 098
	<i>Financement intérieur</i>	
	<i>Financement extérieur</i>	
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	62 062 351 902
	<i>Financement intérieur</i>	
	<i>Financement extérieur</i>	
	<b>Total</b>	<b>2 550 485 075 372</b>

Source : LF 2024

## 1. PROGRAMME : 026 ADMINISTRATION GENERALE

**Responsable de programme : Secrétaire Général à la Défense**  
**Fonction :**

### 1.1. Stratégie du Programme

Le Programme Administration Générale vise à assurer une gestion stratégique du Ministère de la Défense Nationale et Anciens Combattants à travers cinq axes stratégiques, à savoir :

- Pilotage de la stratégie Ministérielle de la Défense ;
- Coordination Administrative de la Défense ;
- Renforcement de la bonne gouvernance ;
- Rajeunissement des forces armées ;
- Amélioration des conditions sociales du militaire ;
- Contrôle, inspection et audit ;
- Rationalisation de la Gestion des Ressources Humaines ;
- Amélioration des conditions sociales du militaire ;
- Assurer une gestion financière axée sur les résultats au sein du Ministère de la Défense nationale et anciens combattants.

Ce programme constitué de six actions, met en exergue l'effectivité de la réforme du secteur de la défense nationale et des anciens combattants.

Il a pour finalité :

- Pilotage de la stratégie ministérielle ;
- Coordination administrative de la défense ;
- Coordination administrative des anciens combattants ;
- Améliorer la gouvernance et le pilotage stratégique du secteur ;
- Améliorer la gestion des ressources humaines ;
- Assurer la gestion du dispositif de coopération militaire et de partenariat ;
- Elaborer et mettre en place la politique et stratégies ;
- Assurer une gestion financière axée sur les résultats au sein du Ministère de la Défense nationale, anciens combattants.

L'amélioration de la gouvernance et le pilotage stratégique du secteur renvoie à l'élaboration des textes légaux et règlementaires, l'application des textes légaux et règlementaire et au suivi et exécution des résolutions du Conseil Supérieur de la Défense.

L'amélioration de la gestion des ressources humaines passe par l'application des dispositions prévues dans la loi n°13/005 du 15 janvier 2013 portant statut du militaire des FARDC. Il s'agit des avantages non pris en compte selon l'article 124 et 215 de la Loi portant Statut du Militaire :

- Les allocations familiales ;
- Le complément familial ;
- Le logement ou l'indemnité de logement ;
- Le frais de transport à défaut d'un moyen de transport de l'Etat.

En sus, les avantages sociaux alloués en cours de carrière au personnel civil œuvrant au sein du MDNAC. Ainsi, ces avantages faciliteront un rendement positif dans l'accomplissement des missions assignées au secteur de la Défense.

### 1.2. Périmètre du programme

Le programme Administration Générale est constitué du cabinet du Ministre, du Secrétariat Général à la Défense et du Secrétariat Général aux Anciens Combattants. Son périmètre est structuré de la manière suivante :

1. **Cabinet du ministre** : il est chargé de la conception, exécution et suivi du mécanisme d'intégration et de formation de l'Armée Nationale.
2. **Secrétariat General à la Défense** : Il assure la coordination des activités des différentes directions du Ministère de la Défense Nationale et assiste le Ministre dans la fixation des

règles de gestion administrative et financière des Forces Armées. Il est composé des structures ci-après :

- Etat-Major Général : Il est chargé de la mise en condition des Forces Armées et assiste le Commandant Suprême dans leur mise en œuvre ;
- Etat-Major chargé d'Administration : Il assure la mise en œuvre de la chaîne de renfort en rapport avec les demandes des forces, de corps, de zones de défense, du commandement général des écoles militaires et leur acheminement vers les unités requérantes ; s'occupe des mouvements du personnel militaire des forces armées en ce qui concerne les promotions, les affectations et les mutations inter-forces ;
- Direction des Services Généraux : Elle assure l'exécution de toutes les directives, instructions et missions reçues du Secrétaire Général à la Défense concernant la gestion du personnel civil mis à la disposition du Ministère de la Défense Nationale par la Fonction Publique ;
- Direction des Ressources Humaines : Elle élabore la politique générale de gestion du personnel militaire et civil, ainsi que les règlements d'administration ;
- Direction des Etudes Stratégiques Planification et Organisation : Elle élabore le projet des directives et des instructions dans l'organisation de toutes unités des Forces Armées et du Ministère de la Défense ;
- Direction du Budget et des Finances : Elabore le projet de budget du Ministère de la Défense Nationale conformément aux directives du Ministère du Budget et en assure le suivi de son exécution ;
- Direction de l'Informatique : Elle conçoit et développe les logiciels spécifiques aux Forces Armées et aux Services du Ministère de la Défense Nationale ;
- Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics : Elle conduit l'ensemble de la procédure de gestion des projets et de passation des marchés publics au sein du Ministère de la Défense Nationale ;
- Direction de la coopération militaire : Elle prépare les dossiers de coopération entre la RDC et ses partenaires ;
- Cellule DDR : Elle s'occupe des actions de désarmement, démobilisation et réinsertion des militaires.

**3. Secrétariat Général aux Anciens Combattants :** Il assure la gestion des anciens combattants, militaires retraités et de leurs dépendants et assiste le Ministre dans l'élaboration d'une politique de gestion des anciens combattants et militaires retraités visant un meilleur encadrement social des anciens combattants, des militaires retraités et de leurs dépendants.

Il est constitué de (du) :

- Secrétariat général ;
- SGAC ;
- DSVGEN ;
- DPR ;
- DISAC ;
- DEP ;
- CGPMP.

### **1.3. Objectifs et indicateurs de performance du programme**

#### **Objectif 1 : Améliorer la gouvernance et le pilotage stratégique du secteur**

Le renforcement de la bonne gouvernance dans le secteur de la Défense passe par l'élaboration des textes légaux et réglementaires, l'application des textes légaux et réglementaires et le suivi-évaluation des résolutions du Conseil Supérieur de la Défense.

#### **Objectif 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines**

L'amélioration des conditions sociales du militaire passe par l'application des dispositions prévues dans la loi n°13/005 du 15 janvier 2013 portant statut du militaire des FARDC. Il s'agit des avantages non pris en compte selon l'article 124 de la Loi portant Statut du Militaire :

- Les allocations familiales ;

- Le complément familial ;
- Le logement ou l'indemnité de logement ;
- Le frais de transport à défaut d'un moyen de transport de l'Etat.

En sus, les avantages sociaux alloués en cours de carrière au personnel civil œuvrant au sein du MDNAC. Ainsi, ces avantages faciliteront un rendement positif dans l'accomplissement des missions assignées au secteur de la Défense.

### **Objectif 3 : Rajeunir les forces armées**

Pour rajeunir les Forces Armées, il importe de retraiter les militaires, dégager les militaires inactifs intégrés et recruter dans le civil.

### **Objectif 4 : Assurer la gestion du dispositif de coopération militaire et de partenariat**

Cet objectif vise à élargir la coopération militaire et le partenariat entre la RDC et les autres pays pour les échanges d'expériences en matière de la stratégie de défense et la formation des militaires congolais.

### **Objectif 5 : Contrôler les ressources commises aux UFARD et Sv de la Défense**

Cet objectif vise à contrôler et à auditer les ressources allouées aux **UFARD et Sv de la Défense** afin de certifier la destination finale de la dépense et améliorer la qualité de la dépense publique.

### **Objectif 6 : Elaborer et mettre en œuvre la politique de gestion du Secrétariat Général aux Anciens Combattants**

Cet objectif vise à renforcer la capacité managériale et la bonne gouvernance de l'action de l'Etat devant être conduite par l'Administration des Anciens Combattants.

### **Objectif 7 : Appuyer la mise en place des outils de gestion du Secrétariat Général aux Anciens Combattants**

Pour assurer une bonne gestion financière et Administrative de l'Administration des Anciens Combattants, cet objectif vise l'évaluation de l'efficacité des outils mise en place pour l'amélioration de la gestion financière et administrative des Anciens Combattants.

**Tableau 5 : Cadre de performance des objectifs du programme Administration Générale**

<b>Objectif 1. Améliorer la gouvernance et le pilotage stratégique du secteur</b>									
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom		2020	2021	2022		2023	2024	2025
1	Taux d'élaboration des textes légaux et réglementaires	%	5	20	35	45	38	70	80
<b>Source :</b> DESPO									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre des textes produits/ Total des textes prévus x100									
<b>Commentaires :</b>									
<b>Objectif 2. Améliorer la gestion des ressources humaines</b>									
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom		2020	2021	2022		2023	2024	2025
1	Taux de mise en œuvre des dispositions de la loi portant statut du militaire	%	2	3	10	30	40	50	75

<b>Source</b> : Rapport de la DRHU									
<b>Mode de calcul</b> : nombre des dispositions mises en œuvre du statut militaire / Total des dispositions prévues dans le statut du militaire x100									
<b>Commentaires</b> : le taux exprime le pourcentage de mise en œuvre des dispositions du statut du militaire									
2	Taux d'amélioration des conditions sociales des militaires	%	2	3	10	30	33	50	75
<b>Source</b> : DRHU									
<b>Mode de calcul</b> : nombre d'activités du programme exécutées / Total d'activités du programme prévues x100									
<b>Commentaires</b> : le taux exprime le pourcentage d'amélioration des conditions sociales des militaires									
<b>Objectif 3 : Rajeunir les Forces Armées</b>									
<b>Indicateur</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>			<b>Exercice en cours</b>	<b>Cibles</b>		
<b>N°</b>	<b>Nom</b>		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>		<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
1	Proportion de Mil retraités dégages	%	0	0	0	10	41	65	100
<b>Source</b> : EMG/EM Ops									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre des Mil retraités dégages/ Total Mil retraités x100									
<b>Commentaires</b> :									
2	Proportion des Mil Inactifs Intégrés dégages	%	0	0	0	10	50	70	80
<b>Source</b> : EMG/EM Ops									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre des Mil Inactifs Intégrés dégages/ Total Mil Inactifs Intégrés x100									
<b>Commentaires</b> :									
3	Taux des Mil recrutés	%	10	20	35	65	85	90	100
<b>Source</b> : EMG/EM Ops									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre des Mil recrutés / Total des recrues prévus x100									
<b>Commentaires</b> :									
<b>Objectif 4. Assurer la gestion du dispositif de coopération militaire et de partenariat</b>									
<b>Indicateur</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>			<b>Exercice en cours</b>	<b>Cibles</b>		
<b>N°</b>	<b>Nom</b>		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>		<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
1	Souscription aux accords de coopération militaire et de partenariat	Nombre	4	8	8	9	12	15	19
<b>Source</b> : Cabinet Ministre									
<b>Mode de calcul</b> : nombre de souscription aux accords de coopération militaire et de partenariat									
<b>Commentaires</b> : le taux exprime le pourcentage d'accords de coopération militaire et de partenariat									
2	Taux d'application des accords de coopération militaire et de partenariat	%	70	75	72	78	85	90	100
<b>Source</b> : SG Défense et EM Opération militaire									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre des accords appliqués / Nombre total de souscription X 100									

<b>Commentaires :</b> le taux exprime le nombre d'accords appliqués									
3	Taux d'installation des postes d'attachés de défense	%	6	6	6	24	44	70	90
<b>Source :</b> DCM et DBF									
<b>Mode de calcul :</b> Postes d'attaché de défense installés / postes d'attachés prévus X 100									
<b>Commentaires :</b> le taux exprime le nombre des postes d'attachés de défense installés									
4	Taux de contribution aux accords de coopération militaire	%	20	26	35	41	60	65	70
<b>Source :</b> DCM									
<b>Mode de Calcul :</b> Hauteur de contribution / Volume totalement d'engagement X 100									
<b>Commentaires :</b> le taux exprime le pourcentage des contributions aux accords de coopération militaire									
<b>Objectif 5 : Contrôler les ressources commises aux UFARD et Sv de la Défense</b>									
<b>Indicateur</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>			<b>Exercice en cours</b>	<b>Cibles</b>		
<b>N°</b>	<b>Nom</b>		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>		<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
1	Taux de missions de contrôle ressources	%	5	35	40	50	70	85	100
<b>Source :</b> EMG/EM Ops									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre des missions effectuées / Total mesures de contrôle prévues x100									
<b>Objectif 6. Elaborer et mettre en œuvre la politique de gestion du Secrétariat Général aux Anciens Combattants</b>									
<b>Indicateur</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>			<b>Exercice en cours</b>	<b>Cibles</b>		
<b>N°</b>	<b>Nom</b>		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>		<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
1	Taux d'élaboration des documents sur la politique des AC	%	0	0	0	0	40	70	100
<b>Source :</b> Rapport du Secrétaire Général aux Anciens Combattants									
<b>Mode de calcul :</b> documents élaborés/ documents prévusx100									
<b>Commentaire:</b>									
2	Proportion des mesures prises en faveur des AC	%	0	0	0	0	50	75	100
<b>Source :</b> Rapport du Secrétaire Général aux Anciens Combattants									
<b>Mode de calcul :</b> Mesures prises en faveur des AC / Total mesures * 100									
<b>Commentaire:</b> Les mesures prises en faveur des AC sont tirées de la loi de programmation militaire dont la priorisation est faite en fonction de la couverture budgétaire									
3	Taux de mise en œuvre des mesures prises	%	0	0	0	0	50	70	100
<b>Source :</b> Rapport du Secrétaire Général aux Anciens Combattants									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre de mesures mise en œuvre / Nombre de mesures prises * 100									
<b>Commentaire:</b>									
4	Taux de validation des outils de gestion élaborés	%	0	0	0	0	40	70	100
<b>Source :</b> Rapport du Secrétaire Général aux Anciens Combattants									
<b>Mode de calcul :</b> outils de gestion élaborés et validés / outils de gestion prévus x100									

<b>Commentaire:</b> Une équipe de coordination est mise en place									
5	Proportion d'outils de gestion mis en place	%	0	0	0	0	40	70	100
<b>Source :</b> Rapport du Secrétaire Général aux Anciens Combattants									
<b>Mode de calcul :</b> outils de gestion mis en place / outils prévus x100									
<b>Commentaires :</b> Les outils de gestion sont à élaborer conformément à la loi de programmation militaire et aux outils de la programmation et budgétisation dans le cadre de la mise en place de la gestion axée sur les résultats									

#### 1.4. Ventilation des Crédits du Programme

**Tableau 6 : Ventilation des crédits par Action**

N°	Code de l'action	Actions du Programme	Crédits Votés 2024 (en CDF)
01	0261	Pilotage de la stratégie Ministérielle de la Défense	70 135 663 856
02	0262	Coordination Administrative de la Défense	2 168 335 728 273
03	1772	Coordination Administrative des Anciens Combattants	8 618 789 335
<b>Total</b>			<b>2 247 090 181 464</b>

**Source : LF 2024**

*Tableau 7 : Ventilation des crédits par Rubrique Budgétaire*

N°	Rubrique	Crédits Votés 2024 (en CDF)
1	Contrepartie des Projets	
2	Fonctionnement des Ministères	355 731 350 062
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	39 145 569 865
4	Investissements sur Ressources Extérieures	584 400 000 000
5	Investissements sur Ressources Propres	75 202 888 229
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	
7	Rémunérations	692 610 373 308
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	
9	Dépenses Exceptionnelles sur Ressources Propres	500 000 000 000
<b>TOTAL</b>		<b>2 247 090 181 464</b>

**Source : LF 2024**

**Tableau 8 : Ventilation des crédits par Titre**

N°	Titre	Crédits Votés 2024 (en CDF)
1	Titre III : Dépenses de personnel	698 328 594 353
2	Titre IV : Biens et matériels ;	9 428 617 051
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	51 533 643 171
4	Titre VI : Transferts et interventions	828 196 438 660
	<i>Financement intérieur</i>	
	<i>Financement extérieur</i>	
5	Titre VII : Equipements	636 891 288 202
	<i>Financement intérieur</i>	
	<i>Financement extérieur</i>	
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	22 711 600 027
	<i>Financement intérieur</i>	
	<i>Financement extérieur</i>	
	<b>Total</b>	<b>2 247 090 181 464</b>

Source : LF 2024



## 2. PROGRAMME 027 : FORMATION ET ENTRAÎNEMENT

**Responsable de programme : Commandant Général des Ecoles Militaires**

### 2.1. Stratégie du Programme

La formation dans les Forces Armées de la République Démocratique du Congo est très spécifique.

L'instruction vise pour la recrue, l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques ainsi que le renforcement des qualités physiques et morales nécessaires à l'accomplissement d'une mission.

L'entraînement militaire prévoit la remise à niveau et la cohésion des unités ; les exercices et les manœuvres pour un appui efficace au déploiement actuel et futur.

Toutes les structures de formation ont été regroupées sous un même commandement.

Cela a pour effets :

- L'harmonisation des procédures et des structures (Centres d'Instruction et Ecoles de Formation pour Sous-Officiers) chaque fois qu'une spécificité ne pourra être justifiée ;
- La mutualisation des formations en tronc commun (Académie Militaire) avant la spécialisation en différentes spécialités de la défense (Ecoles d'Armes et Centres d'Entraînement) ;
- Le renforcement des qualifications techniques et le maintien des compétences de haut niveau assurées par des formations professionnelles et réalisées par un opérateur unique (Groupement des Ecoles Supérieures Militaires).

L'entraînement des unités revêtira un caractère prioritaire. Facteur de motivation pour les hommes et de cohésion pour les unités, l'entraînement sera maintenu à un haut niveau (60 jours annuels de préparation aux opérations par unité opérationnelle). Les normes de qualification seront fixées pour déterminer, à l'issue de chaque période d'entraînement, le degré d'opérationnalité de chaque unité.

Comme dit la maxime militaire : « entraînement difficile, combat facile », l'entraînement est nécessaire pour garantir l'aptitude au combat et l'adaptation de l'armée à ses missions. A cet effet, les militaires entraînés ainsi que les troupes et sous-officiers instruits constituent des indicateurs de renforcement des capacités.

La préparation opérationnelle sera différenciée afin de garantir pour chaque composante un socle adéquat d'entraînement (programme bimestriel d'entraînement en Centre d'Entraînement) complété, par unité, d'une préparation spécifique (programme bimensuel de remise à niveau en unité) en fonction des différentes missions à effectuer.

Ce programme a trois (03) actions, à savoir :

- Instruction et entraînement ;
- Spécialisation et perfectionnement des FARDC ;
- Renforcement des capacités des instructeurs.

La stratégie de ce programme, consiste à assurer une formation militaire de qualité.

Ce programme est composé de trois actions, à savoir :

- Instruction militaire de base et entraînement des unités ;
- Spécialisation et perfectionnement des officiers et sous-officiers ;
- Perfectionnement des instructeurs.

Pour que les FARDC répondent aux impératifs de dissuasion et de professionnalisation, les troupes et les sous-officiers doivent être bien instruits, bien entraînés et que les officiers bénéficient d'une formation continue dans le cadre de la spécialisation et du perfectionnement.

### 2.2. Périmètre du programme

Le programme a pour périmètre, les structures ci-après :

- Commandement Général des Ecoles : supervise toutes les activités relevant des missions du Commandement Général des Ecoles, des études et des recherches relatives aux différentes doctrines de l'Armée ;

- Groupement des Ecoles Supérieures Militaires : planifie les activités de formation et repartie les moyens en personnel enseignant en matériel didactique et logistique ;
- Académie Militaire : exécute les objectifs de première instruction militaire et formation académique pour les différents cycles ;
- Groupement des Ecoles Militaires Inter-Forces : répartit les moyens en personnel enseignant et en matériels didactiques et logistiques ;
- Groupement Ecoles Militaires Spécifiques : exécute les objectifs de spécialisation pour les militaires de chaque force, chaque corps et service ;
- Centres d'Instruction et d'Entraînement : exécute les objectifs de l'entraînement pour les militaires de toutes les catégories.

### 2.3. Objectifs et indicateurs de performance

Les objectifs du programme sont :

- Objectif 1 : Renforcer l'Instruction et l'entraînement des militaires ;
- Objectif 2 : Spécialiser et perfectionner les Officiers et Sous-Officiers (OSO) ;
- Objectif 3 : Renforcer les Capacités des Instructeurs.

**Tableau 5 : Cadre de performance des objectifs du programme formation et entraînement**

<b>Objectif 1 : Renforcer l'Instruction et l'entraînement des militaires</b>									
<b>Indicateur</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>			<b>Exercice en cours</b>	<b>Cibles</b>		
<b>N°</b>	<b>Nom</b>		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
1	Taux net des Mil instruits dans 4 centres d'Instructions	%	20	35	45	70	76	86	96
<b>Source</b> : Commandement Général des écoles militaires									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre de militaires Instruits/Total recrutés X 100									
<b>Commentaires</b> : le taux exprime le pourcentage des militaires instruits. UDef Aero 824, UGest Crise 900, UDef Aero 48, Entraînement 22 Regt 39.600, Entraînement BRR 2.763, Manœuvre Inter-Forces, BDP 4.289, SIX Bde RR 5.526, DEUX Bde DP 8.578, Finaliste MURA 2.763, 100 Navigant FAé, 204 Personnels Unités CorSM, 850 Elm Exercices Maritimes Internationaux, 72000 Soldats Instruits, 22 Regt 39.600, 3.600 Soffr, 800 Offr Sub AcaMil									
2	Taux net des Militaires entraînés	%	0	0	0	15	45	75	100
<b>Source</b> : Commandement Général des Ecoles Militaires									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre des Militaires entraînés / Nombre total des militaires à entraîner X 100									
<b>Commentaires</b> : le taux exprime le pourcentage des Militaires entraînés									
<b>Objectif 2 : Spécialiser et perfectionner les Troupes, officiers et sous-officiers (OSO)</b>									
<b>Indicateur</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>			<b>Exercice en cours</b>	<b>Cibles</b>		
<b>N°</b>	<b>Nom</b>		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
3	Taux net des Tp, OSO spécialisés	%	20	30	35	40	50	60	70
<b>Source</b> : Commandement Général des écoles militaires/Groupement des Ecoles militaires spécifiques									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre des Tp et OSO spécialisés / Effectif total des troupes et OSO X 100									
<b>Commentaires</b> : le taux exprime le pourcentage des Tp et OSO spécialisés Tp BI 763, Tp Fus Marin 2.600, Tp Cdo 776, Tp Para 824, Tp Aie 154, Spec SOffr Infanterie 1.720, Spec SOffr BI 241, Spec SOffr Marin 360, Spec SOffr Cdo 426, Spec SOffr Para 414, Spec SOffr Aie 183, Spec SOffr Gn 44, Spec SOffr Log 102, Spec SOffr Tr 40, Tp Inf, 484 Offr Sup ECEM/ESAM/EGK, 720 Offr Gen & Sup FARDC/PNC/CEEAC/Cadres Civils CHESD, 90 Offr Marins, Offr Gn, Offr Tr, Offr Adm, Offr Inf, Offr Aie, Offr									

Bl, Offr Log, Offr Rens, 80 Bureautique Applications Métiers DInfor, 2Bn UMIR, 04 CAPS									
4	Taux net des Tp et OSO perfectionnés	%	10	15	20	25	35	50	75
<b>Source</b> : Commandement Général des écoles militaires									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre des Tp et OSO / Effectif total des Tp et OSOX 100									
<b>Commentaires</b> : Le taux exprime le pourcentage des Tp et OSO perfectionnés									
<b>Objectif 3 : Renforcer les capacités des instructeurs &amp; formateurs</b>									
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom		2020	2021	2022		2023	2024	2025
5	Taux de renforcement des capacités	%	20	25	30	40	52	72	82
<b>Source</b> : Commandement Général des écoles militaires									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre d'instructeurs et formateurs perfectionnés / Effectif total d'instructeurs & formateurs X 100									
<b>Commentaires</b> : Pour disposer d'une armée efficace, la professionnalisation des FARDC doit passer aussi par le renforcement des capacités des instructeurs des FARDC. Le taux exprime le pourcentage d'instructeurs & formateurs perfectionnés Remise à niveau Tx Réseau 120, Remise à niveau Infor 75, Remise à niveau Tech Man 105,100(CorSM) ,4.000 Instructeurs,30 Fmn continue colloques, 50 Entraîneurs GOSM, 48 Entraîneurs CISM, SCIFA									
6	Taux d'exécution du volume horaire	%	20	25	30	40	80	90	100
<b>Source</b> : Commandement Général des écoles militaires									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre de matières dispensées / Total de matières programmées X 100									
<b>Commentaires</b> : le taux exprime le pourcentage du volume horaire									

## 2.4. Ventilation des crédits du Programme

**Tableau 6 : Ventilation des crédits par Action**

N°	Code de l'action	Actions du Programme	Crédits Votés 2024 (en CDF)
	0271	Instruction	42 085 750 539
	0272	Entraînement	6 982 512 852
	0273	Spécialisation des FARDC	1 368 615 004
<b>Total</b>			<b>50 436 878 395</b>

**Source** : LF 2024

**Tableau 7 : Ventilation des crédits par Rubrique Budgétaire**

N°	Rubrique	Crédits Votés 2024 (en CDF)
1	Contrepartie des Projets	
2	Fonctionnement des Ministères	32 391 526 355
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	
4	Investissements sur Ressources Extérieures	
5	Investissements sur Ressources Propres	18 045 352 040
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	
7	Rémunérations	
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	
<b>TOTAL</b>		<b>50 436 878 395</b>

**Source** : LF 2024

**Tableau 8 : Ventilation des crédits par Titre**

<b>Titres</b>	<b>Crédits Votés 2024 (en CDF)</b>
<b>A. Dépenses courantes</b>	
Titre III : Dépenses de personnel	3 435 554 324
Titre IV : Biens et matériels ;	5 445 395 266
Titre V : Dépenses de prestations ;	19 226 012 345
Titre VI : Transferts et interventions	4 284 564 420
<b>B. Dépenses en capitale</b>	
Titre VII : Equipements	
<i>Financement intérieur</i>	
<i>Financement extérieur</i>	
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	18 045 352 040
<i>Financement intérieur</i>	
<i>Financement extérieur</i>	
<b>Total</b>	<b>50 436 878 395</b>

**Source : LF 2024**

### 3. PROGRAMME 028 : EQUIPEMENTS ET MATERIELS MILITAIRES

**Responsable de programme :**

**Nom :**

**Fonction :**

#### 3.1. Stratégie du Programme

Ce programme a pour objet de doter les Forces Armées des équipements et matériels adaptés aux menaces actuelles et futures.

La priorité est accordée à la dotation des unités en équipements, surtout aux unités de 1<sup>er</sup> échelon que sont les Régiments. Les crédits d'équipement couvrent dans l'ordre l'acquisition et l'entretien du charroi, des transmissions et de l'armement collectif, principalement à cause de leur effet de crédibilisation des Forces de défense et de dissuasion vis-à-vis de l'ennemi.

Des normes de qualification seront fixées pour déterminer le degré d'opérationnalité de chaque unité par rapport à son tableau de dotation.

Les crédits accordés à ce domaine représentent plus de 40 % des crédits de la loi de Programmation militaire.

Le programme a pour actions :

- Acquisition des équipements et matériels FARDC ;
- Maintenance des équipements et matériels des FARDC.

C'est ici le lieu d'affirmer la détermination de garantir la montée en puissance des Forces Armées en termes de renforcement des capacités d'intervention des forces terrestre, aérienne, navale, de service de renseignements militaires et d'influence.

#### 3.2. Périmètre du programme

Ce programme a pour périmètre :

- Direction d'Acquisition des Approvisionnements : prépare les dossiers relatifs aux commandes à passer par le ministre ayant la Défense dans ses attributions et procède aux achats, au dédouanement et à la réception des approvisionnements ;
- Etat-major Logistique : élabore le plan de développement de la force du point de vue en dotation en matériel, en équipement et en infrastructures ;
- Corps Logistique : met en condition les unités du corps logistique où qu'elles se trouvent, assurer en tout temps et sous tous les aspects l'appui de base et l'appui général aux Forces Armées.

#### 3.3. Objectifs et indicateurs de performance du Programme

Les objectifs du programme sont :

Objectif 1 : Doter les FARDC des équipements et matériels adaptés menaces actuelles et futures ;

Objectif 2 : Assurer la maintenance des équipements et matériels militaires existants.

##### **Objectif 1. Doter les Forces Armées des équipements et matériels adaptés aux menaces actuelles et futures**

La montée en puissance des FARDC est tributaire d'une dotation en équipements majeurs, collectifs et individuels adéquats.

## Objectif 2 : Assurer la maintenance des équipements et matériels militaires existants

Les équipements individuels et majeurs acquis doivent être entretenus pour qu'ils soient à même de répondre au besoin des FARDC.

**Tableau 5 : Cadre de performance des Objectifs du programme équipement et matériels militaires**

<b>Objectif 1. Doter les Forces Armées des équipements et matériels adaptés aux menaces actuelles et futures</b>									
Indicateur		Unité de Mesure	Réalisation			Exercice en cours	Cibles		
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Taux de couverture en équipements individuels	%	0	0	5	49	0,48	30	50
<b>Source :</b> Rapports Etat-Major Logistique et Corps Logistique									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre d'équipements individuels acquis / Total équipements individuels prévus X 100									
<b>Commentaires :</b>									
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le taux exprime le pourcentage d'équipements individuels acquis sur le total des équipements individuels prévus</li> <li>- Cet indicateur exprime en nombre et en quantité les besoins en acquisition des équipements individuels et collectifs pour la montée en puissance des FARDC.</li> </ul>									
2	Taux de couverture des équipements et matériels majeurs	%	0	0	8	48	0,48	50	60
<b>Source :</b> Rapports Etat-Major Logistique et Corps Logistique									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre d'équipements et matériels majeurs acquis / Total Equipements et matériels majeurs prévus X 100									
<b>Commentaires :</b> le taux exprime le pourcentage d'équipements majeurs acquis sur le total des équipements majeurs prévus									
<b>Objectif 2. Assurer la maintenance des équipements et matériels militaires existants</b>									
1	Taux de maintenance des équipements individuels	%	25	25	25	42	94	100	100
<b>Source :</b> EMG/EM Log et CorLog									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre d'équipements individuels maintenus / Total équipements individuels prévus pour la maintenance X 100									
<b>Commentaires :</b>									
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le taux exprime le pourcentage d'équipements individuels maintenus sur le total des équipements individuels prévus pour la maintenance ;</li> <li>- la maintenance des équipements collectifs est assurée de manière régulière en nombre et en quantité.</li> </ul>									
2	Taux de maintenance des équipements et matériels majeurs	%	25	25	25	42	94	100	100
<b>Source :</b> EMG/EM Log et CorLog									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre d'équipements et matériels maintenus / Total équipements et matériels prévus pour la maintenance X 100									
<b>Commentaires :</b> le taux exprime le pourcentage d'équipements majeurs maintenus sur le total des équipements majeurs prévus pour la maintenance									

### 3.4. Ventilation des Crédits du Programme

**Tableau 6 : Ventilation des crédits par Action**

N°	Code Action	Actions du Programme	Crédits Votés 2024 (en CDF)
1	0281	Acquisition des équipements et matériels FARDC	102 825 616 213
2	0282	Maintenance des équipements et matériels des FARDC	26 160 468 411
<b>Total</b>			<b>128 986 084 624</b>

**Source : LF 2024**

**Tableau 7 : Ventilation des crédits par Rubrique Budgétaire**

N°	Rubrique	Crédits Votés 2024 (en CDF)
1	Contrepartie des Projets	
2	Fonctionnement des Ministères	108 986 084 624
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	
4	Investissements sur Ressources Extérieures	
5	Investissements sur Ressources Propres	20 000 000 000
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	
7	Rémunérations	
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	
<b>Total</b>		<b>128 986 084 624</b>

**Source : LF 2024**

**Tableau 8 : ventilation des crédits par titre**

Titre	Crédits Votés 2024 (en CDF)
<b>I. Dépenses Courantes</b>	
Titre III : Dépenses de personnel	1 560 018 702
Titre IV : Biens et matériels ;	103 837 263 540
Titre V : Dépenses de prestations ;	3 511 353 047
Titre VI : Transferts et interventions	77 449 335
<b>II. Dépenses en capital</b>	
Titre VII : Equipements	20 000 000 000
<i>Financement intérieur</i>	
<i>Financement extérieur</i>	
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	
<i>Financement Extérieur</i>	
<i>Financement Intérieur</i>	
<b>Total</b>	<b>128 986 084 624</b>

**Source : LF 2024**

## 4. PROGRAMME 029 : INFRASTRUCTURES

**Responsable de programme :** Commandant Corps du Génie

### 4.1. Stratégie du Programme

Ce programme concerne les infrastructures militaires à réhabiliter et/ou à construire ainsi que leur entretien. Il s'agit du casernement pour les militaires et leurs dépendants et autres infrastructures militaires telles que les quartiers généraux, les centres de formation, les bases militaires, les bases logistiques, les aéroports et les hôpitaux militaires.

Ce programme planifie les dépenses relatives à la construction et à la réhabilitation des infrastructures des Forces Armées afin d'appuyer les opérations de consolidation de la paix et la sécurité sur toute l'étendue du territoire national.

### 4.2. Périmètre du programme

Le programme infrastructures à pour périmètre le Corps du Génie Militaire, qui a pour mission de mettre en condition les unités du Génie l'entretien du patrimoine et des infrastructures des Forces Armées ainsi que l'assurance de la mobilité et la protection des troupes.

### 4.3. Objectifs et indicateurs de performance

**Les objectifs du programme sont :**

- Objectif 1 : Réhabiliter les infrastructures militaires ;
- Objectif 2 : Construire les infrastructures militaires ;
- Objectif 3 : Assurer l'entretien des infrastructures.

#### **Objectif 1 : Réhabiliter les infrastructures militaires**

Pour mettre les recrues dans des bonnes conditions, il importe de réhabiliter des infrastructures existantes. Il s'agit en effet, des écoles, Centres d'instruction (CI) et Centres d'entraînement (CE).

#### **Objectif 2 : Construire les infrastructures militaires**

La construction des états-majors et des bases militaires est importante en ce sens qu'elle résout le problème d'installations de nouvelles structures issues de la réforme des FARDC. Par ailleurs, celle des bases militaires améliore les conditions sociales des militaires.

#### **Objectif 3 : Assurer l'entretien des infrastructures**

**Tableau 5 : cadre de performance des objectifs du programme Infrastructures**

<b>Objectif 1. Réhabiliter les infrastructures militaires</b>				
<b>Indicateur</b>	<b>Unité de Mesure</b>	<b>Réalisations</b>	<b>Exercice en cours</b>	<b>Cibles</b>



			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Taux de réhabilitation des Ecoles, Centres d'instruction, Centres d'entraînement et Bases militaires	%	0	0	0	0	25	35	45
<b>Source</b> : Corps de Génie Militaire									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre d'Ecoles, CI-CE et Base militaires réhabilité / Total des Ecoles, CI-CE et Bases militaires prévus X 100									
<b>Commentaires</b> : le taux exprime le pourcentage d'écoles, CI, CE et Bases Militaires réhabilités									
2	Taux de réhabilitation des quartiers généraux	%	0	0	0	0	0	5	10
<b>Source</b> : Corps de Génie Militaire									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre de quartiers généraux réhabilités / Total quartiers généraux prévus pour la réhabilitation X 100									
<b>Commentaires</b> : le taux exprime le pourcentage des quartiers généraux réhabilités									
<b>Objectif 2. Construire les infrastructures militaires</b>									
1	Taux de Construction d'infrastructures spécifiques	%	0	0	0	0	0	5	10
<b>Source</b> : Corps de Génie Militaire									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre d'infrastructures spécifiques construites / Total d'infrastructures spécifiques prévues X 100									
<b>Commentaires</b> : le taux exprime le pourcentage d'infrastructures spécifiques militaires construits									
2	Taux de construction des écoles, centres d'instruction, centres d'entraînement et hôpitaux militaires	%	0	0	0	0	10	15	20
<b>Source</b> : Corps de Génie Militaire									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre d'école, CI-CE et hôpital militaire construit / Total des écoles, CI-CE et hôpitaux militaires prévus pour la construction X 100									
<b>Commentaires</b> : le taux exprime le pourcentage d'écoles, CI, CE et hôpitaux militaires construits									
<b>Objectif 3. Assurer l'entretien des infrastructures</b>									
1	Taux d'entretien des Quartiers généraux et Bases militaires	%	0	0	0	0	0	10	20
<b>Source</b> : Corps de Génie Militaire									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre de Quartiers généraux et Bases militaires entretenus / Total des Quartiers généraux et Bases militaires prévues X 100									
<b>Commentaires</b> : le taux exprime le pourcentage des quartiers généraux et bases militaires entretenus									
2	Taux d'entretien de nouvelles casernes	%	0	0	0	0	0	5	10
<b>Source</b> : Base logistique centrale									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre / Total de nouvelles casernes prévues pour l'entretien X 100									
<b>Commentaires</b> : le taux exprime le pourcentage des casernes entretenues									

#### 4.4. Ventilation des Crédits du Programme

Tableau 6 : Ventilation des crédits par Action

N°	Code Action	Actions du Programme	Crédits Votés 2024 (en CDF)
1	0291	Construction	5 772 915 175
2	0292	Réhabilitation	0
3	0293	Entretien	0
<b>Total</b>			<b>5 772 915 175</b>

Source : LF 2024

Tableau 7 : Ventilation des crédits par Rubrique Budgétaire

N°	Rubrique	Crédits Votés 2024 (en CDF)
1	Contrepartie des Projets	
2	Fonctionnement des Ministères	5 772 915 175
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	
4	Investissements sur Ressources Extérieures	
5	Investissements sur Ressources Propres	
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	
7	Rémunérations	
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	
<b>Total</b>		<b>5 772 915 175</b>

Source : LF 2024

Tableau 8 : Ventilation des crédits par Titre

N°	Titre	Crédits Votés 2024 (en CDF)
<b>I. Dépenses courantes</b>		
1	Titre III : Dépenses de personnel	197 490 000
2	Titre IV : Biens et matériels ;	3 014 691 487
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	1 173 741 492
4	Titre VI : Transferts et interventions	1 386 992 196
<b>II. Dépenses en capital</b>		
5	Titre VII : Equipements	
	<i>Financement intérieur</i>	
	<i>Financement extérieur</i>	
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	
	<i>Financement intérieur</i>	
	<i>Financement extérieur</i>	
<b>Total</b>		<b>5 772 915 175</b>

Source : LF 2024

## 5. PROGRAMME 030 : OPERATIONS MILITAIRES

**Responsable de programme** : Chef d'Etat-Major Général

### 5.1. Stratégie du Programme

Ce programme concerne les opérations. Il s'agit ici de doter les Forces armées en fonds pour les opérations relatives à :

- la restauration de la paix sur toute l'étendue de la RDC ;
- la participation aux missions de paix, conformément à nos engagements internationaux ;
- la préparation de la relève de la MONUSCO.

Ce programme a pour actions :

- Mise en œuvre des opérations ;
- Appui aux renseignements et opérations d'influence ;
- Commandement et Contrôle de la mise en œuvre des opérations militaires.

Par ailleurs, la gestion du dispositif de coopération militaire permet à la RDC de mettre en œuvre les accords de coopération militaire et de renforcer les relations multilatérales et bilatérales avec les autres Etats sur le plan militaire.

### 5.2. Périmètre du programme

Ce programme a pour périmètre :

- Etat-major chargé des opérations : joue le rôle de la centralisation et l'agencement des différentes doctrines d'emploi spécifiques aux forces, corps et services élaborées à leur niveau ; établit et gère le système de commandement et du contrôle des opérations ;
- Etat-major chargé des renseignements : établit et gère le système de renseignement stratégique, tactique et opératif nécessaires pour l'élaboration de la politique militaire ; la prise des décisions et l'emploi des forces ;
- Les trois (03) Zone de Défense : assument le Commandement Opérationnel de toutes les unités engagées dans les zones de responsabilité respectives.

### 5.3. Objectifs et indicateurs de performance du programme

Ce programme a trois objectifs à savoir :

- Objectif 1 : Mettre en place structures de planification et conduite des Ops;
- Objectif 2 : Sauvegarder l'intégrité territoriale ;
- Objectif 3 : Dissuader l'ennemi.

#### **Objectif 1 : Mettre en place structures de planification et conduite des opérations**

Cet objectif à la mise en place des structures de planification, conduite des opérations militaires et veille stratégique.

#### **Objectif 2 : Sauvegarder l'intégrité territoriale**

Cet objectif vise à disponibiliser les moyens nécessaires et adéquats aux FARDC pour traquer les différents groupes armés locaux et étrangers jusqu'à leur dernier coin de retranchement dans le but de les mettre hors état de nuire, pacifier les différentes localités du territoire national sous l'activisme de ces derniers et d'y restaurer l'autorité de l'Etat.

### Objectif 3 : Dissuader l'ennemi

Cet objectif vise à disponibiliser les moyens pour la dissuasion des FARDC par l'acquisition des moyens de dissuasion et à remonter le moral des unités des FARDC.

**Tableau 5 : Cadre de performance des objectifs du programme opération militaire**

<b>Objectif 1. Mise en place structures de planification et conduite des Ops</b>										
<b>Indicateur</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>				<b>Cibles</b>			
<b>N°</b>	<b>Nom</b>		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	
1	Taux de réalisation de la Mise en place de la structure	%	18	18	18	24	59	100	100	
<b>Source :</b> EMG										
<b>Mode de calcul :</b> Structure mise en place/ Structures prévues x100										
<b>Commentaires :</b>										
<b>Objectif 2. Sauvegarder l'intégrité territoriale</b>										
<b>Indicateur</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>				<b>Cibles</b>			
<b>N°</b>	<b>Nom</b>		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	
1	Taux de neutralisation des GpA	%	0,1	0,2	0,2	2,9	14	14	20	
<b>Source :</b> EMG/EM Ops										
<b>Mode de calcul :</b> GpA neutralisés / GpA répertoriés x100										
<b>Commentaires :</b>										
2	Taux d'incursion des Forces étrangères	%	60	65	52	40	20	0	0	
<b>Source :</b> EMG/EM Ops										
<b>Mode de calcul :</b> incursions connues/ Incursions probables x100										
<b>Commentaires :</b>										
3	Taux d'incidents sur les points sensibles et vitaux	%	37	37	51	51	28	14	0	
<b>Source :</b> EMG/EM Ops										
<b>Mode de calcul :</b> incidents connus/ Incidents probables x100										
<b>Objectif 3. Dissuader l'ennemi</b>										
<b>Indicateur</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>				<b>Cibles</b>			
<b>N°</b>	<b>Nom</b>		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	
1	Degré de dissuasion des FARDC	%	ND	ND	ND	ND	70	90	100	
<b>Source :</b> EMG/EM Ops										
<b>Mode de calcul :</b> Activités réalisées/ Activités prévues x100										
<b>Commentaires :</b>										
2	Proportion d'acquisition des moyens de dissuasion	%	ND	ND	ND	ND	70	90	100	

<b>Source</b> : EMG/EM Ops									
<b>Mode de calcul</b> : Moyens accordés/ Moyens prévues x100									
<b>Commentaires</b> :									
3	Degré du moral des unités	%	ND	ND	ND	ND	100	100	100
<b>Source</b> : SECAS									
<b>Mode de calcul</b> : Activités réalisées/ Activités prévues x100									
<b>Commentaires</b> :									

#### 5.4. Ventilation des crédits du Programme

**Tableau 6 : Ventilation des crédits par Action**

N°	Code Action	Actions du Programme	Crédits Votés 2024 (en CDF)
1	0301	Mise en œuvre des opérations	52 273 657 440
2	0302	Appui aux renseignements et opérations d'influence	22 892 681 559
3	0303	Commandement et Contrôle de la mise en œuvre des opérations militaires	10 618 805 536
<b>Total</b>			<b>85 785 144 535</b>

**Source** : LF 2024

**Tableau 7 : Ventilation des crédits par Rubrique Budgétaire**

N°	Rubrique	Crédits Votés 2024 (en CDF)
1.	Contrepartie des Projets	
2.	Fonctionnement des Ministères	68 785 144 535
3.	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	
4.	Investissements sur Ressources Extérieures	
5.	Investissements sur Ressources Propres	17 000 000 000
6.	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	
7.	Rémunérations	
8.	Subventions aux Organismes Auxiliaires	
<b>Total</b>		<b>85 785 144 535</b>

**Source** : LF 2024

**Tableau 8 : Ventilation des crédits par Titre**

N°	Titre	Crédits Votés 2024 (en CDF)
<b>I. Dépenses courantes</b>		
1	Titre III : Dépenses de personnel	4 160 964 398
2	Titre IV : Biens et matériels ;	6 300 981 496
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	16 973 419 105
4	Titre VI : Transferts et interventions	41 349 779 536
5	Titre VII : Equipement	17 000 000 000
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
<b>A. Dépenses en capital</b>		
5	Titre VII : Equipements	
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
<b>Total</b>		<b>85 785 144 535</b>

**Source** : LF 2024

## 6. PROGRAMME 212 : PRODUCTION MILITAIRE

**Responsable de programme** : Directeur Général de l'Afridex

### 6.1. Stratégie du Programme

Ce programme a pour but a pour objet de garantir l'autosuffisance logistique de l'Armée pour sa montée en puissance et générer les ressources financières par la vente des produits excédentaires.

Suivant l'Ordonnance-loi N° 22/019 du 28 juillet 2022 portant programmation militaire 2022-2023, ce programme prévoit le développement de la production militaire par la mise en place d'une industrie militaire ; la relance de sept parcs agro-pastoraux ; la création d'un laboratoire pharmaceutique, d'une unité de production de matériel orthopédique pour blessés de guerre, d'une unité de production des rations de combat et le renforcement des capacités de productivité du Corps de Génie militaire.

Ce programme a pour actions :

- Industrie militaire ;
- Gestion des parcs agro-pastoraux ;
- Développement de l'offre des soins de santé militaire.

### 6.2. Périmètre du programme

Ce programme a pour périmètre :

- L'Afridex : assure la gestion et la vente des explosifs ;
- Le Secrétariat Général à la Défense : intervient dans la recherche des moyens matériels et financiers au profit de l'Armée ;
- Le corps de services de santé militaire : assure la gestion des hôpitaux et centres de santé des militaires.

### 6.3. Objectifs et indicateurs de performance

Ce programme a trois objectifs à savoir :

- Objectif 1 : Garantir l'autosuffisance logistique de l'armée ;
- Objectif 2 : Générer les ressources financières par la vente des produits excédentaires ;
- Objectif 3 : Développer l'offre de soins de santé spécialisés des militaires.

#### **Objectif 1 : Garantir l'autosuffisance logistique de l'armée**

Beaucoup d'échecs enregistrés pendant les récentes guerres étaient dus à l'absence d'une autonomie d'approvisionnement.

De ce fait, il est impérieux de relancer la production militaire qui garantirait une autonomie stratégique à nos Forces Armées.

#### **Objectif 2 : Générer les ressources financières par la vente des produits excédentaires**

L'industrie de la défense est aussi nécessaire pour permettre au Ministère de la Défense Nationale et Anciens Combattants de financer par ses propres moyens certains programmes de son secteur. C'est aussi une meilleure façon d'impliquer l'Armée dans les efforts pour une bonne croissance économique du pays.

#### **Objectif 3 : Développer l'offre de soins de santé spécialisés des militaires**

Cet objectif concerne la création d'un laboratoire pharmaceutique, d'une unité de production de matériel orthopédique pour blessés de guerre et des cliniques militaires spécialisées.

Tableau 5 : cadre de performance des objectifs du programme Production Militaire

Objectif 1. Garantir l'autosuffisance logistique de l'armée									
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations			2023	Cibles		
N°	Nom		2020	2021	2022		2024	2025	2026
1.1	Taux de mise en place d'une industrie militaire	%	0	0	5	10	6	50	70
<b>Source :</b> AFRIDEX									
<b>Mode de calcul :</b> Moyens accordés/ Moyens prévus x100									
<b>Commentaires :</b>									
1.2	Taux de relance des parcs agro-pastoraux	%	0	0	2	5	10	80	100
<b>Source :</b> EMG									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre de parcs agro-pastoraux relancés / Ensemble de parcs agro-pastoraux prévus X 100									
<b>Commentaires :</b>									
1.3	Taux de production des rations de combat	%	0	0	0	0	10	80	100
<b>Source :</b> CorSM									
<b>Mode de calcul :</b> Quantités produites/ Quantités prévues X 100									
<b>Commentaires :</b>									
Objectif 2. Générer les ressources financières par la vente des produits excédentaires									
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations			2023	Cibles		
N°	Nom		2020	2021	2022		2024	2025	2026
2.1	Proportion de produits excédentaires	%	0	0	0	0	2	35	50
<b>Source :</b> EMG et CorSM									
<b>Mode de calcul :</b> Ecart (production -prévisions) / prévisions X 100									
<b>Commentaires :</b>									
2.2	Taux de ressources générées	%	0	0	0	0	10	80	100
<b>Source :</b> EMG et CorSM									
<b>Mode de calcul :</b> Ressources générées / Total Prévisions X 100									
<b>Commentaires :</b>									
Objectif 3. Développer l'offre de soins de santé spécialisés des militaires									
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations			2023	Cibles		
N°	Nom		2020	2021	2022		2024	2025	2026
3.1	Taux de mise en œuvre du laboratoire pharmaceutique	%	0	0	0	0	5	50	75
<b>Source :</b> Corps des services de santé									

<b>Mode de calcul</b> : Nombre de tâches exécutés / Total des tâches prévues X 100									
<b>Commentaires</b> :									
3.2	Taux de mise en œuvre d'une clinique spécialisée	%	0	0	0	50	20	-	-
<b>Source</b> : Corps des services de santé									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre de tâches exécutés / Total des tâches prévues X 100									
<b>Commentaires</b> :									
3.3	Taux de mise en place d'unité de production des matériels orthopédiques	%	0	0	0	50	20	-	-
<b>Source</b> : Corps des services de santé									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre de tâches exécutés / Total des tâches prévues X 100 s									
<b>Commentaires</b> :									

#### 6.4. Ventilation des Crédits du Programme

**Tableau 6 : Ventilation des crédits par Action**

N°	Code Action	Actions du Programme	Crédits Votés 2024 (en CDF)
1	2121	Industrie militaire	25 751 759 731
2	2122	Gestion des parcs agro-pastoraux	0
3	2123	Développement de l'offre des soins de santé militaire	6 000 000 000
<b>Total</b>			<b>31 751 759 731</b>

**Source** : LF 2024

**Tableau 7 : Ventilation des crédits par Rubrique Budgétaire**

N°	RUBRIQUE	Crédits Votés 2024 (en CDF)
1	Contrepartie des Projets	-
2	Fonctionnement des Ministères	-
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-
4	Investissements sur Ressources Extérieures	-
5	Investissements sur Ressources Propres	31 751 759 731
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-
7	Rémunérations	-
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	-
<b>Total</b>		<b>31 751 759 731</b>

**Source** : LF 2024

**Tableau 8 : Ventilation des crédits par Titre**

N°	Titre	Crédits Votés 2024 (en CDF)
<b>I. Dépenses courantes</b>		
1	Titre III : Dépenses de personnel	-
2	Titre IV : Biens et matériels ;	-
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	-
4	Titre VI : Transferts et interventions	-
	Financement intérieur	-
	Financement extérieur	-
<b>II. Dépenses en capital</b>		
5	Titre VII : Equipements	10 446 359 896



	Financement intérieur	-
	Financement extérieur	-
<b>6</b>	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	21 305 399 835
	Financement intérieur	-
	Financement extérieur	-
	<b>Total</b>	<b>31 751 759 731</b>

**Source : LF 2024**

## 7. PROGRAMME 032 : ANCIENS COMBATTANTS

Pré-responsable de programme : Colonel BAKULA NZAZI

### 7.1. Présentation Stratégie du programme

Ce programme a pour but d'améliorer la gestion et la prise en charge des anciens combattants suivant la lettre de mission n° CAB/PM/DIRCAB/SGP/2022/0856 du 27 avril 2022.

Le Secrétariat Général aux Anciens Combattants connaît des problèmes récurrents qui se résument de la manière suivante :

- Non application de certaines dispositions du Titre 3 de l'après carrière de la Loi n°13/005 du 15 Janvier 2013 portant statut du militaire des Forces Armées de la République Démocratique du Congo ;
- Non maîtrise des effectifs des anciens combattants, pensionnés militaires et leur dépendants ;
- Lourdeur dans l'exécution et traitement des dossiers ;
- Faible taux de la pension et non uniforme sur l'ensemble du Pays ;
- Détérioration très avancée et insuffisance des bâtiments ;
- Obsolescence et insuffisance des matériels ;
- Carence du charroi automobile ;
- Faiblesse dans la prise en charge des soins médicaux, d'inhumation et autres interventions sociales ;
- Spoliation du patrimoine des Anciens Combattants ;
- Manque de motivation et non mise à niveau du personnel.

Ce programme a pour actions :

- Protection sociale des invalidés de guerres ;
- Bâtiments, Equipements et Matériels.

### 7.2. Périmètre du Programme (DOS, DPR, DISAC, DSVGEN)

Ce programme a pour périmètre Direction des Œuvres sociales, Direction. Pension et Rente, Direction de l'inspection et contrôle, Direction des Services généraux.

### 7.3. Objectifs et indicateurs de performance du Programme Anciens Combattants

**Objectif 1** : Maitriser les effectifs des tributaires ;

**Objectif 2** : Améliorer les conditions de vie des anciens combattants et autres catégories (Tributaires) ;

**Objectif 3** : Construire et réhabiliter les bâtiments du Secrétariat General anciens combattants.

Tableau 5 : cadre de performance des objectifs du programme Anciens Combattants

Objectif 1. Maitriser les effectifs des tributaires										
Indicateur		Unité de mesure	Réalisation				Cibles			
N°	Nom		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1	Proportion des tributaires identifiés	%	0	0	0	0	10	70	100	
<b>Source</b> : Rapport du SG/ Anciens combattants										
<b>Mode de calcul</b> : Nombre des tributaires identifiés/ le total de tributaires à identifier X 100										
<b>Commentaires</b> : Insuffisance des crédits et manque de crédits au titre 7 pour la production des cartes biométriques										
Objectif 2. Améliorer les conditions de vie des anciens combattants et autres catégories (Tributaires)										
Indicateur		Unité de mesure	Réalisation				Cibles			
N°	Nom		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1	Proportion de pensions et Allocation dite de vieillesse améliorées	%	0	0	0	0	ND	42	100	
<b>Source</b> : Rapport du secrétaire General aux Anciens Combattants										
<b>Mode de calcul</b> : Montant de pension améliorée / total de pension à améliorer X 100										
<b>Commentaires</b> : le manque de maitrise des crédits alloués pour la prise en charge de cet indicateur budgétisé jusqu'à présent à la fonction publique contrairement à la loi de programmation militaire. Le service sollicite que la gestion des crédits relatifs à la pension et allocation des retraités lui revienne.										
2	Proportion des Tributaires bénéficiant des avantages	%	0%	0%	0%	0%	30%	70%	100%	
<b>Source</b> : Rapport du SG/ Anciens combattants										
<b>Mode de calcul</b> : somme des tributaires bénéficiaires / total des tributaires à bénéficier x 100										
<b>Commentaires</b> : un climat de paix dans la gestion des tributaires										
Objectif 3. Construire et réhabiliter les bâtiments du Secrétariat General anciens combattants										
Indicateur		Unité de mesure	Réalisation				Cibles			
N°	Nom		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1	Taux des Bâtiments réhabilités	%	0%	0%	0%	0%	45%	72%	100%	
<b>Source</b> : Rapport du SGAC et Corps de Génie										
<b>Mode de calcul</b> : Nombre des bâtiments réhabilités / total des bâtiments à réhabiliter x 100										
<b>Commentaires</b> : Cet indicateur concerne la réhabilitation des bâtiments des Anciens Combattants										
2	Taux des bâtiments et terrain ayant obtenus des titres	%	0%	0%	0%	36%	57%	79%	100%	
<b>Source</b> : DEP										
<b>Mode de calcul</b> : nombre des bâtiments et terrain ayant obtenus des titres fonciers / total des bâtiments et terrain à obtenir des titres fonciers x 100										
<b>Commentaires</b> : total des bâtiments et terrain à obtenir des titres fonciers 6										

#### 7.4. Ventilation des crédits du Programme

**Tableau 6 : Ventilation des crédits par Action**

N°	Code Action	Actions du Programme	Crédits Votés 2024 (en CDF)
1	0321	Protection sociale des invalides de guerres.	270 491 565
2	0322	Gestion des infrastructures et équipement des anciens combattants	391 619 883
<b>Total</b>			<b>662 111 448</b>

**Source : LF 2024**

**Tableau 7 : Ventilation des crédits par Rubrique Budgétaire**

N°	Rubrique	Crédits Votés 2024 (en CDF)
1	Contrepartie des Projets	
2	Fonctionnement des Ministères	662 111 448
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-
4	Investissements sur Ressources Extérieures	-
5	Investissements sur Ressources Propres	-
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-
7	Rémunérations	-
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	-
<b>Total</b>		<b>662 111 448</b>

**Source : LF 2024**

**Tableau 8 : Ventilation des crédits par Titre**

N°	Titre	Crédits Votés 2024 (en CDF)
1	Titre III : Dépenses de personnel	88 574 947
2	Titre IV : Biens et matériels ;	326 193 766
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	100 670 757
4	Titre VI : Transferts et interventions	146 671 978
	Financement intérieur	-
	Financement extérieur	-
5	Titre VII : Equipements	-
	Financement intérieur	-
	Financement extérieur	-
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, Acquisition immobilière	-
	Financement intérieur	-
	Financement extérieur	-
<b>Total</b>		<b>662 111 448</b>

**Source : LF 2024**

**Santé Publique, Hygiène et Prévention  
(Section 37)**

## PRESENTATION DU MINISTERE DE LA SANTE

**Responsable : S.E. Monsieur Roger Samuel KAMBA MULAMBA**, Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention.

### **1.1. Présentation stratégique du Ministère**

#### **1.1. Priorités Nationales**

La démarche de la vision du développement de la RDC inscrite dans le PNSD est de porter la RDC comme pays intermédiaire en 2021, pays émergent en 2030 et pays développé en 2050. Pour la programmation 2023-2025 (2024-2026), en matière de la couverture santé universelle, les objectifs principaux ci-après ont été retenus : (i) intégrer complètement toutes les interventions contre les maladies tueuses des enfants de moins de 5 ans dans tous les ESS (ii) élargir la couverture vaccinale des enfants âgés de 0 – 11 mois et accroître à 90% la couverture vaccinale des enfants âgés de 11-23 mois ; (iii) réduire la morbidité et la mortalité maternelle et infanto-juvénile ; (iv) maintenir la prévalence du VIH/Sida en-dessous de 1% ; (v) améliorer la gouvernance du secteur ; (vi) réduire la prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de 0 à 59 mois à moins de 15 % ; (vii) ramener la prévalence de la malnutrition aiguë globale en-dessous de 5 % dans toutes les provinces ; (viii) réduire d'un tiers les maladies non transmissibles liées à la nutrition à moins de 5 % ; (ix) réduire d'un tiers la prévalence de l'anémie chez les enfants de moins de 5 ans et chez les femmes en âge de procréer à moins de 10 % ; (x) réduire le taux de mortalité lié au paludisme ; (xi) aider à appréhender tous les facteurs sous-jacents contributifs aux décès maternels et de guider des actions destinées à prévenir des potentiels décès maternels, périnataux et riposte (SDMPR), (xii) réduire l'incidence de la TB, (xiii) améliorer la complétude et promptitude de notification de cas ainsi que les réponses en situation d'épidémie, urgences et catastrophes ; (xiv) améliorer la gestion de déchets biomédicaux, de contrôle de la qualité de l'eau et la sécurité sanitaire des aliments.

#### **1.2. Politiques Sectorielles**

La Loi n°18/035 du 13 décembre 2018 telle que modifiée et complétée par l'Ordonnance-Loi n°23/006 du 03 mars 2023 définit le système national de santé comme un ensemble coordonné de structures, de personnes et d'activités qui assurent la prévention des maladies, le maintien, la restauration et la promotion de la santé au bénéfice de la population. Il a pour mission notamment (i) de garantir le bien-être de la population ; (ii) de prévenir des incapacités des maladies et des mortalités précoces ; (iii) de promouvoir un meilleur état de santé de la population ; et (iv) d'assurer la couverture, la qualité, l'efficacité des services et la satisfaction des besoins de santé. Le système national de santé est structuré à trois niveaux : le niveau central, le niveau provincial ou intermédiaire et périphérique ou opérationnel.

Le niveau central définit les grandes orientations de la politique nationale de santé. Il édicte les directives, les normes, les stratégies d'interventions, les politiques et en assure le suivi et l'évaluation. Il comprend le ministre ayant la santé publique dans ses attributions, le secrétariat général et l'inspection générale de la santé. Les établissements publics du secteur de la santé sont des structures d'appui du niveau central.

Le niveau intermédiaire est chargé de la coordination, appui, encadrement, contrôle, supervision, suivi et évaluation de l'ensemble des activités de santé sous sa juridiction. Il veille à l'application de la politique sanitaire, des normes et des stratégies sanitaires nationales. Il comprend les provinces sanitaires, qui sont les entités déconcentrées du pouvoir central subdivisées en Zones de Santé (ZS, en sigle).

Le niveau périphérique ou opérationnel a pour mission la mise en œuvre de la stratégie des soins

de santé primaires. Il comprend la ZS qui est subdivisée en Aire de Santé (AS, en sigle). La mise en œuvre des interventions à tous les niveaux est assurée par le service public, les services privés lucratifs et non lucratifs ou philanthropiques. Le service public de santé comprend les institutions et établissements de services et soins de Santé (ESS, en sigle) relevant du pouvoir central, ceux des provinces et des ETD.

En vue de mener à bien cette mission, le pays s'est doté d'une Politique Nationale de Santé adoptée en 2001 par le Gouvernement, mettant l'accent sur les soins de santé primaires et définissant la zone de santé (516 Zones de Santé) comme unité opérationnelle de mise en œuvre de celle-ci.

En outre, le Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention et ses partenaires ont élaboré de manière consensuelle une stratégie sectorielle dénommée « Stratégie de Renforcement du Système de Santé » (SRSS). Cette stratégie révisée et adoptée en 2010 qui a eu pour but d'améliorer l'offre et l'utilisation des soins de santé de qualité par l'ensemble de la population congolaise, cette stratégie sectorielle est opérationnalisée par un plan de mise en œuvre dénommée Plan National de Développement Sanitaire dont la durée moyenne est de 5 ans. Son opérationnalisation se fait à travers les plans stratégiques sous sectoriels, les plans provinciaux de développement sanitaires, les plans de développement des ZS et plans d'actions opérationnels (PAO) sur lesquels les différents financements disponibles et mobilisables dans le secteur s'y alignent.

Cette stratégie (SRSS) comprend les axes stratégiques suivants :

- Axe 1 : Amélioration des prestations de services de santé et continuité des soins de qualité aux différents niveaux du système de santé ;
- Axe 2 : Appui aux différents piliers du système de santé ;
- Axe 3 : Renforcement de la Gouvernance et du système de santé.

Le PNDS 2024-2030 s'inscrit dans le cadre de la continuité des progrès pour l'atteinte des cibles des ODD liés à la santé dont la CSU et ce, en lien avec les réformes en cours dans le pays notamment la mise en place du budget programme, le PNSD et le plan stratégique nationale de la CSU.

## **1.2. Domaine d'intervention et Organisation du Ministère**

### **a. Domaine d'intervention**

Au regard de l'ordonnance n°22/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, le Ministère de la Santé est chargé de :

- L'organisation, création et contrôle des Services publics médicaux et pharmaceutiques ;
- L'organisation de l'enseignement technique médical du niveau secondaire ;
- L'agrément et le contrôle technique des établissements privés médico-sanitaires, pharmaceutiques, laboratoires et d'enseignement médical technique ;
- L'hygiène et santé publique ;
- L'Inspection et prévention sanitaires et médicales et actions médicales humanitaires ;
- La Police sanitaire aux frontières (quarantaine humaine internationale) ;
- L'organisation, réglementation et promotion de la médecine traditionnelle, y compris le domaine des plantes médicinales ;
- L'organisation du système de santé ;
- La Gestion du personnel mis à sa disposition ;

- L'Elaboration du programme de formation du personnel de santé, en collaboration avec le Ministère ayant l'Enseignement Supérieur et Universitaire dans ses attributions ;
- L'Elaboration de normes à la salubrité du milieu humain, en collaboration avec le Ministère ayant l'Environnement dans ses attributions : Elaboration des normes relatives à la santé ;
- L'analyse et contrôle des aliments, des médicaments et des produits phytosanitaires ;
- La Collaboration avec l'Ordre des médecins, l'Ordre des pharmaciens et les autres Associations des professionnels de santé pour l'assainissement du milieu médical ;
- Le Contrôle des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle.

### **b. Organisation du Ministère**

Dans sa mission régalienne, le MSPHP assure la mise en œuvre de l'offre de soins et de services de santé à travers son plan sectoriel. Il s'appuie sur les services administratifs, structures standards et structures d'appui à la CSU.

Services administratifs et structures standards :

- Direction des Ressources Humaines ;
- Direction d'Etude et Planification ;
- Direction Administrative et Financière ;
- Direction d'archive et nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- Cellule de gestion de projet et passation de marché ;
- Direction générale d'organisation et de gestion de soins de santé ;
- Direction des établissements des soins et partenariat ;
- Direction des Soins de Santé Primaire ;
- Direction de santé de la Famille et des Groupes spécifiques ;
- Direction de Formation continue ;
- Programmes Spécialisés (liste en annexe).

Services d'appuis à la CSU

#### 1. Institut Nationale de santé publique (INSP)

Il a pour objet de mettre à la disposition des programmes, de la société civile et des décideurs, l'information, les compétences et un cadre de riposte performant dans le but d'assurer efficacement la prévention, la détection et la riposte les épidémies et autres urgences sanitaires.

La mise en œuvre de ses actions s'effectue à travers les structures suivantes de lutte contre la maladie :

- Direction générale de lutte contre la maladie ;
- Direction de surveillance épidémiologique ;
- Direction de laboratoires ;
- Direction de l'hygiène ;
- Différents Programmes spécialisés de lutte contre la maladie.

#### 2. Fonds de promotion de la santé (FPS)

Il a pour mission :

- Financer les projets d'infrastructures sanitaires, d'équipements médicaux de santé ainsi que de la production locale des médicaments et intrants spécifiques ;
- Financer la promotion de la médecine traditionnelle ;



- Financer l'approvisionnement en médicaments essentiels, en ce compris les contraceptifs, les vaccins et autres intrants de santé publique ;
- Financer la gouvernance du secteur de la santé, la normalisation et la recherche sur le système de santé ainsi que le développement des Ressources Humaines du secteur ;
- Collecter et gérer les ressources financières générées par tous les mécanismes de financement innovant fiscal et para fiscal dédié spécialement à la promotion pour la santé, dans le cadre de la couverture santé universelle,
- Subventionner les établissements des soins de santé (ESS) et pharmaceutiques en vue de réduire les coûts et d'améliorer la qualité des soins ;
- Effectuer toute autre opération qui se rattache directement ou indirectement à son Object social.

### 3. Agence nationale d'ingénierie clinique et du numérique de la santé (ANICNS)

Il a pour mission d'assurer la gouvernance numérique de la couverture santé universelle et d'appuyer le développement numérique de la santé ainsi que l'ingénierie clinique en RDC.

### 4. Autorité Congolaise de Réglementation Pharmaceutique (ACOREP)

L'ACOREP a pour missions de : Contribuer à l'accès universel de la population congolaise à l'offre des services de santé en veillant à la mise sur le marché des produits médicaux de qualité et efficaces ; Protéger la santé publique par la mise en place d'une réglementation adéquate et d'un système de contrôle des produits pharmaceutiques et médicaux.

**c. Maquette Programmatique Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention**

**Tableau 1 : Maquette Programmatique du Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention**

CODE SECT	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGRAMME	Code Action	LIBELLE ACTION	Périmètre	
						Services Normatifs	Opérateurs
37	SANTÉ						
		058	Administration Générale de la Santé			Cabinet du Ministre, IGS SG, DRH, DEP, DAF, DANTIC, PNCNS, Cellule technique, CGPMP, DESS, DFC, ANICNS, CT-AS, PNPMS, CSE	
				0581	Pilotage de la stratégie Ministérielle de la Santé	Cabinet du Ministre	
				0582	Coordination Administrative de la Santé	SG, Programme National de Promotion pour la Communication en Santé (PNPCS)	
				0583	Renforcement des Mécanismes d'Inspection-Contrôle	IGS et IPS	
				0584	Développement des ressources Humaines pour la Santé	DRH, Direction de l'enseignement des sciences de santé (DESS), direction de la formation continue (DFC)	
				0585	Renforcement du Système d'information Sanitaire	DANTIC,, PNCNS	ANICNS
				0586	Planification Stratégique, Equité, Evaluation et suivi	DEP, Cellule Technique d'Achat Stratégique (CT-AS), Programme National de Promotion des Mutuels de Santé (PNPMS), Cellule de Suivi-Evaluation (CSE)	
				0587	Gouvernance Financière	DAF et CGPMP	
		059	Prestations de services de santé et continuité des soins			Direction des établissements de soins et partenariat, Direction Générale d'Organisation et de Gestion des services de Santé, Direction des Soins de Santé Primaire, Hôpitaux et Centres de Santé, Dir de la Santé de la Famille et groupe Spécifique, PNSR, PRONANUT, Programme National de Santé Mentale, Programme National de Santé des Adolescents, Programme National de Médecine du Sportif, Programme National de Santé au Travail, Programme National de lutte contre la Toxicomanie,	

				Coordination PCIMNE-communautaire, Programme National de Santé Scolaire et Universitaire, Programme National de Transfusion Sanguine, Programme National de Réhabilitation à base communautaire, Programme National de Lutte contre les Infections Respiratoires/Coordination PCIMNE-clinique, Programme National d'Approvisionnement des Médicaments, Programme National des Médecines Traditionnelles et Plantes Médicinales	
		0591	Offre des soins	Direction des établissements de soins et partenariat, Direction Générale d'Organisation et de Gestion des services de Santé, Direction des Soins de Santé Primaire, Hôpitaux et Centres de Santé	
		0592	Infrastructures sanitaires	Direction des établissements de soins et partenariats	Fonds de Promotion santé
		0593	Médicaments et intrants spécifiques	Programme National d'Approvisionnement des Médicaments, Programme National des Médecines Traditionnelles et Plantes Médicinales	Fonds de Promotion santé, ACOREP
		0594	Renforcement de la SRMNEA-NUT	Dir de la Santé de la Famille et groupe Spécifique, PNSR, PRONANUT, Programme National de Santé Mentale, Programme National de Santé des Adolescents, Programme National de Médecine du Sportif, Programme National de Santé au Travail, Programme National de lutte contre la Toxicomanie, Coordination PCIMNE-communautaire, Programme National de Santé Scolaire et Universitaire, Programme National de Transfusion Sanguine, Programme National de Réhabilitation à base communautaire, Programme National de Lutte contre les Infections Respiratoires/Coordination PCIMNE-clinique	
		0595	Hygiène aux frontières	Programme National de l'Hygiène aux Frontières, Direction de l'Hygiène et Salubrité Publique	INSP
	060	Lutte contre la maladie		Dir de surveillance Epidémiologique, Dir de Laboratoire, Programme National des Urgences et	

				Catastrophe, INRB, PEV, PNLP, PNLT, PNLS, PNIRA, PNSOV, PNLTHA, Centre National de Lutte contre le Cancer, PNTS...		
			0601	Epidémies, Endémies	Dir de surveillance Epidémiologique, Dir de Laboratoire, PEV, , PNLD-CH, PNSOV, PNLTHA, Centre National de Lutte contre le Cancer, PNTS, PNL Dranculose,	Institut National de Santé Publique (INSP), INRB
			0602	Urgences Sanitaires et catastrophes	Dir de surveillance Epidémiologique, Programme National des Urgences et Catastrophe	INSP, INRB, Croix-Rouge
			0603	Maladies transmissibles et non transmissibles	PNLP, PNLT, PNLS, Programme National de lutte contre les Maladies Tropicales Négligées , PNL Drépanocytose, les programmes de lutte contre ( Diabète, Cardiovasculaire,...)	INSP, INRB
			0605	Appui à l'action sanitaire communautaire	-	Fonds de Promotion de la Santé

## 2. Performances antérieures et perspectives

### 2.1. Performances antérieures

Le MSPHP tient chaque année la revue annuelle au cours de laquelle elle évalue ses performances. A cet effet, la dernière revue annuelle a eu lieu en novembre 2022, l'évaluation a porté sur les performances couvrant la période 2021. Quant à l'évaluation des performances 2022, elle n'a pas eu lieu au cours du troisième trimestre 2023.

De l'évolution des indicateurs de performance du secteur santé en 2021 se présentent comme suit par pilier du PNDS :

Des actions mises en œuvre et résultats obtenus dans l'amélioration des prestations, le développement des infrastructures et équipements, y compris l'information sanitaire :

Les actions mises en œuvre dans le cadre de la couverture sanitaire, de la participation communautaire, de l'infrastructure et équipements ainsi que de l'information sanitaire ont montré ce qui suit :

- Aucune DPS n'a atteint une couverture en PMA et PCA complet supérieure à 30% et 42 % respectifs alors que la moyenne en PMA basique est 81% et celle du PCA est de 87% ;
- 10 DPS sur les 26, soit 38% n'ont pas de PMA complet et 15 DPS sur les 26 n'ont pas de PCA complet, soit 57% ;
- 25 DPS sur 26, soit 96,2% ont renseigné les données de manière exhaustive en rapport avec l'offre du PMA et PCA ;
- L'application du protocole de redevabilité sociale à l'aide de bulletin communautaire de performance (BCP) par un contrôle citoyen des prestations ;
- L'élaboration des modules de formation et autres outils de prestation des relais communautaires ;
- La vulgarisation du PSN SACO, CODESA dynamique en vue de la cogestion des CS.

Des actions mises en œuvre et résultats obtenus dans le pilier ressources humaines pour la santé et partage d'expériences :

Il a été signifié près de 218.772 agents en 2021 dont 101.752 infirmiers, soit 46,5% suivi des Administratifs avec 87.086 agents, soit 39,8% et de 11.947 médecins, soit 5,5%. Une faible proportion des accoucheuses de moins d'1% (2093).

La province de Kinshasa regorge l'effectif le plus important avec 17% agents, suivie de la province du Kwilu avec 8%, tandis que la province du Bas Uélé et Tanganyika ont les effectifs les moins élevés avec respectivement 1,1% et 1,3%.

Par ailleurs, il a été noté que 57% des agents de carrière des services publics de l'Etat bénéficient de la prime de l'Etat alors que près d'un tiers, soit 30% reçoivent leurs salaires.

Des actions mises en œuvre et résultats obtenus dans le pilier Médicaments Essentiels et Génériques :

Parmi les actions mises en œuvre en 2021, on note :

2800 utilisateurs du logiciel Infomed sur toute l'étendue du pays à tous les niveaux ;

- Les entrepôts de stockage des médicaments construits à Goma, à Ituri/ARU ;
- 20% des besoins annuels 2021 ont été estimés ;
- La formation en ligne avec la plateforme Académie de gestion des approvisionnements des produits de santé en sigle « AGAPS-RDC » ;

- Cependant, il a été signifié que la multiplicité des modes de distributions entre autres le mode PULL avec mutualisation des moyens limités aux BCZS, le mode PUSH INFORMED avec l'appui de l'USAID qui a bien marché mais qui reste limités aux BCZS et enfin le mode URBAIN DIRECT DISTRIBUTION à Kinshasa qui a été abandonné compte tenu du coût très élevé.

Des résultats des activités de l'IGS en 2021 :

Pilier Gouvernance (Administration générale)

Les actions menées par l'IGS en 2021 ont porté sur la recherche et détection des irrégularités et infractions en rapport avec les réalisations suivantes :

- Contrôle de l'effectivité de la gratuité de prise en charge des malades Covid-19 et de la qualité des soins dans 8 Etablissements de soins de santé de Kinshasa ;
- Contrôle-Gestion des ressources riposte Covid-19 dans 35 ZS de Kinshasa ;
- Inspection-contrôle de la mise en œuvre du Plan Mashako dans 3 Provinces, de la campagne de vaccination contre la fièvre jaune dans 6 provinces, de la campagne de dénombrement /distribution des MILD dans 4 provinces, des médicaments dans la CDR de Tshikapa et de bonnes pratiques pharmaceutiques dans la province de Lualaba ;
- Contrôle des portes d'entrée de 13 médicaments qui sauvent les femmes dans 6 provinces ;
- Investigation/entrée frauduleuse des produits pharmaceutiques en provenance du LIBAN ;
- Nettoyage fichier paie de la prime de risque dans 3 provinces (KC, EQT et Kinshasa) ;
- Inspection-contrôle du jury national 2020-2021 ;
- Mise en place de l'application Hotline dans 9 provinces appuyées par Prosani-USAID.

## 2.2. Perspectives

En termes de perspectives, nous avons l'élaboration au niveau sectoriel et validation par le Gouvernement du PNDS 2024-2030.

## 3. Objectifs et Indicateurs les plus représentatifs

- Objectif 1. Améliorer la couverture de la population et la qualité en soins et service de santé de premier contact ;
- Objectif 2 : Améliorer la qualité des soins offerts dans les structures de santé de référence (HGR, HP, HN) ;
- Objectif 3 : Renforcer la gestion des épidémies, catastrophes et autres urgences.

**Tableau 2 : Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère**

Objectif 1 : Améliorer la couverture de la population et la qualité en soins et service de santé de premier contact								
Indicateur	Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
		2020	2021	2022		2023	2024	2025
Nom de l'Indicateur								
Proportion de la population, dans un rayon de 5km, couverte par un CS% offrant un paquet minimum d'activités conforme aux normes nationales		50	50	50	60	70	75	90

Source : DEP									
Mode de calcul des indicateurs :									
Numérateur : Effectif de la population bénéficiaire d'un PMA complet sur 5 km									
Dénominateur : Effectif total de la population de l'aire de santé									
Commentaires : la couverture géographique de la population par le centre de santé a faiblement progressé, en 2020 la moitié de la population était couvert par un CS offrant un PMA conforme aux normes. Le constat est que la couverture n'a pas évolué durant les trois dernières années. Le ministère compte progresser d'avantage en vue d'atteindre 70% en 2024.									
<b>Objectif 2. Améliorer la qualité des soins offerts dans les structures de santé de référence (HGR, HP, HN)</b>									
1	Proportion de la population couverte par un HGR offrant un paquet complémentaire d'activités conforme aux normes nationales	%	55	60	60	60	65	70	75
Source : DEP rapport annuel du secteur 2021									
Modalité de calcul :									
Numérateur : Effectif de la population bénéficiaire d'un PCA complet à l'HGR									
Dénominateur : Effectif total de la population de la zone de santé									
Commentaires : la couverture géographique de zone de santé en PCA a stagné, le constat est que la couverture n'a pas évolué durant les trois dernières années. Le ministère compte progresser d'avantage en vue d'atteindre 65% en 2024.									
<b>Objectif 3. Renforcer la gestion des épidémies, catastrophes et autres urgences</b>									
	Proportion des épidémies ripostées dans les 48 Heures	%	80	80	100	100	100	100	100
Source : Direction de surveillance épidémiologique (DSE), Bulletin épidémiologique.									
Modalité de calcul :									
Numérateur : Nombre d'épidémies déclarées dont la riposte est organisée dans les 48h									
Dénominateur : Nombre total d'épidémie déclarée									
Commentaires : En 2020, le ministère a renforcé les processus des ripostes avec la mise en place des structures des coordinations (Ebola, Cholera, Covid-19)									

#### 4. Prévision et Projection des crédits du Ministère

Tableau 3 : Projection des crédits par Rubrique 2024 – 2026

Rubrique	Projection		
	2024	2025	2026
<b>SANTE PUBLIQUE, HYGIENE ET PREVENTION</b>	<b>5 279 544 376 706</b>	<b>2 692 770 429 968</b>	<b>2 924 709 612 078</b>
Contrepartie des Projets	41 433 360 000	36 511 371 761	33 617 960 871
Fonctionnement des Ministères	90 869 748 078,50	119 790 978 613	124 724 960 208
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	92 136 585 676,00	122 111 566 058	136 181 704 973
Investissements sur Ressources Extérieures	3 541 716 650 915	1 054 989 576 924	952 118 683 368
Investissements sur Ressources Propres	47 370 136 591	120 396 665 467	132 769 605 522
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	543 195 962 646,40	363 165 084 808	420 524 863 045
Rémunérations	909 395 120 268	863 798 226 945	1 111 686 562 770
Subventions aux Organismes Auxiliaires	11 735 326 086	9 654 099 980	10 492 799 915
Subventions aux Services Ex-BPO	1 691 486 445	1 857 463 552	2 018 830 699
Transfert aux provinces et ETD (fonctionnement)	-	495 395 860	573 640 707

Source : LF 2024 et CDMT Central 2024-2026



Tableau 4 : Prévission des crédits par Titre 2024

N°	Titre	Prévission
		2024
<b>I. Dépenses courantes</b>		
1	Titre III : Dépenses de personnel	918 975 740 217
2	Titre IV : Biens et matériels ;	51 759 465 586
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	29 529 662 544
4	Titre VI : Transferts et interventions	105 563 398 207
	Financement intérieur	-
	Financement extérieur	-
<b>II. Dépenses en capital</b>		
5	Titre VII : Equipements	3 684 047 863 393
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	489 668 246 759
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	-
	<b>Total</b>	<b>5 279 544 376 706</b>

## 1. PROGRAMME 058 : ADMINISTRATION GENERALE

**Responsable** : Secrétaire Général à la Santé

**Fonction** : Secrétaire Général

### 1.1. Stratégie du Programme

Le programme a pour but d'assurer le pilotage, la coordination administrative de l'ensemble du Ministère et le renforcement du système de santé.

Sept actions sont retenues pour mettre en œuvre ce programme, il s'agit : (i) Pilotage du secteur, (ii) Coordination administrative (élaboration des textes réglementaires, politiques, stratégiques et normatifs du secteur) ; (iii) Renforcement des mécanismes d'inspection-contrôle ; (iv) Développement des ressources humaines pour la santé ; (v) Renforcement du système nationale de l'information sanitaire, (vi) Planification stratégique, équité, évaluation et suivi et (vii) Gouvernance financière.

Le Ministère de la Santé Publique est en plein processus d'élaboration de son PNDS 2024 – 2030 et a amorcé la réforme du niveau central.

La gouvernance du secteur de la santé couvre les domaines suivants : la législation et la réglementation ; l'élaboration des politiques de santé ; le pilotage, la régulation et la coordination ; les réformes sectorielles et la décentralisation ; l'inspection et le contrôle ; la production et la gestion de l'information stratégique, le suivi et évaluation ; la collaboration intersectorielle ; la gouvernance digitale / digitalisation, la redevabilité et la gouvernance financière.

### 1.2. Périmètre du Programme

Services normatifs : Cabinet du Ministre, SG, Programme National de Promotion pour la Communication en Santé (PNPCS), IGS et IPS, DRH, Direction de l'enseignement des sciences de santé (DESS), direction de la formation continue (DFC), DANTIC, DEP, Cellule Technique d'Achat Stratégique (CT-AS), Programme National de Promotion des Mutuels de Santé (PNPMS), Cellule de Suivi-Evaluation (CSE), DAF et CGPMP

Opérateur : ANICNS

### 1.3. Objectifs et indicateurs de performance du Programme

- Objectif 1. Renforcer les capacités institutionnelles en matière de coordination et suivi ;
- Objectif 2. : Mener, à tous les niveaux du système de santé, les réformes prioritaires conditionnant la performance du secteur ;
- Objectif 3. Assurer la bonne exécution des ressources financières allouées au secteur.

**Tableau 5 : Cadre de Performance des Objectifs du Programme Administration Générale**

Objectif 1. Renforcer les capacités institutionnelles en matière de coordination et suivi										
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations				Cibles			
N°	Nom de l'indicateur		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1.	Taux des organes de coordination fonctionnels à tous les niveaux	%	75	73	85	100	100	100	100	
Source : Rapport d'Activités du CNP – SS										
Mode de calcul : Nombre d'organes de coordination fonctionnels / Nombre total d'organes de coordination prévus dans le secteur x 100										
Commentaire : L'existence et la fonctionnalité des organes de coordination s'améliorent. En 2019, 60%										

des organes de coordination étaient fonctionnels, en 2021 ce niveau a atteint 80 % et nous comptons arriver à 100% des organes fonctionnels d'ici 2023. Tous les CPP-SS ne fonctionnent pas de manière optimale. En 2021, dix-neuf (19) provinces sur 26, soit 73% ont rapporté les informations sur la tenue des réunions de CPP-SS parmi lesquelles cinq (26%) ont organisé les deux sessions du CPP-SS prévues au cours de l'année. Pour les CA, on note que plus de la moitié des DPS (54%) n'ont pas rapporté les informations sur les réunions tenues. Les rapports des réunions des CPP-SS ne sont pas transmis systématiquement au niveau central. La régulation du secteur reste faible en raison de l'insuffisance d'application des textes réglementaires, politiques, stratégiques et normatifs.

**Objectif 2. : Mener, à tous les niveaux du système de santé, les réformes prioritaires conditionnant la performance du secteur.**

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Cibles			
N°	Nom		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Taux de mise en œuvre des résolutions du CNP-SS)	%	60	0,38	ND	80	85	100	-

Source : Rapport Evaluation PNDS

Mode de Calcul : nombre de résolutions du CNPSS mises en œuvre au cours de la période / nombre total de résolutions arrêtées pour la période x100

Commentaires :

2	Taux de structures disposant d'un plan d'action opérationnel élaboré dans les Délais	%	50	60	70	70	100	-	-
---	--	---	----	----	----	----	-----	---	---

Source : Evaluation PNDS

Mode de calcul : Nombre de structures disposant d'un plan d'action opérationnel élaboré dans les délais / Nombre total de structure x100

Commentaires :

**Objectif 3. Assurer la bonne exécution des ressources financières allouées au secteur**

Indicateur		Unité de mesure	Réalizations			Cibles			
N°	Nom de l'Indicateur		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Taux d'exécution du budget de l'Etat alloué à la santé	%	67.7	53	43.7	10.87	ND	ND	ND

Source : Ministère du Budget (DGPPB) Etats de suivi budgétaire

Mode de calcul : Montant des paiements effectués au cours de l'exercice / le Montant du budget voté de l'exercice x 100

Commentaires : Au cours de ces trois dernières années, les ressources domestiques du budget de l'Etat alloué à la santé représentent en moyenne près de 60% contre 40% pour les ressources extérieures. Mises ensemble, les ressources domestiques et extérieures restent toujours inférieures à 10% de l'ensemble des prévisions des dépenses publiques totales. Ce qui est loin d'atteindre les 15% de la recommandation d'Abuja. L'exécution du budget de l'Etat dans son ensemble reste très faible. L'exécution des ressources domestiques a été de 67.7% en 2020, 53 % en 2021 et 43.7% en 2022. Les rémunérations représentent la quasi-totalité des dépenses domestiques exécutées. Ceci montre que les ressources domestiques publiques de la santé servent essentiellement aux dépenses de rémunérations sans mettre un accent sur les autres piliers du système de santé.

### 1.3. Ventilation des crédits du Programme

**Tableau 6 : Ventilation des crédits par Action**

CODE ACTION	ACTIONS DU PROGRAMME	PREVISION
		2024
0581	Pilotage de la stratégie Ministérielle de la Santé	4 214 917 433
0582	Coordination Administrative de la Santé	4 501 054 714 957
0583	Renforcement des Mécanismes d'Inspection-contrôle	0
0584	Développement des ressources humaines pour la santé	18 686 612 216
0585	Renforcement du Système d'Information Sanitaire	7 080 000 000
0586	Planification Stratégique, Equité, Evaluation et Suivi	0
0587	Gouvernance Financière	490 122 414
<b>Total</b>		<b>4 531 526 367 020</b>

Source : LF 2024

**Tableau 7 : Ventilation des crédits par Rubrique**

N°	RUBRIQUE	PREVISION
		2024
1	Contrepartie des Projets	35 500 000 000
2	Fonctionnement des Ministères	15 318 285 382
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	15 950 000 000
4	Investissements sur Ressources Extérieures	3 541 716 650 915
5	Investissements sur Ressources Propres	8 722 173 250
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-
7	Rémunérations	899 819 257 473
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	-
9	Subventions aux services Ex-BPO	-
<b>Total</b>		<b>4 531 526 367 020</b>

Source : LF 2024

**Tableau 9 : Ventilation des crédits par Titre**

N°	TITRE	PREVISION
		2024
<b>I. Dépenses courantes</b>		
1	Titre III : Dépenses de personnel	905 137 123 998
2	Titre IV : Biens et matériels ;	2 323 948 946
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	7 676 469 911
4	Titre VI : Transferts et interventions	25 950 000 000
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
5	Titre VII : Equipements	3 582 588 890 165
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
<b>II. Dépenses en capital</b>		
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	7 849 934 000
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
<b>Total</b>		<b>4 531 526 367 020</b>

Source : PLF 2024

## 2. PROGRAMME 059 : PRESTATIONS DE SERVICES DE SANTE ET CONTINUITE DES SOINS

**Responsable du Programme : DG DGOGSS**

**Fonction : Directeur Général**

### **2.1. Stratégie du programme**

Pour réaliser sa mission le ministère de la Santé Publique doit accomplir, entre autres, la fonction de fournir les prestations des soins de santé tant préventifs, curatifs que promotionnels à l'ensemble de la population vivant sur le territoire national.

A cette fin les prestations suivantes sont attendues : offre des soins préventifs et curatifs dans les formations sanitaires ; offre des soins promotionnels ; organisation des soins curatifs au niveau des familles et de la communauté ; régulation des soins traditionnels ; assurance qualité des soins ; gestion de l'information de routine/suivi performances des services ; hygiène dans le milieu des soins ; renforcement de la SRMNEA-Nut, approvisionnement en médicaments, la régulation et contrôle qualité du médicament, amélioration de la qualité des soins à travers la construction, réhabilitation et équipements des ESS.

L'ensemble des Etablissements des soins de santé (ESS) du pays ont un faible indice moyen de capacité opérationnelle des services généraux, soit 27% seulement, en considérant des ESS qui disposent de tous les équipements essentiels, les éléments traceurs de diagnostic et les aménagements de confort. La disponibilité moyenne des services standards est de 58% et celle des médicaments essentiels est de 20%. Cette situation est plus criante en ce qui concerne les médicaments pour les maladies chroniques qui ne sont disponibles qu'à 20% essentiellement dans les hôpitaux. De manière globale la disponibilité et l'accès aux soins de santé primaires de qualité est insuffisante dans la plupart des provinces du fait de la faiblesse de la couverture sanitaire et du mode de paiement pratiqué qui ne sont pas basés sur les principes de la couverture universelle des soins.

### **2.2. Périmètre du programme**

Services normatifs : Direction des établissements de soins et partenariat, Direction Générale d'Organisation et de Gestion des services de Santé, Direction des Soins de Santé Primaire, Hôpitaux et Centres de Santé, Dir de la Santé de la Famille et groupe Spécifique, PNSR, PRONANUT, Programme National de Santé Mentale, Programme National de Santé des Adolescents, Programme National de Médecine du Sportif, Programme National de Santé au Travail, Programme National de lutte contre la Toxicomanie, Coordination PCIMNE-communautaire, Programme National de Santé Scolaire et Universitaire, Programme National de Transfusion Sanguine, Programme National de Réhabilitation à base communautaire, Programme National de Lutte contre les Infections Respiratoires/Coordination PCIMNE-clinique, Programme National d'Approvisionnement des Médicaments, Programme National des Médecines Traditionnelles et Plantes Médicinales.

Opérateur : Fonds de Promotion pour la Santé, ACOREP

### **2.3. Objectifs et indicateurs de performance**

Les objectifs du programme sont les suivants :

- Objectif 1 : Améliorer la couverture de la population et la qualité en soins et service de santé de premier contact ;
- Objectif 2 : Améliorer la qualité des soins offerts dans les structures de santé de référence (HGR, HP, HN) ;
- Objectif 3 : Assurer la surveillance et la gestion des épidémies, catastrophes et autres urgences épidémiologiques des maladies endémiques, épidémiques et des maladies non transmissibles ;
- Objectif 4 : Pourvoir le secteur de la santé des prestataires de qualité en quantité suffisante équitablement Répartis ;
- Objectif 5. Normaliser et moderniser les infrastructures et équipements sanitaires.

Tableau 5 : Cadre de performance des Objectifs du Programme 2020-2026

<b>Objectif 1 : Améliorer la couverture de la population et la qualité en soins et service de santé de premier contact</b>										
<b>Indicateur</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>				<b>Cibles</b>			
<b>N°</b>	<b>Nom de l'Indicateur</b>		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	
1	Proportion de la population, dans un rayon de 5km, couverte par un CS offrant un paquet minimum d'activités conforme aux normes Nationales	%	40	45	50	50	70	75	80	
Source : DEP, Tableau synoptique du suivi du PNDS, 2015										
Mode de calcul : Effectif de la population résidant à moins de 5 km d'un CS offrant un PMA conforme aux normes / Population totale de l'aire de santé x100										
Commentaire : La couverture géographique des CS a faiblement progressé, nous comptons la faire progresser davantage en vue d'atteindre 70% d'ici 2024.										
<b>Objectif 2 : Améliorer la qualité des soins offerts dans les structures de santé de référence (HGR, HP, HN)</b>										
<b>Indicateur</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>				<b>Cibles</b>			
<b>N°</b>	<b>Nom de l'Indicateur</b>		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	
1	Proportion de la population couverte par un HGR offrant un paquet complémentaire d'activités conforme aux normes nationales	%	45	55	60	60	ND	ND	ND	
Source : Rapport Evaluation										
Mode de calcul : Effectif de la population couverte par un HGR offrant un PCA conforme aux normes / Population totale de la zone de santé x 100										
Commentaires :										
<b>Objectif 3 : Assurer la surveillance et la gestion des épidémies, catastrophes et autres urgences épidémiologiques des maladies endémiques, épidémiques et des maladies non transmissibles</b>										
<b>Indicateurs</b>		<b>Unités de mesure</b>	<b>Réalisations</b>				<b>Cibles</b>			
<b>N°</b>	<b>Nom de l'Indicateur</b>		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	
1	Taux d'épidémies investiguées dans les 48 heures après la notification	%	80	90	100	100	ND	ND	ND	
Source : Rapport SNIS										
Mode de calcul : personnes investiguées dans les 48 heures / l'ensemble des notifiés x										
Commentaires :										

2	Taux de complétude des rapports hebdomadaires des MAPEPI (maladies à potentiel épidémique)	%	90	95	98	98	98	ND	ND	
Source : Rapport SNIS										
Mode de calcul : sommes des cas complètement soigné et rapporté / les cas épidémiologique x										
Commentaires :										
3	Taux des épidémies ripostées dans les 48 heures	%	80	80	80	80	80	ND	ND	
Source : Rapport SNIS										
Mode de calcul : nombre de cas ripostés dans les 48 heures / les cas malades de cette épidémie										
Commentaires :										
<b>Objectif 4 : Pourvoir le secteur de la santé des prestataires de qualité en quantité suffisante équitablement Répartis</b>										
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations				Cibles			
N°	Nom de l'Indicateur		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1.	Ratio médecins pour 10 000 habitants	%	1	1	1	ND	ND	ND	ND	
Source : Enquête Démographique et de Santé (EDS)										
Mode de calcul : Nombre de médecins / 10000 habitants x 100										
Commentaires :										
<b>Objectif 5. Normaliser et moderniser les infrastructures et équipements sanitaires</b>										
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations				Cibles			
N°	Nom de l'Indicateur		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1	Taux d'infrastructures sanitaires répondant aux normes	%	50	55	55	60	ND	ND	ND	
Source : Comptes Nationaux de la Santé 2013										
Mode de calcul : Nombre d'infrastructures sanitaires répondant aux normes / le nombre total d'infrastructures sanitaires x 100										
Commentaires :										
<b>Objectif 6 : Rendre disponible l'information sanitaire de qualité et fiable pour la prise des décisions</b>										
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations				Cibles			
N°	Nom de l'Indicateur		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1	Taux de promptitude des rapports SNIS	%	85	90	95	100	ND	ND	ND	
Source :										
Mode de calcul : Nombre de rapports SNIS prompts sur nombre total de rapports attendus x 100										
Commentaires :										
2	Taux de complétude des rapports SNIS	%	80	85	90	95	100	ND	ND	
Source : HGR, HR										
Mode de calcul : Nombre de rapports SNIS complets / nombre total de rapports attendus x100										
Commentaires :										



## 2.4. Ventilation des crédits du programme

**Tableau 6 : Ventilation des crédits par Action**

Code Action	Actions du Programme	Prévision
		2024
0591	Offre de soins	591 491 564 352
0592	Infrastructures sanitaires	60 871 140 765
0593	Médicaments et intrants spécifiques	472 021 713
0594	Renforcement de la SRMNEA-NUT	44 634 704 691
0595	Hygiène aux frontières	212 391 873
<b>Total</b>		<b>697 681 823 394</b>

Source : LF 2024

**Tableau 7: Ventilation des crédits par Titre**

N°	Titre	Prévision
		2024
<b>I. Dépenses courantes</b>		
1	Titre III : Dépenses de personnel	10 490 642 271
2	Titre IV : Biens et matériels ;	24 167 121 753
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	19 253 679 276
4	Titre VI : Transferts et interventions	69 095 754 707
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
<b>II. Dépenses en capital</b>		
5	Titre VII : Equipements	95 944 962 628
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	478 729 662 759
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
<b>TOTAL</b>		<b>697 681 823 394</b>

Source : LF 2024

**Tableau 8 : Ventilation des crédits par Rubrique**

N°	Rubrique	Prévision
		2024
1	Contrepartie des Projets	933 360 000
2	Fonctionnement des Ministères	45 056 372 782
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	56 332 872 011
4	Investissements sur Ressources Extérieures	-
5	Investissements sur Ressources Propres	30 545 302 741
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	543 195 962 646
7	Rémunérations	8 855 070 518
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	11 071 396 251
9	Subventions aux services Ex-BPO	1 691 486 445
10	Transferts aux Provinces et ETD	-
<b>Total</b>		<b>697 681 823 394</b>

**Source : LF 2024**

### 3. PROGRAMME 060 : LUTTE CONTRE LA MALADIE

**Responsable :**

**Fonction :**

#### 3.1. Périmètre du programme

Direction de surveillance Epidémiologique, Direction de Laboratoire, PEV, , PNLD-CH, PNSOV,PNLTHA, Centre National de Lutte contre le Cancer, PNTS, PNL Drancculose, Programme National des Urgences et Catastrophe, Programme National de lutte contre les Maladies Tropicales Négligées , PNL Drépanocytose, les programmes de lutte contre ( Diabète, Cardiovasculaire,...), Programme National de l'Hygiène aux Frontières, Direction de l'Hygiène et Salubrité Publique Stratégie du Programme

Ce programme concerne les interventions à mener dans la lutte contre la maladie. Ces interventions ciblent les résultats suivants :

- Le niveau de préparation, de prévention et des ripostes contre les épidémies, urgences et catastrophe ;
- Le contrôle ou l'élimination des maladies endémiques et transmissibles ;
- L'amélioration de la lutte contre les maladies non transmissibles, les traumatismes et maladies mentales.

#### 3.2. Objectifs du Programme et les indicateurs de Performance

Les objectifs du programme sont les suivants :

- Objectif 1. Améliorer la gestion des épidémies et endémies ;
- Objectif 2. Renforcer les mécanismes de réponses aux urgences Sanitaires et catastrophes ;
- Objectif 3. Améliorer le contrôle des maladies non transmissibles, les maladies mentales, et les traumatismes ;
- Objectif 4. Améliorer les conditions d'hygiène et assainissement dans les milieux hospitaliers et dans les communautés.

**Tableau 5 : Cadre de Performance**

Objectif 1. Améliorer la gestion des épidémies et endémies										
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations				Cibles			
N°	Nom		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1	Proportion des épidémies confirmées/ripostées dans le délai	%	ND	ND	ND	ND	100	100	100	
	Source :									
	Mode de calcul : Nombre des épidémies confirmées dans le 48h sur Le nombre des épidémies notifiées X 100									
Commentaires :										
2	Proportion des laboratoires de santé publique ciblés fonctionnels	%	ND	ND	ND	ND	40	50	75	
	Source :									
	Mode de calcul : Nombre de laboratoire de santé publique fonctionnel sur Nombre total des laboratoires ciblés x 100									
Commentaires :										

3	Proportion des résolutions et recommandations mise en œuvre	%	ND	ND	ND	ND	100	100	100
	Source :								
	Mode de calcul : Nombre des résolutions/recommandations mises en œuvre sur Nombre total des résolutions/décisions prises x 100								
4	Taux Couverture vaccinale pour les différents antigènes	%	ND	ND	ND	ND	95	95	95
	Source :								
	Mode de calcul : Nombre d'enfant vacciné pour chaque antigène sur Nombre total d'enfant cibles pour chaque antigènes x 100								
5	Pourcentage des enfants de 11 à 23 mois complètement vaccinés	%	ND	ND	ND	ND	95	95	95
	Source :								
	Mode de calcul : Nombre d'enfant de 11 à 23 mois complètement vaccinés sur Nombre total d'enfant de 11 à 23 mois x 100								
6	Proportion de cas de paludisme notifié et diagnostiqué selon le protocole national	%	ND	ND	ND	ND	100	100	100
	Source :								
	Mode de calcul : Nombre de paludisme notifié et diagnostiquer selon le protocole national sur Nombre Total de paludisme notifié x 100								
7	Proportion de cas de VIH dépisté	%	ND	ND	ND	ND	95	95	95
	Source :								
	Mode de calcul : Nombre de cas de VIH dépisté sur Nombre de VIH attendu x 100								
8	Taux des détections de tuberculose	%	ND	ND	ND	ND	90	90	90
	Source :								
	Mode de calcul : Nombre des cas de tuberculose confirmé sur Nombre de cas de tuberculose attendu x 100								
9	Proportion de cas de paludisme traité selon le protocole national	%	ND	ND	ND	ND	100	100	100
	Source :								
	Mode de calcul : Nombre de cas de paludisme traité selon le protocole national sur Nombre total de cas de paludisme x 100								
10	Pourcentage de PVVIH sous traitement ARV dont la charge virale est supprimée	%	ND	ND	ND	ND	95	95	95
	Source :								
	Mode de calcul : Nombre de PVVIH sous traitement ARV dont la charge virale est supprimée sur Nombre total de PVVIH sous traitement ARV x 100								
Commentaires :									

11	Taux de guérison tuberculose	%	ND	ND	ND	ND	95	95	95	
	Source :									
	Mode de calcul : Nombre de cas de tuberculose guérit sur Nombre total de cas de tuberculose mis sous traitement x 100									
Commentaires :										
12	Proportion des cas de malformations/invalidités pris en charge	%	ND	ND	ND	ND	100	100	100	
	Source :									
	Mode de calcul : Nombre de cas malformations/invalidités pris en charge sur Nombre total de cas de malformation/invalidités notifiés x 100									
Commentaires :										
13	Proportion des missions d'appui technique/accompagnement des DPS effectuées	%	ND	ND	ND	ND	100	100	100	
	Source :									
	Mode de calcul :									
Commentaires :										
<b>Objectif 2. Renforcer les mécanismes de réponses aux urgences Sanitaires et catastrophes</b>										
<b>Indicateur</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>				<b>Cibles</b>			
<b>N°</b>	<b>Nom</b>		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	
1	Proportion des urgences sanitaires et catastrophes dont la réponse a été organisée dans le délai	%	ND	ND	ND	ND	100	100	100	
	Source :									
	Mode de calcul : Nombre des catastrophes sanitaires et urgences dont la réponse a été réalisée dans le délai sur Nombre des urgences et catastrophes notifiées x 100									
Commentaires :										
<b>Objectif 3. Améliorer le contrôle des maladies non transmissibles, les maladies mentales, et les traumatismes</b>										
<b>Indicateur</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>				<b>Cibles</b>			
<b>N°</b>	<b>Nom</b>		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	
1	Proportion des CS ayant les capacités requises pour assurer le suivi de la prise en charge de l'HTA, Diabète et Drépanocytose	%	ND	ND	ND	ND	20	35	50	
	Source :									
	Mode de calcul : Nombre CS ayant les capacités requises pour assurer le suivi de la prise en charge de l'HTA, Diabète et Drépanocytose sur Nombre total de tous les CS ciblés x 100									
Commentaires :										
2	Proportion des ESS de référence ayant les capacités requises pour assurer la prise en charge de l'HTA, Diabète, Drépanocytose,	%	ND	ND	ND	ND	20	35	50	

	Cardiopathie, Agression rénale, Obésité, Goutte, ...									
	Source :									
	Mode de calcul :									
	Commentaires :									
3	Proportion des ESS de référence ayant les capacités de PEC des traumatisés.	%	ND	ND	ND	ND	20	35	50	
	Source :									
	Mode de calcul : Nombre ESS de référence ayant les capacités requises pour assurer le suivi de la prise en charge des traumatisés sur Nombre total des ESS de référence secondaire ciblés x 100									
	Commentaires :									
<b>Objectif 4. Améliorer les conditions d'hygiène et assainissement dans les milieux hospitaliers et dans les communautés</b>										
<b>Indicateur</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>				<b>Cibles</b>			
<b>N°</b>	<b>Nom</b>		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	
1	Proportion des ESS évalués conformes aux normes d'hygiène et de gestion des déchets biomédicaux ;	%	ND	ND	ND	ND	30	50	75	
	Source :									
	Mode de calcul : Nombre des ESS évalués conformes aux normes de gestion des déchets biomédicaux sur Nombre total des ESS évalués x 100									
	Commentaires :									
2	Proportion des ZS disposant d'une brigade d'hygiène fonctionnelle	%	ND	ND	ND	ND	50	75	100	
	Source :									
	Mode de calcul : ZS disposant d'une brigade d'hygiène fonctionnelle sur Nombre total des ZS x 100									
	Commentaires :									

### 3.3 Ventilation des crédits du programme

**Tableau 6 : Ventilation des crédits par Action**

Code action	Actions du Programme	Prévision
		2024
0601	Epidémies et Endémies	32 039 259 241
0602	Urgences Sanitaires et catastrophes	2 337 461 459
0603	Maladies transmissibles et non transmissibles	856 804 992
0605	Appui à l'action sanitaire communautaire	15 102 660 600
<b>Total</b>		<b>50 336 186 292</b>

Source : LF 2024

**Tableau 7 : Ventilation des crédits par Rubrique**

N°	Rubrique	Prévision
		2024
1	Contrepartie des Projets	500 000 000,00
2	Fonctionnement des Ministères	30 495 089 915,00
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	9 853 713 665
4	Investissements sur Ressources Extérieures	-
5	Investissements sur Ressources Propres	8 102 660 600
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-
7	Rémunérations	720 792 277
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	663 929 835
9	Subventions aux services Ex-BPO	
10	Investissements sur Transferts aux Provinces et ETD	
<b>Total</b>		<b>50 336 186 292</b>

Source : LF 2024

**Tableau 8 : Ventilation des crédits par Titre**

N°	Titre	Prévision
		2024
<b>I. Dépenses courantes</b>		
1	Titre III : Dépenses de personnel	3 347 973 948
2	Titre IV : Biens et matériels	25 268 394 887
3	Titre V : Dépenses de prestations	2 599 513 357
4	Titre VI : Transferts et interventions	3 517 643 500 FC
	Financement intérieur	-
	Financement extérieur	
5	Titre VII : Equipements	5 514 010 600
	Financement intérieur	-
	Financement extérieur	-
<b>II. Dépenses en capital</b>		
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	10 517 643 500
	Financement intérieur	-
	Financement extérieur	-
<b>Total</b>		<b>50 336 186 292</b>

Source : LF 2024

**Enseignement Primaire,  
Secondaire et Technique**  
(Section 38)



## PRESENTATION DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET TECHNIQUE

**Responsable : S.E. Monsieur Tony MWABA KAZADI, Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique**

### 1. Présentation stratégique du Ministère

#### 1.1 Priorités Nationales

La vision du Gouvernement pour le secteur de l'éducation est « la construction d'un système éducatif inclusif et de qualité contribuant efficacement au développement national, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active ».

L'objectif général assigné au Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique (EPST) est d'atteindre le développement de l'accès à un enseignement de qualité et équitable, lequel s'aligne à l'ODD4.

#### 1.2 Politiques sectorielles

Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique a pour mission d'organiser l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et technique sur toute l'étendue du territoire national et dans les pays où notre système éducatif est organisé (écoles consulaires).

La finalité du système éducatif est de former des hommes et des femmes compétents, imprégnés de valeurs humaines, morales, spirituelles, civiques, créatifs et désireux de bâtir une nouvelle société congolaise démocratique, solidaire, prospère et pacifique. Il s'agit avant tout de libérer l'homme de toutes les pesanteurs qui l'empêchent de participer efficacement au développement de son pays, en lui inculquant le savoir, le savoir-faire et le savoir-être qui constituent le socle de la vie en société. La qualité et l'efficacité du sous-secteur de l'EPST sont analysées sous trois angles principaux :

1. La qualité des intrants éducatifs ;
2. La qualité des méthodes d'enseignement et les résultats éducatifs ;
3. L'efficacité interne et externe du système.

Elle a été matérialisée par la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation (2016-2025), adoptée en décembre 2015 et endossée par les Partenaires Techniques et Financiers en janvier 2016 en vue de reformer en profondeur notre système éducatif en faisant de celui-ci un véritable outil pour le développement national. Cette stratégie préconise des réformes visant à la fois le développement de l'accès et l'équité, l'amélioration de la qualité des apprentissages, de la gouvernance et du pilotage du secteur de l'éducation.

Quatre programmes ont été définis, à savoir :

- Administration Générale ;
- Enseignement Secondaire et Technique ;
- Enseignement Préscolaire et Primaire ;
- Evaluation pédagogique et formation des enseignants.

#### 1.3 Domaine d'intervention et Organisation du Ministère

##### a. Domaine d'intervention

Les attributions du Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et professionnel telles que détaillées dans l'Ordonnance n° 22/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, peuvent se résumer en ces termes :

- Organisation de l'enseignement maternel, primaire, secondaire et professionnel ;
- Création et gestion des établissements publics d'enseignement ;
- Agrément et supervision des établissements privés d'enseignement ;

- Définition, conduite et exécution de la politique générale du Gouvernement dans le domaine de l'enseignement ;
- Conception, émission et diffusion du calendrier scolaire dans tous les établissements d'enseignement ;
- Contrôle de la qualité de l'enseignement ;
- Organisation et supervision des épreuves et publication des résultats des examens certificatifs et tests ;
- Conception, émission et contrôle des titres et pièces scolaires ;
- Etablissement de l'équivalence des titres et pièces scolaires ;
- Conception, élaboration, impression et diffusion des programmes d'études ;
- Etude et agrément des manuels scolaires ;
- Conception, création et mise en circulation des matériels pédagogiques et supports didactiques ;
- Promotion des activités parascolaires (culturelles, sportives, loisirs et jeux) au sein des établissements d'enseignement ;
- Gestion du personnel administratif et enseignant actif et retraité des établissements publics d'enseignement ;
- Négociation et gestion du partenariat ;
- Etude, diffusion et mise en application des programmes spéciaux d'enseignement ;
- Conception des normes et des directives pour la construction et la réhabilitation des infrastructures scolaires et suivi de leur mise en application, en collaboration avec le Ministère ayant les travaux publics et infrastructures dans ses attributions ;
- Publication des statistiques scolaires.

## **b. Organisation du Ministère**

Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique est structuré comme suit:

1. Cabinet du Ministre ;
2. Secrétariat Général ;
3. Inspection Générale ;
4. Direction des Ressources humaines (DRH) ;
5. Direction Administrative et Financière (DAF) ;
6. Direction d'Etudes et Planification (DEP) ;
7. Direction des Archives des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (DANTIC) ;
8. Direction de l'Administration scolaire (DAS) ;
9. Direction des Programmes, des Manuels scolaires et Matériels didactique (DIPROMAD) ;
10. Direction de Réformes et innovations éducatives (DRIE) ;
11. Direction de la Coopération Internationale (DCI) ;
12. Direction d'Education à la vie courante (DEVC) ;
13. Direction de l'Enseignement Spécial (DES) ;
14. Service de Contrôle et de Paie des Enseignants (SECOPE) ;
15. Direction des Infrastructures Scolaires (DIS) ;
16. Direction des activités physiques, sportives et parascolaires (DASP) ;
17. Direction de la Formation des Enseignants (DIFORE) ;
18. Direction de l'Information pour la Gestion de l'Education (DIGE) ;
19. Direction de l'enseignement Technique et Formation professionnelle (DAETP) ;
20. Direction de l'Administration de l'Enseignement Privé (DAEP) ;
21. Direction de l'Imprimerie Pilote (DIP) ;
22. Direction de l'Éducation pour Tous (DEPT) ;
23. Direction de la Pension et Rentes (DEPRS) ;
24. Service National d'Identification des Elèves (SERNIE) ;
25. Direction de l'Organisation et Informatique ;
26. Direction du Partenariat en matière d'éducation (DEPE) ;

27. Direction de la Francophonie (DIFRAN) ;
28. Service de Gestion de la Communication (SGC) ;
29. Direction d'Orientation Scolaire et Professionnelle (DNCOSP) ;
30. Télévision Educative (EDUC TV) ;
31. Cellule Technique d'Appui (CTA) ;
32. Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics (CGPMP) ;
33. Cellule Indépendante des Évaluations des Acquis Scolaires (CIEAS) ;
34. Cellule Nationale d'Education de Base (CNEB) ;
35. Bureau Observatoire du Partenariat Educatif (BOPE).

**NB** : l'Arrêté ministériel N°CABMIN/FP/PIM/SGA/SCPOM/GMK/015/2016 du 07 avril 2016 du Ministre de la Fonction Publique portant fixation de manière provisoire le cadre et structure organiques du Ministère de l'EPST, prévoit 16 Directions à l'EPST.

## c. Maquette Programmatique du Ministère

Tableau 1 : Maquette programmatique du ministère

SECTION 38 : ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET TECHNIQUE							
CODE SECT	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGRAMME	Code Action	LIBELLE ACTION	Périmètre	
						Services Normatifs	Opérateurs
38	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET TECHNIQUE						
		061	Administration Générale			Cabinet du Ministre, SG, DEP, DRH, DAF, DANTIC, Cellule de de Gestion des Passation de Marchés Publics, Cellule Technique d'Appui, Dir Organisation Informatique, Dir Coopération Internationale, Dir Francophonie, Dir Pension et Rentes, Dir Partenariat Educatif, Direction de l'imprimerie Pilote, Service de gestion de communication, Dir Radiotélévision Thématique, SECOPE, Cellule Indépendante d'Evaluation des Acquis Scolaires, Dir Reformes et Innovations Educatives, Dir Administration Scolaire, Dir Administration de l'Enseignement Privé, Dir de l'Information et de Gestion de l'Education, Bureau Permenant de l'Observatoire du Partenariat Educatif et Commission Nationale d'Education de Base	
				0611	Pilotage de la stratégie ministérielle	Cabinet du Ministre	
				0612	Coordination Administrative	SG, DEP, DRH, DAF, DANTIC, Cellule de de Gestion des Passation de Marchés Publics, Cellule Technique d'Appui, Dir Organisation Informatique, Dir Coopération Internationale, Dir Francophonie, Ir Pension et Rentes, Dir Partenariat Educatif, Direction de l'imprimerie Pilote, Direction des Formation des Enseignants, Service de gestion de communication, Dir Radiotélévision Thématique, SECOPE, Cellule Indépendante d'Evaluation des Acquis Scolaires, Dir Reformes et Innovations Educatives, Dir Administration Scolaire, Dir Administration de l'Enseignement Privé, Dir de l'Information et de Gestion de l'Education, Bureau Permenant de l'Observatoire du Partenariat Educatif et Commission Nationale d'Education de Base	
		062	Enseignement Secondaire et Technique			Dir de l'Administration de l'Enseignement et Technique, Dir Infrastructure Scolaire, Dir Enseignement Spécial, Dir	

				Programme, Matériel Didactique, Dir des Activités Physiques, Sportives et Para Scolaires, Service de formation des Enseignants du Secondaire et Technique	
		0621	Encadrement pédagogique et gestion administratives des structures	Service de formation des Enseignants du Secondaire et Technique,	
		0622	Administration scolaire	Dir Enseignement Spécial, Dir Education Pour Tous, Dir des Activités Physiques, Sportives et Para Scolaires	
		0623	Enseignement et Vie de l'élève	Dir Education à la Vie Courante, Dir Programme, Matériel Didactique, Dir de l'Administration de l'Enseignement et Technique	
		0624	Infrastructures et Equipements	Dir Infrastructures Scolaires	
<b>063</b>	<b>Enseignement Préscolaire et Primaire</b>			Service d'Identification des Elèves, Service de formation des Enseignants de Maternel,	
		0631	Encadrement pédagogique et gestion administratives des structures	Service de formation des Enseignants de Matériel	
			Administration scolaire	Service d'Identification des Elèves,	
		0632	Enseignement et vie de l'élève	Dir Education à la Vie Courante, Dir Programme, Matériel Didactique,	
		0633	Infrastructures et équipements	Dir Infrastructures Scolaires	
<b>064</b>	<b>Evaluation pédagogique et Formation des enseignants</b>			Inspection Générale de l'Enseignement, Direction des Formation des Enseignants, Dir Nationale d'Orientation Scolaire et Professionnelle	
		0644	Enseignement préscolaire et primaire	Inspection Générale de l'Enseignement,	
		0645	Enseignement secondaire	Inspection Générale de l'Enseignement,	
		653	Enseignement technique	Inspection Générale de l'Enseignement,	

				654	Evaluation certificative	Inspection Générale de l'Enseignement, Dir Nationale d'Orientation Scolaire et Professionnelle	
				655	Formation des enseignants	Inspection Générale de l'Enseignement, Direction de formation des enseignants	
				656	Formation des inspecteurs	Inspection Générale de l'Enseignement,	

## 2. Performances antérieures et perspectives

### 2.1. Performances antérieures

N°	Indicateurs	Réalisés			Cible		
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Taux brut d'admission au primaire (TBA)	90,54%	111,67%	113%	113%	114,5%	115,5%
2	Indice de parité au primaire	0,8	0,9	0,9	1	1	1
3	Pourcentage d'écoles primaires construites par UNICEF, Fond Social et dans le cadre de PDL 145	53,6%	1230 en cours	1230 en cours	100%	100%	100%
4	Taux brut de préscolarisation (3-5ans)	6,8%	7,2%	8,6%	10%	15%	17%
5	Taux brut de scolarisation (TBS) au primaire	111,9%	112,2%	113,4%	114,6%	115,5%	118,0%
6	Taux d'achèvement au primaire (TAP)	75,4	85,4%	89,7%	94,7%	95,3%	98,5%
7	Taux brut de scolarisation (TBS) au secondaire	53,7%	55,9%	58,1%	65%	75%	80,8%
8	Pourcentage des structures centrales et provinciales ayant produit le Plan d'Action Opérationnel (PAO)	56,8%	50,5%	66,3%	100%	100%	100%
9	Taux Brut d'Admission (TBA)	63,2%	66,1%	69,3%	72,5%	75,1%	80,3%
10	Ratio manuel/élève	27	19	11	3	1	1
11	Pourcentage d'enfants ayant réussi aux épreuves de Mathématiques a l'ENAFEP	66,1%	64,9%	En cours	70%	75%	80%
12	Pourcentage d'enfants ayant réussi aux épreuves de français a l'ENAFEP	61,8%	64,1%	En cours	70%	75%	80%
13	Taux de réussite à l'examen d'Etat	58%	64%	En cours	70%	75%	80%
14	Pourcentage de provinces éducationnelles vulgarisées sur la loi cadre de l'enseignement national	16,6%	16,6%	13,3%	30%	20%	20%
15	Pourcentage des éducateurs/éducatrices formés	4,2%	11,9%	En cours	20%	20%	15%
16	Pourcentage des enseignants formés	54%	5%	En cours	15%	15%	11%

### 2.2. Perspectives

- Accroître la création des écoles maternelles publiques ;
- Multiplier le nombre de formation des éducateurs de la maternelle ;
- Opérationnaliser les classes pré-primaires dans toutes les provinces ;
- Accroître le nombre d'inspecteurs de la maternelle ;
- Renforcer les capacités du Service National de Formation ;
- Exécuter les budgets alloués au programme ;
- Construire les écoles spéciales ;
- Intensifier les formations des enseignants ;
- Valider les programmes des branches spécifiques ;
- Doter les écoles en équipements informatiques et didactiques ;

- Former les enseignants à l'utilisation des programmes rénovés.

### 3. Objectifs et Indicateurs les plus représentatifs

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la politique stratégique du Ministère sont :

- Garantir l'accès gratuit à l'Enseignement Primaire pour tous les enfants en âge scolaire ;
- Assurer le suivi de l'accès et de l'équité à tous les niveaux du cycle ;
- Assurer le suivi de la qualité et de la pertinence de l'enseignement ;
- Améliorer la gouvernance et le pilotage du ministère.

**Tableau 2 : Cadre de performance des Objectifs les plus représentatifs**

<b>Objectif 1 : Garantir l'accès gratuit à l'Enseignement Primaire pour tous les enfants en âge scolaire</b>									
<b>Indicateurs</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>			<b>Cibles</b>			
<b>N°</b>	<b>Nom de l'indicateur</b>		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
1	Taux brut d'admission au primaire (TBA)	%	ND	90,54%	111,67%	113%	114%	114,5%	115,5%
<b>Source</b> : Annuaire statistique 2020-2021									
<b>Modalité de calcul</b> : Nombre de nouveaux inscrits en 1 <sup>ère</sup> année d'études divisé par Population d'âge légal d'admission multiplié 100.									
<b>Commentaires</b> : Pour que cet indicateur d'accès donne une mesure approchée de la part de la cohorte qui accèdent au système Scolaire, tous les enfants à l'âge de 6 ans puissent obligatoirement accéder en première année d'études.									
2	Indice de parité au primaire	Ratio	ND	0,8	0,9	0,9	1	1	1
<b>Source</b> : Annuaire statistique, Rapport de la revue conjointe									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre total des filles divisé par le nombre total des garçons									
<b>Commentaires</b> : Faire de sorte qu'il ait l'équitable garçon- fille à tous les niveaux d'études en créant un environnement scolaire sécurisé, inclusif et propice des apprentissages.									
3	Pourcentage d'écoles primaires construites par UNICEF, Fond Social et dans le cadre de PDL 145	%	ND	53,6%	1230 en cours	1230 en cours	100	100	100
<b>Source</b> : DIS									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre d'écoles construites divisé par le nombre total d'écoles à construire multiplié par 100.									
<b>Commentaires</b> :									
<b>Objectif 2 : Assurer le suivi de l'accès et de l'équité à tous les niveaux du cycle</b>									
<b>Indicateurs</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>			<b>Cibles</b>			
<b>N°</b>	<b>Nom de l'indicateur</b>		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
1	Taux brut de préscolarisation (3-5ans)	%	ND	6,8%	7,2%	8,6%	9 %	15%	17%
<b>Source</b> : Annuaire statistique									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre des élèves inscrits divisé par la population scolarisable de 3-5 ans multiplié par 100.									
<b>Commentaires</b> : Le caractère facultatif de la préscolarisation reste l'une de faiblesse de ce niveau d'étude si important.									
2	Taux brut de scolarisation (6- 11 Ans)(TBS)	%	ND	111,9%	112,2%	113,4%	114,6%	115,5%	118,0%



<b>Source</b> : Annuaire statistique										
<b>Mode de calcul</b> : Nombre d'enfants scolarisés dont l'âge compris entre 6 et 11 ans / la population scolarisable de cet âge x100										
<b>Commentaires</b> : L'atteinte de ce taux dans années cible (2024,2025 et 2026) va nécessiter l'augmentation de capacité d'accueil du système éducatif.										
3	Taux d'achèvement au primaire (TAP)	%	ND	75,4	85,4%	89,7%	95%	95,3%	98,5%	
<b>Source</b> : Annuaire statistique et rapport revue conjointe										
<b>Mode de calcul</b> : Nombre des élèves inscrits en 6 <sup>ème</sup> année primaire divisé par la population scolarisable de 11 ans multiplié par 100.										
<b>Commentaires</b> : <b>Pour que cette</b> part de la cohorte achève le cycle primaire, il va nécessiter l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'environnement des apprentissages. Le souhait est que le TAP atteigne au moins 100%										
4	Taux brut de scolarisation (TBS) au secondaire	%	ND	53,7%	55,9%	58,1%	70%	75%	80,8%	
<b>Source</b> : Annuaire statistique et rapport revue conjointe										
<b>Mode de calcul</b> : Nombre d'enfants scolarisés dont l'âge compris entre 12 et 17 ans divisé par la population scolarisable de cet âge x100										
<b>Commentaires</b> : <b>Pour atteindre</b> ces taux en 2024,2025 et 2026,										
5	Taux Brut d'Admission (TBA)	%	ND	63,2%	66,1%	69,3%	73,%	75,1%	80,3%	
<b>Source</b> : Annuaire statistique										
<b>Mode de calcul</b> : Nombre de nouveaux inscrits au secondaire divisé par la population d'âge légal d'admission multiplié par 100.										
<b>Commentaire</b> :										
<b>Objectif 3 : Assurer le suivi de la qualité et de la pertinence de l'enseignement</b>										
	<b>Indicateurs</b>	<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>				<b>Cibles</b>			
<b>N°</b>	<b>Nom de l'indicateur</b>		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	
1	Pourcentage d'enfants ayant réussi aux épreuves de Mathématiques a l'ENAFEP	%	ND	66,1%	64,9%	En cours	73%	75%	80%	
<b>Source</b> : IGE										
<b>Mode de calcul</b> : Nombre d'élève ayant réussi à l'épreuve de mathématique à l'ENAFEP sur le nombre total des participants à l'ENAFEP multiplié par 100										
<b>Commentaires</b> :										
2	Pourcentage d'enfants ayant réussi aux épreuves de français a l'ENAFEP	%	ND	61,8%	64,1%	En cours	74%	75%	80%	
<b>Source</b> : IGE										
<b>Mode de calcul</b> : Nombre d'élève ayant réussi à l'épreuve de français à l'ENAFEP sur le nombre total des participants à l'ENAFEP multiplié par 100										
<b>Commentaires</b> : Mettre le moyen pour améliorer la qualité par la formation des enseignants, dotation des écoles en manuels scolaires et entrainer les enfants en lecture et calcul dès l'entrée dans le système.										
3	Taux de réussite à l'examen d'Etat	%	ND	58%	64%	En cours	74%	75%	80%	
<b>Source</b> : IGE										

**Mode de calcul :** Nombre total de réussite divisé par le nombre total des participants multiplié par 100

**Commentaires :** Il faut développer la politique de bibliothèque scolaire pour renforcer les élèves dans la culture de lecture, suivre le cursus des enfants pour éviter les inscriptions qui ne tiennent pas compte du parcours des enfants.

4	Ratio manuel/élève	%	ND	27	19	11	3	1	1
---	--------------------	---	----	----	----	----	---	---	---

**Source :** Annuaire statistique et rapport revue conjointe

**Mode de calcul :** Nombre de manuels disponibles divisé par le nombre total d'élèves

**Commentaires :** Il est impérieux les années qui suivent que chaque élève ait un manuel par branche contrairement à la situation actuelle dont plusieurs élèves partagent un manuel.

#### Objectif 4 : Améliorer la gouvernance et le pilotage du ministère

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations				Cibles			
N°	Nom de l'indicateur		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1	Pourcentage des structures centrales et provinciales ayant produit le Plan d'Action Opérationnel (PAO)	%	ND	56,8%	50,5%	66,3%	100%	100%	100%	

**Source :** DEP

**Mode de calcul :** Nombre des provinces éducationnelles + nombre des structures centrales ayant produit le PAO divisé par nombre total des provinces éducationnelles et les structures centrales multiplié par 100.

**Commentaires :** La culture de la bonne gouvernance et de redevabilité rassure une gestion axée sur les résultats. Le ministère a opté de faire de la planification opérationnelle son activité phare afin de répondre aux exigences et attentes de la stratégie sectorielle par sa mise en œuvre et son évaluation.

2	Pourcentage des établissements scolaires pris en charge par le Trésor	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
---	---	---	----	----	----	----	----	----	----

**Source :** SECOPE

**Mode de calcul :** Nombre des établissements scolaires pris en charge par le trésor public divisé par le nombre total des établissements scolaires à prendre en charge multiplié par 100.

**Commentaires :**

3	Pourcentage de provinces éducationnelles vulgarisées sur la loi cadre de l'enseignement national	%	ND	16,6%	16,6%	13,3%	40%	20%	20%
---	--	---	----	-------	-------	-------	-----	-----	-----

**Source :** Rapport de la Revue Annuelle de Performances

**Mode de calcul :** Nombre des provinces éducationnelles vulgarisées divisé par le nombre total des provinces éducationnelles multiplié par 100.

**Commentaires :** Par manque de connaissance de la loi cadre, la majorité d'acteurs éducatifs surtout provinciaux prêtent confusion sur l'organisation du secteur éducatif. Cela nécessite une couverture nationale de cette vulgarisation.

#### 4. Prévision et Projection des crédits

Tableau : Evolution des crédits par Programme

N°	Code Programme	Intitulé du Programme	Prévisions
			2024 (en CDF)
1	61	Administration Générale	1 638 056 169 907
2	62	Enseignement Secondaire Général et Technique	2 653 586 929 481
3	63	Programme enseignement préscolaire et primaire	655 089 224 131
4	64	Evaluation pédagogique et Formation continue	206 765 004 425
<b>TOTAL</b>			<b>5 153 497 327 944</b>

Tableau 3 : Projection des crédits par Rubrique de 2024 - 2026

Rubrique	Projection (en CDF)		
	2024	2025	2026
<b>ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET TECHNIQUE</b>	<b>5 153 497 327 944,4</b>	<b>4 340 663 409 177</b>	<b>4 993 917 593 346</b>
Contrepartie des Projets	5 266 720 000,00	6 763 012 598	6 227 065 211
Financement des Réformes	1 000 000 000,00	307 935 784	334 687 705
Fonctionnement des Ministères	711 478 607 507,00	802 917 851 849	810 310 318 024 240
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	71 707 798 606,00	159 234 187 422	175 160 457 406
Investissements sur Ressources Extérieures	1 459 307 250 000,00	519 529 366 261	468 801 336 057
Investissements sur Ressources Propres	20 648 735 516,00	40 643 371 788	51 760 203 851
Investissements sur Transfert aux Provinces et ETD	614 587 628 019,40	480 553 918 637	556 454 569 216
Mise à la retraite	-	770 026 675	836 922 742
Rémunérations	2 269 500 588 296,00	2 328 948 313 246	2 922 870 880 520
Transfert aux Provinces et ETD (fonctionnement)	-	995 424 918	1 152 646 399

Source : LF 2024 et CDMT Central 2024-2026

Tableau 4 : Prévision des crédits par Titre

Titre	Prévision 2024 (en CDF)
<b>I. Dépenses courantes</b>	
Titre III : Dépenses de personnel	2 567 471 006 524
Titre IV : Biens et matériels	38 775 847 605
Titre V : Dépenses de prestations	219 256 427 224
Titre VI : Transferts et interventions	228 183 713 056
<b>II. Dépenses en capital</b>	
Titre VII : Equipements	1 590 915 992 595
<i>Financement intérieur</i>	
<i>Financement extérieur</i>	
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	508 894 340 940
<i>Financement intérieur</i>	
<i>Financement extérieur</i>	
<b>Total</b>	<b>5 153 497 327 944</b>

Source : LF 2024

## 1. PROGRAMME 061 : ADMINISTRATION GENERALE

**Responsable du Programme : Christine NEPA NEPA KABALA**  
**Fonction : Secrétaire Général**

### 1.1. Stratégie du programme

Le renforcement des capacités de planification visée par la stratégie sectorielle, cible la fonction de gestion que les diagnostics ont relevée comme la plus faible. Cette fonction comprend la production, la diffusion, l'analyse et l'exploitation d'informations fiables et à jour sur le système éducatif pour une bonne prise de décision. Le choix des autorités consiste à orienter leurs efforts de renforcement des capacités sur cette fonction à travers : (i) le renforcement du système d'informations et de gestion de l'éducation, (ii) le développement d'outils et d'initiatives d'exploitation locales des données sectorielles, (iii) le renforcement de la communication, et (iv) le développement de mécanismes de prévention des conflits et des catastrophes.

Outre ces mesures particulières, le Ministère de l'EPST va continuer à décliner les activités de lutte contre la corruption qui seront prescrites à tous les Directions/Services (développement d'outils de gestion : manuels et guides, instauration des chaînes de contrôle des dépenses, directives préparées et transmises à tous les acteurs, enquête régulière et instauration de sanction).

### 1.2. Périmètre du Programme

Le périmètre du programme est composé des Directions/Services suivants : Cabinet du Ministre, SG, DEP, DRH, DAF, DANTIC, Cellule de de Gestion des Passation de Marchés Publics, Cellule Technique d'Appui, Dir Organisation Informatique, Dir Coopération Internationale, Dir Francophonie, Dir Pension et Rentes, Dir Partenariat Educatif, Direction de l'imprimerie Pilote, Service de gestion de communication, Dir Radiotélévision Thématique, SECOPE, Cellule Indépendante d'Evaluation des Acquis Scolaires, Dir Reformes et Innovations Educatives, Dir Administration Scolaire, Dir Administration de l'Enseignement Privé, Dir de l'Information et de Gestion de l'Education, Bureau Permanent de l'Observatoire du Partenariat Educatif et Commission Nationale d'Education de Base

### 1.3. Objectif et indicateurs de performance

Ce programme a pour objectif : Améliorer la gouvernance et le pilotage du ministère

**Tableau 5 : Cadre de Performance des Objectifs du Programme 2021 - 2026**

<b>Objectif 1 : Améliorer la gouvernance et le pilotage du ministère</b>										
<b>Indicateurs</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>				<b>Cibles</b>			
<b>No</b>	<b>Nom de l'indicateur</b>		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	
1	Pourcentage des structures centrales et provinciales ayant produit le Plan d'Action Opérationnel (PAO)	%	ND	56,8%	50,5%	66,3%	100%	100%	100%	
<b>Source:</b> DEP										
<b>Mode de calcul :</b> Nombre des provinces éducationnelles + nombre des structures centrales ayant produit le PAO divisé par nombre total des provinces éducationnelles et les structures centrales multiplié par 100.										
<b>Commentaires :</b> La culture de la bonne gouvernance et de recevabilité rassure une gestion axée sur les résultats. Le ministère a opté de faire de la planification opérationnelle son activité phare afin de répondre aux exigences et attentes de la stratégie sectorielle par sa mise en œuvre et son										

évaluation.									
2	Pourcentage des établissements scolaires pris en charge par le Trésor	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Source</b> : SECOPE									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre des établissements scolaires pris en charge par le trésor public divisé par le nombre total des établissements scolaires à prendre en charge multiplié par 100.									
<b>Commentaires</b> :									
3	Pourcentage de provinces éducationnelles vulgarisées sur la loi cadre de l'enseignement national	%	ND	16,6%	16,6%	13,3%	30%	20%	20%
<b>Source</b> : Rapport de la Revue Annuelle de Performances									
<b>Modalité de calcul</b> : Nombre des provinces éducationnelles vulgarisées divisé par le nombre total des provinces éducationnelles multiplié par 100.									
<b>Commentaires</b> :									

#### 1.4. Ventilation des Crédits du Programme

Tableau 6 : Ventilation des Crédits par Action

Code Action	Actions du Programme	Prévision 2024 (en CDF)
<b>Programme Administration Générale</b>		<b>1 638 056 169 907</b>
0611	Pilotage de la stratégie ministérielle	9 190 311 642
0612	Coordination Administrative	1 628 865 858 265

Source : LF2024

Tableau 7 : Ventilation des crédits par Rubrique

Rubrique	Prévision 2024 (en CDF)
<b>Programme Administration Générale</b>	<b>1 638 056 169 907</b>
Contrepartie des Projets	5 266 720 000,00
Financement des Réformes	-
Fonctionnement des Ministères	74 938 720 123,00
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	16 521 651 004,00
Investissements sur Ressources Extérieures	1 459 307 250 000,00
Investissements sur Ressources Propres	860 264 457,00
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-
Mise à la retraite	-
Rémunérations	81 161 564 323,00
Transfert aux Provinces et ETD (fonctionnement)	-

Source : LF2024

**Tableau 8 : Ventilation des crédits par Titre**

<b>Titre</b>	<b>Prévision 2024 (en CDF)</b>
Titre III : Dépenses de personnel	88 439 570 003
Titre IV : Biens et matériels ;	14 077 610 154
Titre V : Dépenses de prestations ;	53 583 104 289
Titre VI : Transferts et interventions	16 521 651 004
Titre VII : Equipements	1 463 842 983 457
Financement intérieur	
Financement extérieur	
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, Acquisition immobilière	1 591 251 000
Financement intérieur	
Financement extérieur	
<b>Total</b>	<b>1 638 056 169 907</b>

**Source : LF2024**

## 2. PROGRAMME 062 : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL ET TECHNIQUE

Responsable du Programme : IDI BYOTE Marie

Fonction : Directeur Chef de Service

### 2.1. Stratégie du Programme

L'objectif visé par le Gouvernement est de faire la distinction entre les formations générales et techniques qui devront préparer les élèves à des études supérieures et les formations professionnelles qui comprennent, notamment, les humanités pédagogiques et qui, elles ont pour finalités de préparer les formés aux métiers.

Certains établissements d'enseignement secondaire général et normal seront transformés progressivement en établissements de formation technique et professionnelle, selon les besoins du milieu pour permettre d'améliorer l'équité de l'offre de formation. Les autres aspects de cette réorganisation seront traités dans la partie qualité et pertinence.

Les mécanismes de régulation et d'orientation précités ainsi que les activités de sensibilisation qui seront menées en concertation avec l'ensemble des acteurs permettront d'orienter les élèves vers la formation professionnelle dès la fin de l'école primaire. Des mesures d'encouragement seront mises en place pour améliorer l'accès des filles et des plus défavorisés à ce segment.

Cette stratégie vise à améliorer et rendre plus équitable et plus pertinente l'offre d'EST pour :

- Mettre en adéquation l'offre de formation et les besoins locaux en main d'œuvre qualifiée ;
- Rendre plus équitable la répartition des établissements ;
- Améliorer progressivement la qualité de l'offre ;
- Etendre l'offre d'EST.

### 2.2. Périmètre du Programme

Le périmètre du programme est composé des Directions/Services suivants : Administration de l'Enseignement et Technique, Infrastructure Scolaire, Enseignement Spécial, Programme, Matériel Didactique, Activités Physiques, Sportives et Para Scolaires, Service de formation des Enseignants du Secondaire et Technique.

### 2.3. Objectifs et Indicateurs du programme

Tableau 5 : Cadre de Performance des Objectifs du Programme 2020 – 2026

Objectif 1 : Accroître l'offre et améliorer la qualité dans le secteur de l'enseignement secondaire								
N°	Indicateurs Nom de l'Indicateur	Unité de mesure	Réalizations			Cibles		
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Taux brut de scolarisation (TBS) au secondaire	%	53,7%	55,9%	58,1%	70%	75%	80,8%
<b>Source</b> : Annuaire statistique et rapport revue conjointe								
<b>Modalité de calcul</b> : Nombre d'enfants scolarisés dont l'âge compris entre 12 et 17 ans divisé par la population scolarisable de cet âge x100								
<b>Commentaires</b> : Pour atteindre ces taux en 2024,2025 et 2026, il faut améliorer la capacité d'accueil du système éducatif de ce niveau d'enseignement par l'entrée d'une proportion plus ou moins importante des enfants d'âge scolaire correspondant c'est-à-dire de 12 -17 ans.								
2	Taux Brut d'Admission (TBA)	%	63,2%	66,1%	69,3%	73%	75,1%	80,3%
<b>Source</b> : Annuaire statistique								
<b>Mode de calcul</b> : Nombre de nouveaux inscrits au secondaire divisé par la population d'âge légal d'admission multiplié par 100.								
<b>Commentaire</b> : Il est important d'inciter les ménages d'inscrire leurs enfants dès qu'ils atteignent l'âge d'entrée à l'école.								

### 2.4. Ventilation des crédits du programme



Tableau 6 : Ventilation des crédits par Action

Code Action	Actions du Programme	Prévision 2024 (en CDF)
<b>Programme Enseignement Secondaire Général et Technique</b>		<b>2 653 586 929 481</b>
<b>0621</b>	Encadrement pédagogique et gestion administratives des structures	<b>41 850 179 191</b>
<b>0622</b>	Administration scolaire / Secondaire Général et Technique	<b>2 599 775 819 261</b>
<b>0623</b>	Enseignement et Vie de l'élève / Secondaire Général et Technique	<b>11 960 931 029</b>
<b>0624</b>	Infrastructures et Equipement / Secondaire Général et Technique	<b>0</b>

Source : LF 2024

Tableau 7 : Ventilation des crédits par Rubrique

Rubrique	Prévision 2024 (en CDF)
<b>Programme Enseignement Secondaire Général et Technique</b>	<b>2 653 586 929 481</b>
Contrepartie des Projets	
Financement des Réformes	1 000 000 000
Fonctionnement des Ministères	455 539 601 641,00
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	21 939 494 367,00
Investissements sur Ressources Extérieures	-
Investissements sur Ressources Propres	3 000 000 000,00
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	
Mise à la retraite	-
Rémunérations	2 172 107 833 473,00
Transfert aux Provinces et ETD (fonctionnement)	

Source : LF 2024

Tableau 8 : Ventilation des crédits par titre

N°	Titre	Prévision 2024 (en CDF)
<b>I. Dépenses courantes</b>		
1	Titre III : Dépenses de personnel	2 449 674 842 012
2	Titre IV : Biens et matériels ;	18 561 518 913
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	66 862 611 265
4	Titre VI : Transferts et interventions	115 487 957 291
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
<b>II. Dépenses en capital</b>		
5	Titre VII : Equipements	3 000 000 000
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
6	<b>Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière</b>	
	<b>Financement intérieur</b>	
	<b>Financement extérieur</b>	
	<b>Total</b>	<b>2 653 586 929 481</b>

Source : LF2024

### 3. PROGRAMME 063 : ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE

Responsable : INZUN ON'SAK-ATOM Mathilde

Fonction : Directeur Chef de Service

#### 3.1. Stratégie du programme

A l'enseignement préscolaire, les enfants commencent leurs intégrations dans la société. En effet, ils apprennent à tisser les relations et vivre avec les personnes autres que les membres de leurs familles. Ils enrichissent leur langage et découvrent l'univers de l'écrit.

Tandis que, l'éducation de base pour tous est l'ensemble de connaissances acquises par l'enfant dès le niveau primaire jusqu'au secondaire général. Elle s'articule en l'enseignement primaire et les deux premières années du secondaire. Elle assure à tous les enfants un socle commun des connaissances et donne à l'enfant un premier niveau de formation générale. L'éducation de base pour tous vise à satisfaire le besoin d'apprendre des enfants, des jeunes et des adultes, notamment les besoins d'apprendre à écrire, à lire, à calculer, à s'exprimer oralement et par des signes, à savoir résoudre des problèmes et à acquérir le savoir-être, le savoir-faire, le savoir-faire faire, le savoir-devenir et le sens civique. Pour atteindre l'éducation de base pour tous, tout au long de la vie, l'Etat devra :

- Garantir la scolarisation primaire obligatoire et gratuite pour tous dans les établissements publics d'enseignement national, en y consacrant des ressources humaines, matérielles, infrastructurelles et financières appropriées ;
- Assurer la démocratisation de l'éducation par la garantie du droit à une éducation de qualité, l'égalité des chances d'accès et de réussite pour tous, y compris les personnes vivant avec handicaps ;
- Promouvoir l'éducation physique et sportive, l'éducation non-formelle, la lutte contre les violences sexuelles et les maladies endémiques et épidémiques notamment le VIH/SIDA, la COVID-19, le paludisme et la tuberculose ainsi que l'utilisation des langues nationales et/ou des langues du milieu. Le programme national de l'éducation de base pour tous est applicable sur toute l'étendue de la république. Il est enrichi par des apports spécifiques à chaque milieu.

La proportion des enfants au préscolaire reste faible dans le milieu rural qui accuse beaucoup de retard en la matière. Le développement de l'offre préscolaire en milieu rural s'appuiera sur les partenariats avec les communautés et la création de classes pré-primaires dans les écoles primaires.

#### 3.2. Périmètre du Programme

Le périmètre du programme est composé des Directions/Services suivants : Service d'Identification des Elèves, Service de formation des Enseignants de Maternel.

#### 3.3. Objectifs et indicateurs de performances

Volet : préscolaire

Tableau 5 : Cadre de Performance des Objectifs du Programme 2020 – 2026

Objectif 1. Accroître les possibilités de préscolarisation								
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations			Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Taux brut de préscolarisation	%	6,8	7,2%	8,6%	10%	15	17%
Source : Annuaire statistique								

<b>Modalité de calcul</b> : Nombre des élèves inscrits divisé par la population scolarisable de 3-5 ans multiplié par 100.								
<b>Commentaires</b> : Le caractère facultatif de la préscolarisation reste l'une de faiblesse de ce niveau d'étude si important. Il est nécessaire de développer la préscolarisation en milieu rural et sensibiliser les parents sur l'importance de préscolarisation de leurs enfants.								
<b>Objectif 2. Améliorer la qualité de l'enseignement</b>								
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations			Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Pourcentage des éducateurs/éducatrices formés	%	4,2%	11,9%	En cours	20%	20%	15%
<b>Source</b> : IGE								
<b>Modalité de calcul</b> : Nombre des éducateurs/éducatrices formés divisé par le nombre total des éducateurs/éducatrices des provinces ciblées pour la formation multiplié par 100.								
<b>Commentaires</b> :								
<b>Volet : Primaire</b>								
<b>Objectif 3: Accroître la capacité d'accueil</b>								
Indicateurs		Unités de mesure	Réalizations			Cibles		
No	Libellés Indicateurs		2021	2022	2023	2024	2025	2026
1.	Taux brut d'admission au primaire (TBA)	%	90,54%	111,6%	113%	113%	114,5%	115,5%
<b>Source</b> : Annuaire statistique								
<b>Modalité de calcul</b> : Nombre d'enfants scolarisés dont l'âge compris entre 6 et 11 ans / la population scolarisable de cet âge x100								
<b>Commentaires</b> : L'atteinte de ce taux dans années cible (2024,2025 et 2026) va nécessiter l'augmentation de capacité d'accueil du système éducatif.								
2.	Taux Brut de scolarisation au primaire (TBS)	%	111,9%	112,2%	113,4%	114,6%	115,5%	118,0%
<b>Source</b> : Annuaire statistique								
<b>Modalité de calcul</b> : Nombre d'enfants scolarisés dont l'âge compris entre 6 et 11 ans / la population scolarisable de cet âge x100								
<b>Commentaires</b> : L'atteinte de ce taux dans années cible (2024,2025 et 2026) va nécessiter l'augmentation de capacité d'accueil du système éducatif.								
3	Indice de parité au primaire	%	0,8	0,9	0,9	1	1	1
<b>Source</b> : Annuaire statistique, Rapport de la revue conjointe								
<b>Mode de calcul</b> : : Nombre total des filles divisé par le nombre total des garçons								
<b>Commentaires</b> : Faire de sorte qu'il ait l'équitabilité garçon- fille à tous les niveaux d'études en créant un environnement scolaire sécurisé, inclusif et propice des apprentissages.								
4	Taux d'achèvement au primaire (TAP)	%	75,5%	85,4%	89,7%	94,7%	95,3%	98,5%
<b>Source</b> : Annuaire statistique et rapport revue conjointe								
<b>Modalité de calcul</b> : Nombre des élèves inscrits en 6ème année primaire divisé par la population scolarisable de 11 ans multiplié par 100.								
<b>Commentaires</b> : Pour que cette part de la cohorte achève le cycle primaire, il va nécessiter l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'environnement des apprentissages. Le souhait est que le TAP atteigne au moins 100%								
5	Pourcentage d'écoles construites par l'UNICEF, Fonds social et le PDL 145	%	53,6%	PDL (1230 écoles en cours)	PDL (1230 écoles en cours)	100%	100%	100%

<b>Source</b> : DIS								
<b>Mode de calcul</b> : Nombre d'écoles construites divisé par le nombre total d'écoles à construire multiplié par 100.								
<b>Commentaires</b> :								
6	Pourcentage des enseignants formés	%	54%	5%	En cours	15%	15%	11%
<b>Source</b> : PAQUE								
<b>Modalité de calcul</b> : Nombre des enseignants formés divisé par le nombre total des enseignants des provinces ciblées pour la formation multiplié par 100								
<b>Commentaires</b> :								

### 3.4. Ventilation des crédits du programme

**Tableau 6 : Ventilation des crédits par Action**

Code Action	Actions du Programme	Prévision 2024 (en CDF)
<b>Programme enseignement préscolaire et primaire</b>		<b>655 089 224 131</b>
0631	Administration scolaire/Préscolaire et Primaire	<b>16 443 087 007</b>
0632	Enseignement et Vie de l'élève /Préscolaire et Primaire	<b>5 994 493 906</b>
0633	Infrastructures et Equipement/Préscolaire et Primaire	<b>632 651 643 218</b>

**Source** : LF 2024

**Tableau 7 : ventilation des crédits par Rubrique**

Rubrique	Prévision 2024 (en CDF)
<b>Enseignement Préscolaire et Primaire</b>	<b>655 089 224 131,40</b>
Contrepartie des Projets	
Financement des Réformes	
Fonctionnement des Ministères	23 627 093 953,00
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	1 293 231 100,00
Investissements sur Ressources Extérieures	
Investissements sur Ressources Propres	15 581 271 059,00
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	614 587 628 019,40
Mise à la retraite	
Rémunérations	
Transfert aux Provinces et ETD (fonctionnement)	

**Source** : LF 2024

**Tableau 8 : ventilation des crédits par Titre**

<b>Titre</b>	<b>Prévision 2024 (en CDF)</b>
Dépenses courantes	
Titre III : Dépenses de personnel	4 606 937 609
Titre IV : Biens et matériels ;	1 892 916 876
Titre V : Dépenses de prestations ;	17 127 239 468
Titre VI : Transferts et interventions	1 293 231 100
Dépenses en capital	
Titre VII : Equipements	122 865 809 138
Financement intérieur	
Financement extérieur	
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	507 303 089 940
Financement intérieur	
Financement extérieur	
<b>Total</b>	<b>655 089 224 131</b>

**Source : LF2024**

## **4. PROGRAMME 064 : EVALUATION PEDAGOGIQUE ET FORMATION CONTINUE**

**Responsable : Jacques ODIA MUSUNGAYI**

**Fonction : Inspecteur Général**

### **4.1. Stratégie du programme**

Les résultats des études menées sur les connaissances et compétences des enseignants et des élèves du primaire relèvent des faiblesses dans les disciplines fondamentales qui sont la lecture/écriture et les mathématiques. Ces faiblesses constituent un obstacle majeur pour l'amélioration de la qualité des enseignements/apprentissage des élèves au primaire.

La scolarisation primaire universelle et la première des priorités de la stratégie. Les politiques orientées vers l'achèvement primaire universel visent aujourd'hui la réduction des disparités au bénéfice des populations les plus éloignées de l'école. Des mesures classiques d'augmentation des capacités d'accueil seront encore nécessaires au cours de la décennie pour améliorer la qualité de l'accueil tout en réduisant les inégalités constatées. La poursuite de la politique de mécanisation et de paiement des enseignants ainsi que le paiement des frais de fonctionnement aux bureaux gestionnaire et aux écoles permettront un nouveau progrès en direction de la gratuité de l'enseignement primaire et favoriseront la fréquentation scolaire des populations les plus pauvres.

Des mesures de discrimination positives seront prises dans l'allocation des ressources pour combler le retard des certaines territoires, population ou écoles, par la mise en place des mesures spécifiques d'aide à la fréquentation scolaire au profit des populations les plus défavorisées, et par la prise en compte de l'éducation inclusive et de l'éducation spécialisée. L'accueil des enfants au préscolaire devrait atteindre 15,2% en taux brut contre 4,4% aujourd'hui. La cible prioritaire est le monde rural qui accuse beaucoup de retard en la matière. Le développement de l'offre préscolaire en milieu rural s'appuiera sur le partenariat avec les communautés et la création des classes pré-primaires dans les écoles primaires.

La mise en place de l'éducation de base mènera à des politiques d'accès différenciées selon les cycles au secondaire. L'accès au premier cycle sera favorisé avec comme cible, une transition depuis l'école primaire devant atteindre 70% d'enfants, tandis que l'accès au second cycle sera régulé. Cependant, la stratégie ne vise pas encore la généralisation de l'accès au premier cycle secondaire qui fera à terme partie de l'éducation de base. Le TENAFEP sera donc maintenu, mais il sera réformé pour en faire un véritable instrument de certification et de régulation. Par ailleurs, il sera nécessaire de renforcer les régulations des flux vers la partie haute du système avant de généraliser la mise en place de l'éducation de base.

### **4.2. Périmètre du Programme**

Le périmètre du programme est composé des Directions/Services suivants : Inspection Générale de l'Enseignement, Direction des Formation des Enseignants, Dir Nationale d'Orientation Scolaire et Professionnelle

### **4.3. Objectifs et indicateurs de performances**

Les objectifs sont :

- Accroître l'accès, l'équité et la rétention ;
- Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement ;
- Renforcer la gouvernance.

La finalité du système éducatif est de former des hommes et des femmes compétents, imprégnés des valeurs humaines, morales, spirituelles, civiques, créatifs et désireux de bâtir une nouvelle société congolaise démocratique, solidaire, prospère et pacifique. Il s'agit avant tout de libérer l'homme de toutes les pesanteurs qui l'empêchent de participer efficacement au

développement de son pays, en lui inculquant le savoir, le savoir-faire et le savoir-être qui constituent le socle de la vie en société.

**Tableau 5 : Cadre de Performance des Objectifs du Programme 2020 - 2026**

<b>Objectif 1. Améliorer la qualité de l'enseignement</b>									
<b>Indicateur</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>			<b>2023</b>	<b>Cibles</b>		
<b>N°</b>	<b>Nom de l'Indicateur</b>		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>		<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
1	Pourcentage des éducateurs/éducatrices formés	%	ND	4,20%	11,90%	En cours	20%	20%	15%
<b>Source : IGE</b>									
<b>Modalité de calcul :</b> Nombre des éducateurs/éducatrices formés divisé par le nombre total des éducateurs/éducatrices des provinces ciblées pour la formation multiplié par 100.									
<b>Commentaires :</b>									
<b>Volet primaire</b>									
<b>Objectif 2. Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement</b>									
<b>Indicateur</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>			<b>2023</b>	<b>Cibles</b>		
<b>N°</b>	<b>Nom de l'Indicateur</b>		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>		<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
1	Pourcentage d'enfants ayant réussi aux épreuves de mathématique à l'ENAFEP	%	ND	66,10%	64,90%	En cors	70%	75%	90%
<b>Source: IGE</b>									
<b>Modalité de calcul :</b> Nombre d'élève ayant réussi à l'épreuve de mathématique à l'ENAFEP sur le nombre total des participants à l'ENAFEP multiplié par 100									
<b>Commentaires :</b>									
2	Pourcentage d'enfants ayant réussi aux épreuves de français à l'ENAFEP	%	ND	61,80%	64,10%	En cours	74%	75%	90%
<b>Source : IGE</b>									
<b>Modalité de calcul :</b> Nombre d'élève ayant réussi à l'épreuve de français à l'ENAFEP sur le nombre total des participants à l'ENAFEP multiplié par 100									
<b>Commentaires :</b> Mettre le moyen pour améliorer la qualité pour la formation des enseignants, dotation des écoles en manuels scolaires et entrainer les enfants en lecture et calcul dès l'entrée dans le système.									
3	Pourcentage des enseignants formés	%	ND	54%	5%	En cours	15%	15%	11%
<b>Source : PAQUE</b>									
<b>Modalité de calcul :</b> Nombre des enseignants formés divisé par le nombre total des enseignants des provinces ciblées pour la formation multiplié par 100									
<b>Commentaires :</b>									

Volet secondaire									
Objectif 3. Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement									
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations				Cibles		
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
N°	Taux de réussite à l'examen d'Etat	%	ND	58%	64%	En cours	74%	75%	80%
1									
<b>Source :</b> IGE									
<b>Modalité de calcul :</b> Nombre total de réussite divisé par le nombre total des participants multiplié par 100									
<b>Commentaires :</b> Il faut développer la politique de bibliothèque scolaire pour renforcer les élèves dans la culture de lecture, suivre le cursus des enfants pour éviter les inscriptions qui ne tiennent pas compte du parcours des enfants.									

#### 4.4. Ventilation des crédits du programme

Tableau 6 : Ventilation des crédits par Action

Code Action	Actions du Programme	Prévision 2024 (en CDF)
<b>Evaluation pédagogique et Formation continue</b>		<b>206 765 004 425</b>
0644	Evaluation Certificative	206 382 696 839
0645	Formation continue des enseignants	382 307 586

Source : LF 2024

Tableau 7: Ventilation des crédits par Rubrique

Rubrique	Prévision 2024 (en CDF)
<b>Evaluation pédagogique et Formation continue</b>	<b>206 765 004 425</b>
Contrepartie des Projets	-
Financement des Réformes	-
Fonctionnement des Ministères	157 373 191 790
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	31 953 422 135
Investissements sur Ressources Extérieures	-
Investissements sur Ressources Propres	1 207 200 000
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-
Mise à la retraite	-
Rémunérations	16 231 190 500
Transfert aux Provinces et ETD (fonctionnement)	

Source : LF 2024



**Tableau 8 : Ventilation des crédits par Titre**

Titre	Prévision 2024 (en CDF)
<b>I. Dépenses courantes</b>	
Titre III : Dépenses de personnel	24 749 656 900
Titre IV : Biens et matériels ;	4 243 801 662
Titre V : Dépenses de prestations ;	81 683 472 202
Titre VI : Transferts et interventions	94 880 873 661
<b>II. Dépenses en capital</b>	
Titre VII : Equipements	1 207 200 000
Financement intérieur	
Financement extérieur	
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, Acquisition immobilière	
Financement intérieur	
Financement extérieur	
<b>Total</b>	<b>206 765 004 425</b>

**Source : LF 2024**

## **Infrastructures et Travaux Publics (Sections 42 & 33)**

## PRESENTATION DU MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS

**Responsable du Ministère : S.E Monsieur Alexis GISARO, Ministre d'État, Ministre des Infrastructures et Travaux Publics.**

### **1. Présentation stratégique du Ministère**

#### **1.1 Priorités nationales**

Le système de transport en République Démocratique du Congo comporte un réseau multimodal d'infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires, caractérisé par une absence d'intégration harmonieuse de différents réseaux. Il connaît actuellement plusieurs points de rupture de charges dues à l'hétérogénéité de standard dans un même mode et/ou de l'inexistence de chenaux d'interconnexion. Dans la plupart des provinces, les infrastructures de transport connaissent une vétusté avancée. Ce qui traduit le délai d'acheminement trop long des personnes et des biens.

La RDC présente l'une des densités spatiales de route structurantes les plus faibles en Afrique. Elle compte 152.400 km de routes réparties en routes d'intérêt national (58.129 km représentant 38% du réseau global), routes d'intérêt local (86.871 km, soit 57% du total) et voiries urbaines (7 400 km, représentant 4,85%). Ce réseau reste essentiellement en terre, le réseau bitumé ne représentant qu'une très faible part de 4,16%. Il intègre 3.500 ouvrages de franchissement d'une longueur totale de 68.000 mètres.

Les stratégies sectorielles de développement qui sont préconisées dans le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2019-2023, s'inscrivent dans la vision globale définie par le Gouvernement, (Cfr. Le pilier 4) portant aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures ayant comme objectifs :

- Entretien des infrastructures ;
- Construire les infrastructures ;
- Réhabiliter les infrastructures ;
- Reconstruire les infrastructures.

Pour la période de 2024-2026, le Gouvernement s'est fixé comme objectif stratégique pour le secteur des infrastructures le développement d'un système intégré de transport multimodal performant, à travers la densification du réseau routier national et la modernisation des infrastructures.

Au cours de la période 2024-2026, le Gouvernement tient à la poursuite de la construction des nouvelles routes, la réhabilitation des anciennes routes bitumées, le rétablissement du trafic par la réouverture du réseau en terre ainsi que la protection et l'entretien des routes par l'instauration du cantonnement manuel.

De façon spécifique, les projets suivants devront être menés :

- Réseaux routiers :
  - Poursuite de réhabilitation des sections de RN1 qui connectent 11 provinces du pays ;
  - Bitumage de la RN2 connecte 4 provinces. Sa combinaison avec la RN1 permettra de relier l'Ouest du pays à la partie Sud et la partie Est ;
  - Réhabilitation de la RN 4, voie du Grand Corridor Nord reliant l'espace nord du Pays pour les connecter à l'Ouganda, par le port de Mombassa au Kenya ;
  - Réhabilitation de la RN 3, reliant le Sud-Kivu, le Nord-Kivu, le Maniema et la TSHOPO ;

- Réhabilitation de la RN 5 afin de connecter les provinces de Grand Katanga au Maniema et au Sud-Kivu.
- Construction des voies d'accès au Pont Route Rail entre Brazza et Kinshasa (Réalisation des aménagements connexes à Maluku) ;
- Construction des voies d'accès au Pont Route Rail entre Brazza et Kinshasa (Construction et bitumage de la voie de raccordement au pont route-rail, y compris les réservations pour la fibre optique et aménagement d'un carrefour à quatre branches au niveau du village de Maluku) ;
- Aménagement et bitumage de la RN2, tronçon Mbuji-Mayi – Kabinda – Mbanga (280 km) y compris installation de l'infrastructure de fibre optique ;
- Aménagement de la route Mbuji-Mayi – Kananga – Kalamba-Mbuji – Cikolondo (frontières avec l'Angola) : - Aménagement de la RN1, section Kananga – Mbuji-Mayi (200km) ;
- Bitumage de la route Bukavu-Goma ;
- Construction d'un poste frontalier conjoint (RDC–Angola) à Kalamba–Mbuji et Shikolondo ;
- Construction d'un Pont d'environ 250 ml sur la rivière Kasaï entre Kalamba–Mbuji (RDC) et Chikolondo (Angola), avec aménagement de 700 m des voies d'accès dans chacun des deux pays.
- Aménagement et bitumage de la RN2, tronçon Butembo - Kanya Bayonga (160 km) y compris installation de l'infrastructure de fibre optique ;
- Construction des ouvrages de drainage de la piste de l'aéroport international de Goma et de ses établissements urbains environnants ;
- Travaux d'achèvement de la tour de contrôle de l'aéroport de Goma.
- Bitumage de la RN1, tronçon Kamuesha - Kananga (150 Km) ;
- Travaux de modernisation de la RN15, axe Songololo - LUFU (22 Km) ;
- Bitumage de la RN17, axe MONGATA - BANDUNDU -BENDELA (280 km) ;
- Réhabilitation de la RN1, tronçon Kinshasa (aéroport de Ndjili) - Batshamba (622 Km).

- Les Voiries :

- Aménagement de 14 artères de la Ville de Kinshasa : Aménagement de 5 premières artères sélectionnées (16,800 km) : Sep Congo (6,200 km); Birmanie (5,000 km); Luyeye (1,000 km);Plateau (3,000 km); Prolongement de la rue Croix-Rouge (1,6000 km) ;
- Construction de 280 Km des voiries à Kinshasa et en Province ;
- Travaux de Lutte Anti Erosive de 5 sites à Kinshasa et en Province ;
- Travaux de curage de 50 Km des ouvrages de drainage et des rivières à Kinshasa et en Province.

- Les Parcs immobilier et Automobile publics.

- Inventorier les bâtiments publics de l'Etat ;
- Inventorier les matériels roulants de l'Etat ;
- Construire les bâtiments publics de l'Etat à travers le pays ;
- Entretenir les bâtiments publics de l'Etat à travers le pays ;
- Réhabiliter le garage STA à Kinshasa et dans les chefs-lieux des provinces ;
- Rationnaliser la gestion des hydrocarbures et lubrifiants de l'Etat.

## **1.2. Politiques sectorielles**

### **a. Vision.**

Développer un système intégré de transport multimodal performant, à travers la densification du réseau routier national, et la modernisation des infrastructures et équipements portuaires, aéroportuaires et ferroviaires.

Cette vision du Gouvernement de la République Démocratique du Congo pour son secteur des infrastructures est rappelée au pilier 4 du Plan National Stratégique de Développement. Elle est à la base de la stratégie du Ministère ayant les Infrastructures et les Travaux Publics dans ses attributions qui en précise les objectifs et les actions.

Désigné comme seul Maître d'ouvrage du Gouvernement dans le domaine de Génie civil par la législation en vigueur, le Ministère entend mettre en place, en droite ligne avec les engagements internationaux du Gouvernement, des infrastructures de qualité, fiables, durables et résilientes y compris des infrastructures régionales et transfrontalières pour favoriser le développement de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.

Pour ce qui est du parc immobilier et automobile de l'Etat, le Ministère ambitionne de mettre en œuvre une gestion moderne, efficace et efficiente des immeubles et des véhicules du domaine public de l'Etat, qui améliorent l'environnement physique de travail ainsi que les conditions matérielles et fonctionnelles, que nécessite une Administration publique reformée.

### **b. Orientations stratégiques**

Quatre orientations stratégiques permettront, si elles sont bien ciblées, d'atteindre cette vision. Il s'agit de :

- Renforcement de capacités institutionnelles ;
- Gestion de réseau routier d'intérêt général ;
- Gestion des voiries urbaines ;
- Gestion des parcs automobile et immobilier publics.

Concernant le renforcement des capacités institutionnelles, l'objectif poursuivi consiste à améliorer la gouvernance et le pilotage du secteur pour la cohérence et l'efficacité des interventions du Ministère.

Pour la gestion du réseau routier d'intérêt général et les voiries urbaines, le Ministère attend :

- Maintenir en état permanent de praticabilité les routes et voiries ouvertes, réhabilitées ou modernisées, en assurant un entretien régulier ;
- Protéger le patrimoine routier ;
- Ouvrir/réhabiliter le réseau routier bitumé qui se trouverait dans un état de délabrement et en terre en supprimant les bourbiers, et en réhabilitant les ouvrages de franchissement ;
- Bitumer le réseau routier en terre à travers le pays afin d'assurer l'intégration nationale et régionale,
- Réhabiliter, construire et moderniser les voiries urbaines afin de limiter la congestion dans les différentes villes du Pays ;
- Construire les stations de pesage et de péage.

A cette fin, il sera procédé au renforcement des capacités techniques, professionnelles et managériales des organismes en charge de la gestion routière. L'externalisation de l'exécution des travaux sera développée en usant des structures étatiques comme régulateur et contrôleur. Le recours au partenariat public-privé sera recherché pour certains axes à haute

rentabilité relative.

Pour ce qui est des bâtiments et édifices publics, la stratégie du secteur vise notamment à inventorier les bâtiments et terrains du domaine public de l'Etat, de se doter d'une planification en investissement pour l'entretien, la modernisation, l'extension des anciens bâtiments et la construction de nouveaux, de réduire et fusionner certains services de par leur nature de prestations plutôt que de recourir à la location qui engendre des frais énormes.

S'agissant de la gestion du parc immobilier et automobile de l'Etat, la stratégie du Gouvernement s'articule autour des grandes actions suivantes :

- Priorisation de besoins de réhabilitation des immeubles existants tant pour les Ministères, les Ambassades que pour les autres Services de l'Etat ;
- Construction et acquisition de nouveaux bâtiments ;
- Centralisation des données relatives aux acquisitions, des immatriculations et des désaffectations des véhicules de l'Etat ;
- Immatriculation de tous les véhicules de l'Etat avec des plaques estampées ;
- Revitalisation de la gestion du parc automobile par la restructuration du service des transports administratifs.

Pour la mise en œuvre de ce cadre stratégique, les programmes ci-après sont élaborés :

- Administration Générale des ITP ;
- Routes et Voiries ;
- Parc Immobilier et Automobiles de l'Etat ;
- Reconstruction.

### **1.3. Domaines d'Intervention et Organisation du Ministère**

#### **a. Domaine d'intervention**

Conformément à l'Ordonnance n°22/003 du 07 Janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics a pour missions :

- Conception, construction, modernisation, développement, aménagement et entretien des infrastructures routières, portuaires, aéroportuaires, ferroviaires, hydroélectriques non concédées, scolaires, sanitaires, sociales, touristiques et sportives, des bâtiments et des édifices publics en collaboration, le cas échéant, avec les ministères sectoriels concernés par les projets d'infrastructures ;
- Conception, construction, aménagement et entretien des ouvrages à caractère national de drainage, d'assainissement et de lutte antiérosive ;
- Préparation, passation, contrôle et surveillance des marchés publics relatifs aux études et aux travaux de génie civil financés par le Gouvernement et les partenaires extérieurs, en collaboration avec les ministères ayant les Finances, le Budget et le Plan dans leurs attributions ;
- Surveillance et contrôle technique et financier des études et des travaux en régie et à l'entreprise ;
- Expertise et contre-expertise des études, des travaux et des biens mobiliers ;
- Promotion des matériaux et des techniques de construction ;
- Enregistrement et agrément des entreprises, bureaux d'études et des indépendants du secteur de la construction ;
- Inventaire, analyse et interprétation des données sur les infrastructures et les équipements ;
- Elaboration des normes en matière de construction ;
- Contrôle de l'application des normes légales, réglementaires ou techniques relatives à la construction ;
- Conception de la politique de reconstruction en collaboration avec les Ministères concernés ;

- Gestion du parc automobile de l'Etat ;
- Gestion des stocks et suivi de la consommation des hydrocarbures de l'Etat ;
- Gestion du patrimoine immobilier du domaine public de l'Etat ainsi que de tous les équipements y relatifs.

### **b. Organisation du ministère**

L'architecture institutionnelle du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics se présente de la manière ci-après :

- Le Cabinet du Ministre ;
- L'Administration du Ministère composée de deux Secrétariats Généraux dont le Secrétariat Général aux Infrastructures et Travaux Publics et celui à la Reconstruction ;
- Les Services et Etablissements Publics à caractère Administratif et Technique concourant à la réalisation des missions du Ministère.

Il s'agit de :

- L'Agence Congolaise des Grands Travaux (ACGT) ;
- Du Bureau Technique de Contrôle (BTC) ;
- Du Bureau d'Etudes et d'Aménagement Urbain (BEAU) ;
- De la Cellule Infrastructures (CI) ;
- De l'Office des Routes (OR) ;
- De l'Office de Voiries et Drainage (OVD) ;
- Du Fonds National d'Entretien Routier (FONER).

### **Du ministre des infrastructures et travaux publics**

- Aux termes de l'article 92 de la Constitution de la RDC telle que révisée à ce jour et aux dispositions pertinentes de l'Ordonnance n°22/002 du 07 janvier 2022 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les Membres du Gouvernement, le Ministre ayant dans ses attributions les Infrastructures et Travaux Publics est le responsable du Département.
- En cette qualité, le Ministre conçoit, conduit et applique la Politique du Gouvernement en matière des Infrastructures conformément à l'Ordonnance fixant les attributions des Ministères. Il assure la tutelle ou le contrôle hiérarchique des Etablissements et Services Publics du secteur ; assure l'engagement des crédits budgétaires alloués au Ministère ; et est le Maître d'Ouvrage du Gouvernement dans la réalisation des ouvrages de Génie Civil.
- A ce titre, il passe commande de tous les marchés publics relevant de la compétence du Ministère et approuve ceux initiés par les Etablissements Publics sous-tutelle du Ministère. Il y désigne le Fonctionnaire Dirigeant et le Délégué à Pied d'Œuvre. Il assure la réception provisoire et définitive des travaux.

### **De l'administration du ministère**

- Pour remplir correctement la mission lui confiée par le Gouvernement, le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics s'appuie sur deux Administrations dirigées par deux Secrétaires Généraux. Il s'agit du Secrétariat Général aux Infrastructures et Travaux Publics (ITP) et du Secrétariat Général à la Reconstruction.

- Le Gouvernement de la République a assigné à ces deux Administrations à travers les différents textes légaux (Ordonnances, Décrets, Cadre et structures organiques) des missions qui sont accomplies, au quotidien, par leurs différents Services tant Centraux que Provinciaux.

## **Du Secrétariat Général aux Infrastructures et Travaux Publics**

### **❖ Missions du Secrétariat Général aux Infrastructures et Travaux Publics**

C'est l'organe technique du Ministère dans le domaine des Infrastructures et Travaux Publics.

Il a pour mission globale de contribuer à la conception et à l'application de la législation, des politiques du Gouvernement en matière des Infrastructures et Travaux Publics ainsi que de la gestion du patrimoine du Domaine Public de l'Etat.

A ce titre, le Secrétariat Général aux ITP est chargé spécifiquement de la gestion du patrimoine mobilier et immobilier de l'Etat ; de la gestion du parc automobile de l'Etat, des hydrocarbures et lubrifiants de l'Etat ; de la gestion du réseau national et d'ouvrages d'art ; de l'enregistrement et l'agrément des bureaux d'études, des entreprises de construction, des indépendants et des ONG du secteur de Génie Civil et des travaux publics ; de la passation des marchés des travaux et de prestation en collaboration avec le Ministère du Budget ; du suivi et du contrôle de l'exécution des études et de tous les travaux de génie civil commandés par l'Etat et des Entreprises publiques ; du suivi des travaux financés par le Trésor Public et exécutés en régie par les offices ou les organismes publics du secteur routier et aéroportuaire ; et enfin, de l'expertise mobilière et immobilière pour le compte de l'Etat ainsi que sur demande des privés.

### **❖ Organisation du Secrétariat Général aux ITP**

Pour réaliser ses missions, le Secrétariat Général aux ITP fonctionne avec 3 types de services à savoir : Services et Directions d'Appui, Services Métiers et Services Annexes.

Sont réputés Directions et Services d'Appui :

- La Direction des Ressources Humaines (DRH) ;
- La Direction de l'Inspection (DI) ;
- La Direction d'Etudes et Planification (DEP) ;
- La Direction Administrative et Financière (DAF) ;
- La Direction d'Archives, Nouvelles Technologie de l'Information et de la Communication (DANTIC) ;
- Le Secrétariat Administratif du Secrétaire Général (SASG) ;
- La Cellule Technique d'Appui (CTA) ;
- La Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics (CGPMP).

Les Services Métiers sont :

- La Direction de la Réglementation et Normes (DRN) ;
- La Direction des Ponts et Chaussées (PC) ;
- La Direction de Bâtiments Civils (BC) ;
- Le Service des Transports Administratifs (STA).

Les Services Annexes sont :

- Le Centre de Formation des Agents Voyers (CAV) ;
- Le Palais du Peuple du Congo (PPC) ;



- Le Nouveau Bâtiment Administratif (NBA).

## **Du Secrétariat Général à la reconstruction**

### **❖ Missions du Secrétariat Général à la Reconstruction**

Le Secrétariat Général à la reconstruction a pour mission de contribuer à la conception de la politique de la reconstruction en concertation avec les Ministères sectoriels concernés et d'évaluer les résultats.

Spécifiquement, il est chargé de définir avec les Ministères Sectoriels concernés les besoins, les objectifs et les stratégies de la reconstruction :

- D'identifier les mesures à prendre et les actions à mener par les différents acteurs en vue d'atteindre les objectifs fixés ;
- De diffuser les informations pour sensibiliser la population et obtenir son adhésion aux objectifs de la reconstruction ;
- D'encadrer les actions nécessaires à l'accomplissement des objectifs de la reconstruction ;
- D'assurer le suivi et l'évaluation des projets et l'exploitation des données statistiques par les indicateurs de performance ;
- D'assurer l'éducation à la citoyenneté et la reconversion des mentalités, et enfin,
- De formuler les politiques et les stratégies sectorielles de la reconstruction.

### **Des services et établissements publics rattachés au Ministère**

Ils constituent les services opérationnels du Ministère jouissant d'une autonomie de gestion et ont, par ailleurs, une vocation d'agence d'exécution et de prestataires des services.

#### **a. Agence Congolaise des Grands Travaux (ACGT)**

Service public créé par Décret n° 08/017 du 26 août 2008 et placé sous l'autorité du Ministre, l'ACGT a pour objet la coordination, la supervision et le contrôle de l'exécution des Projets d'infrastructures spécifiés dans les Conventions et Accords de Collaboration signés entre la République Démocratique du Congo et les partenaires chinois.

Elle joue le rôle de Maître d'ouvrage délégué et celui de guichet unique dans la mise en œuvre des projets.

#### **b. Bureau Technique de Contrôle (BTC)**

Le Bureau Technique de Contrôle est un Service Public à caractère technique créé par l'Ordonnance n° 87-134 du 29 avril 1987. Il a pour missions :

- Le contrôle technique et financier, en cours d'exécution ainsi que la contre-expertise obligatoire des études et des travaux de Génie civil réalisés pour le compte des Ministères du Gouvernement et des Entreprises Publiques ;
- La révision, en commission, de la formule de variation de prix.
- Le Bureau Technique de Contrôle, agit à la demande et sur instructions du Ministre ayant les Infrastructures et Travaux Publics dans ses attributions.

#### **c. Bureau d'Etudes d'Aménagement et d'Urbanisme (BEAU)**

Le BEAU est un Service technique Public, placé sous la tutelle du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics et jouissant d'une autonomie de gestion.

Il a pour mission de mener des études nécessaires à l'aménagement adéquat du territoire national et à l'urbanisme.

#### **d. Cellule Infrastructures (CI)**

C'est un Organe technique créé en 2004 par Arrêté Ministériel n° CAB/TPI/024/MN /FK03/2004 du 07/10/2004, jouissant d'une autonomie administrative et financière. La Cellule Infrastructures assure la coordination sectorielle des projets financés par certains partenaires financiers et techniques (Union Européenne, Banque Mondiale, BAD, JICA, Koweït, Royaume Uni, BADEA et OFID).

Elle assure également l'appui institutionnel au Ministère des Infrastructures et Travaux Publics en matière de maîtrise d'ouvrage.

#### **e. Office des Routes (OR)**

Jadis une Entreprise Publique, l'Office des Routes a été transformé à un Etablissement Public à caractère technique par le Décret n° 09/47 du 3/12/2009. Il a pour objet la gestion du réseau des routes d'intérêt général et l'exécution des études et des travaux qui s'y rapportent. Il a également dans ses missions, la gestion du Laboratoire National des Travaux Publics et la préparation, dans le cadre de la planification nationale, des programmes à court, moyen et long terme, visant la réalisation de son objet.

#### **f. Office de Voiries et Drainage (OVD)**

Auparavant une Entreprise Publique, l'Office des Voiries et Drainage a été également transformé en Etablissement Public à caractère technique le par Décret n°09/48 du 03 décembre 2009. Il a pour objet d'entretenir :

- De moderniser et de développer les infrastructures urbaines de voiries et drainage ;
- D'exécuter ou de faire exécuter toutes les études nécessaires à la définition, la programmation et la réalisation des travaux de voirie des agglomérations urbaines, compatibles avec ses ressources ;
- D'exécuter ou de faire exécuter les travaux neufs d'entretien relatifs aux réseaux de voirie et drainage des agglomérations urbaines suivant les programmes établis ou proposés par la commission routière concernée ;
- De participer, en tant que conseil technique, à l'élaboration des plans d'urbanisme des agglomérations urbaines ;
- Et enfin, de desservir les agglomérations urbaines qui demandent son intervention.

#### **g. Fonds National d'Entretien Routier (FONER).**

Le FONER est un Etablissement Public à caractère administratif et financier créé par la Loi n° 08/006-A du 7 juillet 2008. Son organisation et ses statuts sont fixés par le Décret n°08/27 du 24 décembre 2008 modifiés et complétés par le Décret n°13/053 du 11 novembre 2013.

Sa création a été justifiée par l'insuffisance chronique des budgets nationaux alloués au secteur routier qui constituent la cause majeure de la dégradation généralisée des routes.

Le FONER a pour objet de collecter les ressources financières et de financer l'entretien et la protection des routes et des voiries urbaines.

## 2. Performances antérieures et perspectives

### 2.1. Performances antérieures

Depuis 2020, le Ministère compte à son actif les réalisations suivantes :

#### Performances antérieures en Km (2020-2023)

N°	Domaine d'intervention	Nature d'intervention	Valeur de 2020	2021		2022		2023 au 30 juin	
				Réalisés	Cumul	Réalisés	Cumul	Réalisés	Cumul
1	Voiries (7 400 Km)	Bitumage des voiries	463,89	47,51	511,4	41,08	552,48	38,672	591,152
2	Routes (58 129 Km)	Bitumage du réseau routier	3 676,10	152,4	3 828,50	188	4 016,50	308	4 324,50
<b>Total</b>	<b>(65 529 Km)</b>		4 139,99	199,91	4 339,90	229,08	4 568,98	346,67	4 915,65

**Source : DEP/ITP, Rapport provisoire de revue PNSD 2019-2023.**

Sur un linéaire de 65 529 Km sous gestion du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics, seuls 4 915,65 Km sont revêtus, représentant 7,50 % au 30 Juin 2023 ; soit 3,22% du réseau national.

S'agissant des données relatives à la gestion du parc immobilier et automobile publics, à ce jour, les informations sont en cours.

## 2.2 Perspectives

Dans le sous-secteur routier, la RDC ambitionne bitumer un linéaire de 997 Km d'ici 2026 suivant les différents accords de financement pris avec ses partenaires, tel que repris dans ce tableau ci-dessous :

**Tableau de projection 2024-2026**

N°	Domaine d'intervention	Nature d'intervention	Valeur de 2023	2024		2025		2026	
				Prévus	Cumul	Prévus	Cumul	Prévus	Cumul
1	Voiries (7 400 Km)	Bitumage des voiries	591,15	124,19	715,34	165,58	880,92	124,19	1 005,11
2	Routes (58 129 Km)	Bitumage du réseau routier	4 324,50	1 497,40	5 821,90	2 246,10	8 068,00	3 743,50	11 811,50
<b>Total</b>			<b>4 915,65</b>	<b>1 621,59</b>	<b>6 537,24</b>	<b>2 411,68</b>	<b>8 948,92</b>	<b>3 867,69</b>	<b>12 816,61</b>

Quelques projets à réaliser :

### Projection de bitumage du réseau routier d'intérêt général à l'horizon 2026

N°	Projets	Linéaire (Km)	Bailleur	Observations
PROJET EN COURS D'EXECUTION (FINANCEMENT FERME)				
1	Projet d'aménagement et bitumage de la RN1, section Kamwasha - Kananga /UE	150	UE	Travaux en cours
PROJETS EN PREPARATION				
2	Projet d'aménagement et bitumage de la RN1, section Kananga - Mbuji-Mayi / BAD	183	BAD et FPI	- Accord financement BAD signé - FPI (Travaux en cours)
3	Projet d'aménagement de la RN2, section Mbuji Mayi - Kabinda - Mbanga	280	BM (PACT)	-Accord de financement promulgué
4	Projet d'aménagement et bitumage de la RN2, section Bukavu - Nyamukubi	85	BAD	- Marché de travaux lancés
5	Projet d'aménagement de la RN2, section Goma - Rutshuru	76	RDC-UGANDA	Contrat de Partenariat signé
6	Projet d'aménagement de la RN2, section Kanya bayonga - Butembo	160	BM (PACT)	-Accord de financement promulgué
7	Projet d'aménagement de la RN2, section Butembo - Beni	56	RDC-UGANDA	Contrat de Partenariat signé
8	Projet d'aménagement de la RN30, Uvira - Kavimvira	7	BM (PFCIGL)	- Accord de financement promulgué
TOTAL		997,00		

Source : Cellule Infrastructures.

### 3. Objectifs et Indicateurs les plus représentatifs

Le Ministère, pour réaliser sa mission, poursuit les objectifs les plus représentatifs ci-après :

- Construire, entretenir, réhabiliter et reconstruire les infrastructures routières d'intérêt général ;
- Construire, entretenir, réhabiliter, reconstruire les voiries urbaines et stabiliser les sites érosifs ;
- Mettre à la disposition des services publics de l'Etat des bâtiments et édifices, ainsi que du matériel roulant en bon état.

Tableau 4 : Cadre de performance des objectifs les plus représentatifs du ministère

Objectif 1 : Construire, entretenir, réhabiliter, et reconstruire les infrastructures routières d'intérêt général										
Indicateurs		Unité de Mesure	Réalizations				Cibles			
No	Nom de l'indicateur		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1.	Proportion du réseau routier d'intérêt national bitumé	%	6,32	6,59	6,91	7,44	10,02	13,88	20,32	

Source : Office des Routes										
Mode de calcul : Linéaire des routes d'intérêt national bitumé / Total nombre de Km des routes d'intérêt national à bitumer prévus x100										
Commentaires : Au 30 juin 2023, la proportion du réseau routier bitumé est de 7,44% par rapport au linéaire global, soit 4 324,50 Km sur 58 129 Km du linéaire total ; Il sera de 20,32% à l'horizon 2026, soit 11 811,50 Km sur 58 129 Km du linéaire total.										
<b>Objectif 2. Construire, entretenir, réhabiliter, reconstruire les voiries et stabiliser les sites érosifs</b>										
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations				Cibles			
N°	Nom de l'indicateur		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1	Proportion de voiries bitumées	%	6,27	6,91	7,47	7,99	9,67	11,90	13,58	
Source : Offices des Voiries et Drainage.										
Mode de calcul : Nombre de km de voiries bitumées / Linéaire total du réseau de la voirie x100										
Commentaires : Au 30 juin 2023, la proportion du réseau bitumé est de 7,99% par rapport au linéaire global ; elle sera de 13,58% à l'horizon 2026										

## c. Maquette programmatique du Ministère

Tableau 5 : Maquette programmatique du Ministère

CODE SECT	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGRAMME	Code Action	LIBELLE ACTION	Périmètre	
						Services normatifs	Opérateurs
42	INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS						
		74	Administration Générale des Infrastructures et Travaux publics			Cabinet du Ministre, Cellule Infrastructures, SG ITP, Dir Formation/ Recons, CTA, CGPMP/ITP, CGPMP/Recons, Dir Réglementation et Normes, , DEP/ITP, DEP/R, DAF/ITP, DSG/ Recons,DRH, Dir Inpection, DANTIC, CFAV	
				741	Pilotage de la stratégie ministérielle des Infrastructures et Travaux publics	Cabinet du Ministre	
				742	Coordination Administrative des Infrastructures et Travaux publics	SG, CGPMP, DAF, DEP, DANTIC, CFAV, Dir Inspection, CTA, Dir de la Réglementation et Normes et la Cellule Infrastructures.	
				743	Coordination Administrative de la reconstruction	Secrétariat Général, DEP, DSG, Dir Formation/ Recons	
		75	Routes et Voiries			Direction des ponts et chaussées	ACGT, BTC, FONER, OR, BEAU
				751	Entretien et réhabilitation des voiries	Direction des ponts et chaussées	ACGT, BTC, OVD, FONER, BEAU
				754	Protection des patrimoines et sites érosifs	Direction des ponts et chaussées	ACGT, BTC, OVD, FONER, OR
				755	Construction des routes et voiries	Direction des ponts et chaussées	ACGT, BTC, OVD, OR
				756	Entretien et réhabilitation des routes revêtues	Direction des ponts et chaussées	FONER, OFFICE DES ROUTES, BTC
				757	Entretien et réhabilitation des routes en terre	Direction des ponts et chaussées	FONER, OFFICE DES ROUTES
				758	Entretien des ouvrages d'arts et de franchissement	Direction des ponts et chaussées,	FONER, OVD, OFFICE DES ROUTES
				759	Validation des études	Direction des ponts et chaussées	BTC, BEAU, OVD, OR, ACGT
				760	Contrôle et Surveillance des Travaux	Direction des ponts et chaussées	BTC

			761	Aménagement des intersections	Direction des ponts et chaussées	ACGT, BTC, OVD, BEAU
	76	Parc immobilier et automobiles de l'Etat			Direction des Bâtiments civils, Palais du peuple du Congo, Stade de Martyrs, Direction des Services des Transports Administratifs, Nouveau Bâtiment Administratif (NBA)	BTC
			762	Gestion des édifices publics	Direction des Bâtiments civils, Palais du peuple du Congo, Stade de Martyrs, Nouveau Bâtiment Administratif (NBA)	BTC
			763	Gestion de parc automobile de l'Etat	Direct des Services des Transports Administratifs	
			764	Gestion des hydrocarbures de l'Etat	Direction des Services des Transports Administ	
	47	Reconstruction			Direction des infrastructures, Dir Production Industrielles, Dir Mobilisation Ressources	
			471	Schéma directeur de la reconstruction	Direction Développement et Analyses Statistiques, Direction des infrastructures, Dir production Industrielle, Dir Mobilisation des Ressources, DEP	
			472	Reconstruction et Développement des Centres de Production	Direction des infrastructures, Direction Développement et Analyses Statistique, Direction Suivi évaluation, DEP	
			473	Développement des valeurs de base	DSG, Direction Formation	



#### 4. Prévision et Projection des crédits des programmes

**Tableau 6 : Projection des crédits par Programmes**

N°	Code Programme	Intitulé du Programme	Crédits Votés 2024 (en CDF)
1	074	ADMINISTRATION GENERALE	1 053 107 520 607
2	075	ROUTES ET VOIRIES URBAINES	589 073 411 172
3	076	PARCS IMMOBILIERS ET AUTOMOBILE DE L'ETAT	10 314 422 181
4	046	ADMINISTRATION GENERALE DE LA RECONSTRUCTION	10 985 143 542
5	047	RECONSTRUCTION	1 101 498 960
<b>TOTAL</b>			<b>1 664 581 996 462</b>

Source : LF 2024

**Tableau 7 : Projection des crédits par Rubrique 2024-2026**

Rubrique	Crédits Votés (en CDF)	Projection (en CDF)	
	2024	2025	2026
<b>Infrastructures et Travaux Publics</b>	<b>1 664 581 996 462</b>	<b>1 582 745 474 258</b>	<b>1 657 587 369 829</b>
Contrepartie des Projets	6 333 360 000	8 132 688 555	7 488 198 674
Fonctionnement des Ministères	28 215 552 149	54 831 363 091	59 765 344 686
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	18 979 747 679	54 233 180 805	62 254 546 921
Investissements sur Ressources Extérieures	820 089 390 176	820 682 908 677	740 491 806 478
Investissements sur Ressources Propres	174 965 379 471	142 683 938 454	153 703 718 215
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	513 174 822 240	388 871 845 835	450 291 855 008
Rémunérations	101 056 255 233	111 939 649 418	182 102 990 412
Subventions aux Organismes Auxiliaires	1 767 489 514	1 369 899 423	1 488 909 435

Source : LF 2024

**Tableau 8 : Pr vision des cr dits par Titre 2024**

Titre	Cr�dits Vot�s 2024 (en CDF)
<b>I. D�penses courantes</b>	<b>150 019 044 575</b>
Titre III : D�penses de personnel	104,892,429,566
Titre IV : Biens et mat�riels ;	4 764 814 647
Titre V : D�penses de prestations ;	19 315 815 000
Titre VI : Transferts et interventions	21 045 985 362
<b>II. D�penses en capital</b>	<b>1 514 562 951 887</b>
Titre VII : Equipements	425 616 333 145
<i>Financement int�rieur</i>	
<i>Financement ext�rieur</i>	
Titre VIII : Construction, r�fection, r�habilitation, addition d'ouvrage et �difice, acquisition immobili�re	1 088 946 618 742
<i>Financement int�rieur</i>	
<i>Financement ext�rieur</i>	
<b>Total</b>	<b>1 664 581 996 462</b>

**Source : LF 2024**

## **1. PROGRAMME 074 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Responsable de programme :** Georges KOSHI GIMEYA

**Fonction :** Secrétaire Général

### **1.1. Stratégie du Programme**

Dans ce programme, le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics compte réaffirmer son leadership en matière de conception, de construction, de modernisation, de développement, d'aménagement, de réalisation et d'entretien des ouvrages de Génie civil pour le compte du Gouvernement.

Au cours de cinq dernières années, le Ministère a initié une étude, menée par des consultants indépendants pour identifier les problèmes majeurs qui plombent le fonctionnement du secteur des Infrastructures en RDC et proposer des solutions pour renforcer ses capacités organisationnelles et managériales. Il s'agit de l'étude du Plan National Intégré des Transports en RDC.

Il résulte de cette dernière, qu'il se pose encore, au sein du Ministère, des problèmes liés aux faiblesses dans la gestion de ses Ressources humaines ; dans les fonctions de planification, suivi et évaluation ; l'insuffisance des ressources matérielles et financières ; l'inadaptation de son cadre légal et réglementaire et les conflits d'attributions persistants tant au niveau interne de ses services qu'externe avec les Ministères sectoriels.

A cette fin, le programme vise à améliorer la gouvernance et le pilotage sectoriel. Il compte ainsi renforcer les capacités de ses Services Tutélaires en planification, suivi et évaluation technique des projets et des politiques publiques ; recentrer ses Régies sur leur rôle d'exécution des travaux, enfin, moderniser les textes légaux, réglementaires et les Normes techniques du Secteur. Il sera procédé au renforcement des capacités techniques, opérationnelles et managériales des Services et organismes rattachés au Ministère.

L'externalisation de l'exécution des travaux sera développée, en usant des structures étatiques comme régulateurs et contrôleurs.

### **1.2. Périmètre du programme**

Les Services qui concourent à la réalisation de ce programme sont :

Le cabinet du Ministre, le Secrétariat général, la Direction de la Formation /reconstruction, CTA, CGPMP/ITP, Direction Règlementation et Normes, DEP/ITP, DEP/Reconstruction, DAF/ITP, DSG/reconstruction, DRH, CFAV, DANIC, Direction de l'Inspection et la Cellule Infrastructures.

### **1.3. Objectifs et indicateurs de performance du Programme**

Le Programme Administration Générale a pour objectifs spécifiques :

- Renforcer la capacité institutionnelle ;
- Renforcer le cadre légal, réglementaire et les normes techniques du secteur ;
- Promouvoir les NTIC.

Tableau 5 : Cadre de performance des objectifs du programme Administration Générale

Objectif 1. Renforcer la capacité institutionnelle										
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations				Cibles			
No	Nom de l'indicateur		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1.	Taux de mise en œuvre du plan annuel de formation	%	20,9	23,4	25,0	30,2	28	32	40	
Source des données : DRH/ ITP										
Mode de calcul : Nombre d'activités de formation réalisées / Total d'activités de formations prévues x100										
Commentaire : Pour l'année 2020, sur les 43 modules de formations prévus, 9 ont été réalisés soit un taux de 20,9% ; pour 2021, 11 ont été réalisés sur 47 modules prévus soit 23,4% ; pour l'année 2022, 26 ont été réalisés sur 104 prévus soit 25%. Pour l'exercice en cours, au 30 juin, 51 ont été réalisés sur les 169 prévus soit 30,2%. Pour les trois prochaines années, 100 modules de formation sont projetés à raison de 28 en 2024, 32 en 2025 et 40 en 2026.										
2.	Taux d'acquisition d'équipements et matériels	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
Source des données : DAF et CGPMP										
Mode de calcul :										
Commentaire :										
3.	Taux de production des outils de planification et de gestion financière	%	60,6	60,6	60,6	83	100	100	100	
Source des données : DEP/ITP										
Mode de calcul : Nombre d'outils produits par an /Nombre d'outils prévus x 100										
Commentaire :										
Objectif 2. Renforcer le cadre légal, règlementaire et les normes techniques du secteur										
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations				Cibles			
No	Nom de l'indicateur		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1	Taux de production des textes légaux	%	ND	ND	ND	ND	40	30	30	
Source des données : CTA										
Mode de calcul :										
Commentaire : Quelques protocoles d'accord et Avenant restent en souffrance dans le secteur des ITP, SCPT, Autorité de régulation de la sous-traitance dans le secteur privé...										
2	Proportion des textes légaux revisités	%	ND	ND	ND	ND	50	40	10	
Source des données : CTA										
Mode de calcul :										
Commentaires : la législation dans le secteur des ITP en République Démocratique du Congo ne s'adapte plus aux exigences de l'ère et ne concorde pas avec les missions assignées aux nouvelles structures. Cependant, la cellule Technique d'Appui a proposé d'une part, la révision des textes légaux et règlementaires du secteur des ITP par la constitution d'une commission de réforme qui devrait se tenir du 26/04 au 11 /05/2023 ; et d'autres part, l'élaboration de nouveaux textes pour répondre aux besoins pressants de la création de la Direction sportive et de l'inspection générale des ITP.										

<b>Objectif 3. Promouvoir les NTIC</b>										
<b>Indicateurs</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>				<b>Cibles</b>			
<b>No</b>	<b>Nom de l'indicateur</b>		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	
1.	Taux de couverture des Bureaux en équipements Informatiques et logiciels	%	15.3	20.2	22.7	25.8	49.7	68.7	91.8	
Source des données : DANTIC										
Mode de calcul : Moyenne des besoins pour chaque service X100/Taux équipement existant par service										
Commentaire : les Taux de couverture en équipements informatiques est très faible au secrétariat général aux itp car les moyens ne sont disponibilisés et il ya aussi le manque totale de la volonté. Pour l'exercice en cours le taux est de 25 ,8% équivalent de 5 à 7 équipements par service.la projection pour 2024 est d'atteindre la moyenne de 49,7 soit 12 à 16 équipements par service et cela pourrait nous amener à près de 70% en 2024 et à 91,8% en 2026 est à atteindre les objectifs e-Administration et e-gouvernement.										
<b>Indicateurs</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>				<b>Cibles</b>			
<b>No</b>	<b>Nom de l'indicateur</b>		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	
2	Taux de couverture des sites du Ministère connecté en réseau internet	%			7,4	22,7	65,7	100	100	
Source des données : WEBMASTER										
Mode de calcul : 24heuresX100 /Nombre de visiteurs de site par jours (internautes) équivalent au mois										
Commentaire : les années 2020 et 2021 le site n'existait pas et c'est en octobre 2022 que nous étions visibles sur internet avec un taux des visiteurs plus important de 7,4% équivalent au mois. Pour l'exercice en cours le site est visité à plus de 1870 internautes par jours et avec les mises à jours fréquents nous comptons atteindre 40000 internautes par jours et pour 2025 et 2026 la projection est de 100% donc des visites instantanées										

#### 1.4. Ventilation des crédits du Programme

**Tableau 6 : Ventilation des crédits par Action**

<b>Code Action</b>	<b>Actions du Programme</b>	<b>Crédits Votés 2024 (en CDF)</b>
<b>Administration Générale des Infrastructures et Travaux publics</b>		<b>1 053 107 520 607</b>
0741	Pilotage de la stratégie ministérielle des Infrastructures et Travaux publics	2 509 861 493
0742	Coordination Administrative des Infrastructures et Travaux publics Construction des routes et voiries	1 050 597 659 114

Source: **LF 2024**

**Tableau 7 : Ventilation des crédits par Rubrique Budgétaire**

N°	Rubrique	Crédits Votés 2024 (en CDF)
1.	Contrepartie des Projets	6 333 360 000
2.	Fonctionnement des Ministères	20 610 873 515
3.	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	1 259 915 893
4.	Investissements sur Ressources Extérieures	820 089 390 176
5.	Investissements sur Ressources Propres	174 304 902 807
6.	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	
7.	Rémunérations	30 408 758 657
8.	Subventions aux Organismes Auxiliaires	100 319 559
<b>Total</b>		<b>1 053 107 520 607</b>

Source : **LF 2024****Tableau 8 : Ventilation des crédits par Titre**

N°	Titre	Prévisions 2024 (en CDF)
<b>I. Dépenses courantes</b>		<b>52 379 867 624</b>
1	Titre III : Dépenses de personnel	33 043 486 772
2	Titre IV : Biens et matériels ;	3 161 197 416
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	14 656 707 182
4	Titre VI : Transferts et interventions	1 518 476 254
	<i>Financement intérieur</i>	
	<i>Financement extérieur</i>	
<b>II. Dépense en capital</b>		<b>1,000,727,652,983</b>
5	Titre VII : Equipements	410 233 818 307
	<i>Financement intérieur</i>	
	<i>Financement extérieur</i>	
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, Acquisition immobilière	590 493 834 676
	<i>Financement intérieur</i>	
	<i>Financement extérieur</i>	
<b>Total</b>		<b>1 053 107 520 607</b>

Source : **LF 2024**

## 2. PROGRAMME 075 : ROUTES ET VOIRIES URBAINES

**Responsable de programme** : Donat MUSENGA MADIMBA

**Fonction** : Directeur des Ponts et Chaussées

### 2.1. Stratégie du Programme

Le programme a pour but la prise en charge du réseau routier et de la voirie urbaine. Toutefois, les compétences en la matière sont partagées entre l'Administration centrale et les provinces, tandis que les routes de dessertes agricoles sont sous la responsabilité du Ministère en charge du Développement Rural.

Il a comme défi principal le désenclavement du territoire national. Ce désenclavement sera réalisé par les travaux de réhabilitation, de construction et d'entretien régulier du réseau routier existant en s'appuyant sur les 6 Pôles de développement industriel, à savoir : Pôle ouest ; Pôle Nord-ouest ; Pôle Centre ; Pôle Sud ; Pôle Nord Est ; et Pôle Est afin de faciliter l'interconnectivité des provinces.

S'agissant de la voirie, le défi à relever est le bitumage du réseau (modernisation des voiries urbaines submergées par le niveau de trafic et l'accroissement démographique) et d'assurer leur maintenance.

### 2.2. Périmètre du programme

Les Services qui concourent à la réalisation de ce programme sont : la Direction des Ponts et Chaussées, le Bureau Technique de Contrôle, l'Agence Congolaise des Grands Travaux, l'Office des Routes, l'Office des Voiries et Drainage, le Fonds National d'Entretien Routier et Bureau d'Etudes, d'Aménagement et d'Urbanisme.

### 2.3 Objectifs et indicateurs de performance

Les objectifs liés au programme sont :

- Construire, entretenir, réhabiliter, et reconstruire les infrastructures routières d'intérêt général ;
- Construire, entretenir, réhabiliter, reconstruire les voiries et stabiliser les sites érosifs.

**Tableau 5 : Cadre de performance des objectifs du programme Administration Générale**

Objectif 1 : Construire, entretenir, réhabiliter, et reconstruire les infrastructures routières d'intérêt général										
Indicateurs		Unité de Mesure	Réalizations				Cibles			
No	Nom de l'indicateur		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1.	Proportion du réseau routier d'intérêt national bitumé	%	6,32	6,59	6,91	7,44	10,02	13,88	20,32	
Source : Office des Routes										
Mode de calcul : Linéaire des routes d'intérêt national bitumé / Total nombre de Km des routes d'intérêt national à bitumer prévus x100										
Commentaires : Au 30 juin 2023, la proportion du réseau routier bitumé est de 7,44% par rapport au linéaire global, soit 4 324,50 Km sur 58 129 Km du linéaire total ; elle sera de 20,32% à l'horizon 2026, soit 11 811,50 Km sur 58 129 Km du linéaire total.										
2.	Proportion du réseau routier d'intérêt national revêtu réhabilité	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
Source : Office des Routes										

Mode de calcul : Linéaire des routes d'intérêt national revêtu réhabilité / Nombre total du réseau routier revêtu à réhabiliter x100									
Commentaires :									
3.	Proportion du réseau routier d'intérêt national en terre réhabilité	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Office des Routes									
Mode de calcul : Linéaire des routes d'intérêt national en terre réhabilitées ou ré ouvertes / Total nombre de Km des routes d'intérêt national en terre à réhabiliter prévus x100									
Commentaires :									
4	Proportion de routes revêtues entretenues	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Office des Routes									
Mode de calcul : Linéaire des routes revêtues entretenues/ Total nombre de Km des routes revêtues à entretenir prévus x100									
Commentaires :									
5	Proportion de routes en terre entretenues	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Office des Routes									
Mode de calcul : Linéaire des routes en terre entretenues/ Total nombre de Km des routes en terre à entretenir prévus x100									
Commentaires :									
6	Proportion de ponts construits	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Office des Routes									
Mode de calcul : Nombre de ponts construits/Nombre de ponts à construire prévus x 100									
Commentaires :									
7	Proportion de ponts réhabilités	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Office des Routes									
Mode de calcul : Nombre de ponts réhabilités/Nombre de ponts à réhabiliter prévus x 100									
Commentaires :									
8	Proportion des bacs déployés	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Office des Routes									
Mode de calcul : Nombre de bacs déployés/Nombre de bacs à déployer prévus x 100									
Commentaires :									
9	Proportion des bacs réhabilités	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Office des Routes									
Mode de calcul :									
Commentaires : Nombre de bacs réhabilités/Nombre de bacs à réhabiliter prévus x 100									
10	Proportion des sites érosifs stabilisés	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Office des Routes									
Mode de calcul : Nombre des sites érosifs stabilisés/Nombre des sites érosifs à stabiliser prévus x 100									



Commentaires :										
<b>Objectif 2. Construire, entretenir, réhabiliter, reconstruire les voiries et stabiliser les sites érosifs</b>										
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations				Cibles			
N°	Nom de l'indicateur		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1	Proportion de voiries bitumées	%	6,27	6,91	7,47	7,99	9,67	11,90	13,58	
Source : Offices des Voiries et Drainage.										
Mode de calcul : Linéaire des voiries bitumées/ Linéaire total des voiries x100										
Commentaires : Au 30 juin 2023, la proportion du réseau bitumé est de 7,99% par rapport au linéaire global ; elle sera de 13,58% à l'horizon 2026										
2	Proportion de voiries revêtues réhabilitées	%	95,20	48,23	94,71	140,67	100	100	100	
Source : Offices des Voiries et Drainage.										
Mode de calcul : Linéaire des voiries revêtues réhabilitées/ Linéaire des voiries revêtues à réhabiliter prévu x100										
Commentaires : Au 30 juin 2023, sur une prévision de réhabilitation de 50 km du réseau, 70,34km ont été réhabilités représentant 140,68%. Pour les trois prochaines années, un linéaire de 195 Km du réseau sera réhabilité en raison de 65 Km par an.										
3	Proportion de voiries entretenues	%	57,03	145,27	152,74	ND	100	100	100	
Source : Offices des Voiries et Drainage.										
Mode de calcul : Linéaire des voiries entretenues/ Linéaire des voiries à entretenir prévu x100										
Commentaires : Avec le financement FONER, jusqu'au 31 décembre 2022, les réalisations suivantes sont observées : 57,03% en 2020 ; 145,27% en 2021 et 152,74% en 2022. A l'horizon 2026, il est prévu l'entretien de 435km des voiries en raison de 145 Km par an.										
4	Proportion des sites érosifs stabilisés	%	100	100	100	100	100	100	100	
Source : Offices des Voiries et Drainage.										
Mode de calcul : Nombre de sites érosifs stabilisés/ Nombre des sites érosifs prévus x100										
Commentaires : Pour la période 2020 à 2023, les travaux prévus ont réalisé à 100%. Il est projeté à l'horizon 2026 de stabiliser 15 sites en raison de 5 par an.										

## 2.4. Ventilation des crédits du programme

**Tableau 6 : Ventilation des crédits par Action**

Code Action	Actions du Programme	Crédits Votés 2024 (en CDF)
<b>Routes et voiries urbaines</b>		<b>589 073 411 172</b>
0751	Entretien et réhabilitation des voiries	162 153 911
0753	Construction des routes et voiries	41 714 434 722
0755	Entretien et réhabilitation des routes revêtues	513 174 822 240
0757	Validation des études	656 719 260
0758	Contrôle et surveillance des travaux	33 800 422 267
0759	Aménagement des intersections	-

Source : **LF 2024**

**Tableau 7 : Ventilation des crédits par Rubrique Budgétaire**

N°	Rubrique	Crédits Votés 2024 (en CDF)
<b>Programme 075 : Routes et voiries urbaines</b>		<b>589 073 411 172</b>
1	Contrepartie des Projets	
2	Fonctionnement des Ministères	1 304 605 291
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	10 359 915 893
4	Investissements sur Ressources Extérieures	
5	Investissements sur Ressources Propres	
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	513 174 822 240
7	Rémunérations	63 677 261 308
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	556 806 440

Source : **LF 2024**

**Tableau 8 : Ventilation des crédits par Titre**

N°	Titre	Crédits Votés 2024 (en CDF)
<b>I. Dépenses courantes</b>		<b>75 898 588 932</b>
1	Titre III : Dépenses de personnel	63 041 356 651
2	Titre IV : Biens et matériels ;	150 634 216
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	925 016 960
4	Titre VI : Transferts et interventions	10 916 722 333
<b>II. Dépenses en capital</b>		<b>513 174 822 240</b>
5	Titre VII : Equipements	14 722 038 174
	<i>Financement intérieur</i>	
	<i>Financement extérieur</i>	
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	498 452 784 066
	<i>Financement intérieur</i>	
	<i>Financement extérieur</i>	
	<b>Total</b>	<b>589 073 411 172</b>

Source : **LF 2024**

### 3 PROGRAMME 076 : PARCS IMMOBILIERS ET AUTOMOBILE DE L'ETAT

Responsable de programme : FAY MUTIPAY

Fonction : Directeur des Bâtiments Civils.

#### 3.1. Stratégie du Programme

Ce programme vise à mettre à la disposition des services de l'Etat des bâtiments et édifices, ainsi que du matériel roulant en bon état. En matière de construction, il vise la vérification des normes de construction. En matière de gestion du parc automobile, il a pour but la gestion du charroi automobile de l'Etat comprenant l'achat, l'immatriculation, l'entretien, la réparation et les déclassements des véhicules et autres engins de l'Etat sur proposition des entités administratives.

#### 3.2. Périmètre du programme

Les Services qui concourent à la réalisation de ce programme sont : la Direction des Bâtiments Civils, le Service des Transports Administratifs (STA), le Nouveau Bâtiment Administratif (NBA) et le Palais du Peuple du Congo (PPC).

#### 3.3. Objectifs et indicateurs de performance du programme

- Objectif 1. Mettre à disposition des bâtiments publics et fonctionnels ;
- Objectif 2. Assurer une bonne gestion du charroi automobile de l'Etat ;
- Objectif 3. Gérer les hydrocarbures de l'Etat.

Tableau 5 : Cadre de performance des Objectifs du programme

Objectif 1. Mettre à disposition des bâtiments publics et fonctionnels										
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations				Cibles			
No	Libellé de l'indicateur		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1.	Taux de construction des bâtiments publics	%	0	0	0	66,6	33,3	33,3	33,3	
Source : Direction des bâtiments civils										
Mode de calcul : Nombre de bâtiments construits/nombre de bâtiments prévus x100										
Commentaires : Il a été sollicité à plusieurs fois des crédits nécessaires dans les exercices budgétaires antérieurs pour faire face aux travaux de finition à charge de la partie congolaise ayant trait aux différents projets de construction entre autre, le Nouveau du Bâtiment Administratif ; le Centre Culturel et Artistique et de l'Institut National des Arts (INA) et l'Hôpital Général de LUBUMBASHI sans succès.										
2.	Taux de réhabilitation des bâtiments publics	%	62,5	62,5	65,5	72,7	33,3	33,3	33,3	
Source : Direction des bâtiments civils										
Mode de calcul : Nombre de bâtiments réhabilités / Nombre de bâtiments prévus x100										
Commentaires :										
3.	Taux d'entretien des bâtiments publics	%	0	0	0	0	35	60	85	
Source : Direction des bâtiments civils										
Mode de calcul : Nombre de bâtiments entretenus / Nombre de bâtiments prévus x100										
Commentaires :										
Objectif 2. Assurer une bonne gestion du charroi automobile de l'Etat										

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations				Cibles			
No	Libellé de l'indicateur		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1	Taux de maintenance des véhicules sous régime STA	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
Source : Direction des services de transport administratifs										
Mode de calcul : Nbre des véhicules entretenus / Nbre des véhicules identifiés x 100										
Commentaires :										
2	Proportion des véhicules de l'Etat immatriculés annuellement	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
Source : Direction des Services de Transport Administratifs										
Mode de calcul : Nbre des véhicules immatriculés annuellement / Nbre des véhicules de l'Etat par Ministère x 100										
Commentaires :										
<b>Objectif 3. Gérer les hydrocarbures de l'Etat</b>										
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations				Cibles			
No	Libellé de l'indicateur		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1	Taux de distribution de carburant par le STA	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
Source : Direction des services de transport administratifs										
Mode de calcul : Quantité de carburant distribuée par le STA / Quantité de carburant prévue x100										
Commentaires :										
2	Proportion des stations-services de l'Etat réhabilitées	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
Source : Direction des services de transport administratifs										
Mode de calcul : Nbre de stations réhabilitées/Nbre total des stations-service de l'Etat prévues x100										
Commentaires :										

### 3.4 Ventilation des crédits du programme

**Tableau 6 : Ventilation des crédits par Action**

N°	Code de l'action	Action du Programme	Crédits Votés 2024 (en CDF)
Parcs immobiliers et automobile de l'état			<b>10 314 422 181</b>
1	0761	Gestion des édifices publics	8 943 021 302
2	0762	Gestion de parc automobile de l'État	1 371 400 879

Source : LF 2024

**Tableau 7 : Ventilation des crédits par Rubrique Budgétaire**

N°	Rubrique	Crédits Votés 2024 (en CDF)
1	Contrepartie des Projets	
2	Fonctionnement des Ministères	3 844 142 773
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	5 359 915 893
4	Investissements sur Ressources Extérieures	
5	Investissements sur Ressources Propres	
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	
7	Rémunérations	
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	1 110 363 515
<b>Total</b>		<b>10 314 422 181</b>

Source : LF 2024

**Tableau 8 : Ventilation des crédits par Titre**

N°	Titre	Crédits Votés 2024 (en CDF)
<b>I. Dépense Courante</b>		<b>10 314 422 181</b>
1	Titre III : Dépenses de personnel	564 349 916
2	Titre IV : Biens et matériels ;	883 054 574
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	2 396 738 283
4	Titre VI : Transferts et interventions	6 470 279 408
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
<b>II. Dépense en capital</b>		
5	Titre VII : Équipements	
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
<b>Total</b>		<b>10 314 422 181</b>

Source : LF 2024

## **Reconstruction (Section 33)**

#### 4 PROGRAMME 046 : ADMINISTRATION GENERALE DE LA RECONSTRUCTION

**Responsable de programme :** Alexis KALUWA MWANGALA

**Fonction :** Secrétaire Général

##### 4.1. Stratégie du Programme

Le programme vise à assurer la coordination administrative des activités et à appuyer l'autre programme notamment pour la planification, la gestion budgétaire et les ressources humaines.

L'approbation du nouveau cadre organique avec les nouvelles directions standard et métiers à savoir la Direction des Ressources Humaines (DRH), la Direction Administrative et Financière (DAF), la Direction d'Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (DANTIC), la Direction Développement et Analyses Statistiques (DDAS), la Direction Suivi et Evaluation (DES) et la Direction Inspection (DI) devrait permettre de renforcer ce programme.

##### 4.2. Périmètre du Programme

Les services qui concourent à la réalisation de ce programme sont :

- Secrétariat Général ;
- Services Généraux ;
- Etudes et Planification ;
- Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics.

##### 4.3. Objectifs et Indicateurs de performance

- Objectif 1. Assurer une bonne exécution des programmes opérationnels ;
- Objectif 2. Renforcer les capacités des ressources humaines ;
- Objectif 3 : Améliorer la coordination des services et la bonne gouvernance du sous-secteur de la Reconstruction ;
- Objectif 4 : Promouvoir les NTIC.

**Tableau 5 : Cadre de performance des objectifs du programme**

Objectif 1. Assurer une bonne exécution des programmes opérationnels										
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations				Cibles			
N°	Nom de l'indicateur		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1.	Taux d'exécution du budget du Ministère sur ressources propres	%	ND	ND	53,6%	60,2%	70%	80%	85%	
Source des données : DAF/ ITP										
Mode de calcul : (le montant total des crédits sur ressources propres payés / allocations totales budgétaires sur ressources propres) X 100										
Commentaire :										
Objectif 2. Renforcer les capacités des ressources humaines										
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations				Cibles			
N°	Nom de l'indicateur		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1	Taux de mise en œuvre du plan annuel de formation	%	ND	ND	40%	55%	70%	80%	90%	
Source : DSG DRH/ RECO										
Mode de calcul : (Nombre d'activités de formation réalisées / Total d'activités de formations prévues) x100										

Commentaires :										
<b>Objectif 3 : Améliorer la coordination des services et la bonne gouvernance du sous-secteur de la Reconstruction</b>										
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations				Cibles			
No	Nom de l'indicateur		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1.	Taux d'application des recommandations formulées lors des réunions du Comité de direction	%	ND	ND	ND	40	60	75	85	
Source :										
Mode de calcul : (Nombre de recommandations formulées appliquées / Nombre de recommandations identifiées) x100										
Commentaires :										
2.	Nombre de structures Contrôlées/auditées par an	Nbre	ND	ND	0	0	30	50	70	
Source : DEP SG RECO										
Mode de calcul : Comptage										
Commentaires :										
<b>Objectif 4 : Promouvoir les NTIC</b>										
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations				Cibles			
No	Nom		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1	Taux de couverture des bureaux en équipements informatiques et dotés de la connexion internet	%	ND	ND	12	35,9	35,9	55	75	
Source : DSG DANTIC/ RECO										
Mode de calcul : (Nombre de bureaux équipés en matériels informatiques et dotés de la connexion internet / Nombre de bureaux prévus) x100										
Commentaires : Le nombre de bureaux prévus est de 92 bureaux. Pour la connexion Internet, la fibre optique est déjà installée mais non opérationnelle en attendant que le Ministre du Numérique procède à son inauguration										



#### 4.4. Ventilation des crédits du programme

**Tableau 6: Ventilation des crédits par Action**

Code Action	Actions du Programme	Crédits Votés 2024 (en CDF)
<b>Programme Administration Générale de la Reconstruction</b>		<b>10 985 143 542</b>
0622	Coordination Administrative	10 985 143 542

**Source : LF 2024**

**Tableau 7 : Ventilation des crédits par Rubrique**

Rubrique	Crédits Votés 2024 (en CDF)
<b>Programme Administration Générale de la Reconstruction</b>	<b>10 985 143 542</b>
Contrepartie des Projets	
Fonctionnement des Ministères	1 354 431 610
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	2 000 000 000
Investissements sur Ressources Extérieures	
Investissements sur Ressources Propres	660 476 664
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	
Mise à la retraite	
Rémunérations	6 970 235 268
Transfert aux Provinces et ETD (fonctionnement)	

**Source : LF 2024**

**Tableau 8 : Ventilation des crédits par Titre**

N°	TITRE	Crédits Votés 2024 (en CDF)
<b>I. Dépenses courantes</b>		<b>10 324 666 878</b>
1	Titre III : Dépenses de personnel	7 207 006 408
2	Titre IV : Biens et matériels ;	273 826 251
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	703 326 852
4	Titre VI : Transferts et interventions	2 140 507 367
<b>II. Dépense en capital</b>		<b>660 476 664</b>
5	Titre VII : Équipements	660 476 664
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, Acquisition immobilière	
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
<b>Total</b>		<b>10 985 143 542</b>

**Source : LF 2024**

## 5. PROGRAMME 047 : RECONSTRUCTION

**Responsable de programme :** François KANGELA KANKU

**Fonction :** Directeur Chef de Service des Infrastructures

### 5.1. Stratégie du programme

La Reconstruction suppose la réalisation des activités dans les secteurs essentiels de la vie nationale en vue d'assurer le développement et la modernisation du pays d'une part, et d'autre part, la reconversion des mentalités, la réhabilitation et la construction des infrastructures, la production des richesses et la mobilisation des ressources.

Elle vise la réduction de la pauvreté, l'amélioration du cadre de vie des populations et l'élaboration d'un programme général de la reconstruction, de développement et de modernisation du pays qui doit être respecté et évalué périodiquement. Tout cela suppose la collecte, le traitement et l'analyse des données des secteurs clés de la reconstruction en vue de dégager des déficits à combler, des réalisations à capitaliser et des actions à améliorer pour assurer le fonctionnement efficace de l'ensemble des secteurs essentiels à impacts significatifs.

Dans cette perspective, la réalisation des états de lieux et le dispositif de suivi-évaluation constituent des outils nécessaires à prendre en compte pour analyser les axes stratégiques de la reconstruction et à mesurer par les indicateurs de performances.

Ainsi, l'administration de la reconstruction est appelée à travailler en collaboration avec les autres ministères sectoriels.

### 5.2. Périmètre du programme

Les directions suivantes mettent en œuvre ce programme :

- Direction des infrastructures ;
- Direction des productions industrielles ;
- Direction de la mobilisation des ressources et financements innovants ;
- Direction de la Formation ;
- Direction Développement et Analyses Statistiques ;
- Direction Inspection ;
- Direction Suivi et Evaluation ;
- Direction Administration des Projets ;
- Direction Etudes et Planification.

### 5.3 Objectifs et indicateurs de performance

**Tableau 5 : cadre de performance des objectifs du programme**

Objectif 1 : Améliorer la gestion du Schéma Directeur de la Reconstruction								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Cibles			
N°	Libellé		2021	2022	2023	2024	2025	2026
1.	Taux de couverture du Plan Directeur Provincial	%			2	8	40	100
Source : Direction d'Etudes et Planification								
Mode calcul : * (Nombre de provinces dotées de Plans Directeurs / Total de 26 provinces) x100								
Commentaire :								

2.	Taux de couverture du Schéma Directeur National	%	0	0	2	8	40	100	
Source : Direction d'Etudes et Planification									
Mode calcul : (Nombre d'étapes réalisées / Total d'étapes prévues) x100									
Commentaire :									
<b>Objectif 2: Restaurer les tissus économiques jadis porteurs de croissance détruits et développer les centres de production</b>									
<b>Indicateurs</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>			<b>Cibles</b>			
<b>N°</b>	<b>Libellé</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	
1.	Taux de réhabilitation des structures économiques détruites	%	0	0	1	5	10	15	
Source: Direction d'Etudes et Planification et Direction de Production									
Mode calcul : * (Nombre de structures économiques détruites réhabilitées / Total de structures économiques détruites) x100									
Commentaire :									
2.	Taux d'implantation des Centres de production et de développement	%	0	0	0	2	5	7	
Source: Direction d'Etudes et Planification et Direction de Production									
Mode calcul : * (Nombre de Centres de production créés/Nombre total des Centres de production à créer) x100									
Commentaire :									
3.	Taux d'industrialisation des centres de production créés	%	0	0	0	0	2	5	
Source : Direction d'Etudes et Planification et Direction de Production									
Mode calcul : * (Nombre de Centres de production industrialisés/Nombre total des Centres de production implantés) x 100									
Commentaire :									
<b>Objectif 3 : Développer les valeurs de base</b>									
<b>Indicateurs</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>			<b>Cibles</b>			
<b>N°</b>	<b>Libellé</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	

1.	Taux de sensibilisation de la population Cible	%	0	0	0	30	60	100
Source : DEP et Direction Formation								
Mode calcul : * (Nombre de personnes sensibilisées / Nombre total de personnes de la population cible) x100								
Commentaire :								
2.	Taux de vulgarisation des textes légaux et réglementaires	%	0	0	0	30	60	100
Source : DEP et Direction Formation								
Mode calcul : * (Nombre de campagnes de vulgarisation réalisées / Nombre total de campagnes prévues) x100								
Commentaire :								
3.	Taux de valorisation des bonnes pratiques et des modèles	%	0	0	0	30	60	100
Source : Direction d'Etudes et Planification								
Mode calcul : * (Nombre de personnes décorées / Nombre de personnes plébiscitées) x100								
Commentaire :								

#### 5.4. Ventilation des crédits du programme

**Tableau 6 : Ventilation des crédits par Action**

Code Action	Actions du Programme	Crédits Votés 2024 (en CDF)
<b>Programme Reconstruction</b>		<b>1 101 498 960</b>
0471	Schéma Directeur de la reconstruction	507 874 184
0473	Reconstruction et Développement des Centres de Production	234 462 582
0474	Développement des valeurs de base	359 162 194

**Source : LF 2024**

**Tableau 7 : Ventilation des crédits par Rubrique**

Rubrique	Crédits Votés 2024 (en CDF)
Programme Administration Générale	<b>1 101 498 960</b>
Contrepartie des Projets	
Financement des Réformes	
Fonctionnement des Ministères	1 101 498 960
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	
Investissements sur Ressources Extérieures	
Investissements sur Ressources Propres	
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	
Mise à la retraite	
Rémunérations	
Transfert aux Provinces et ETD (fonctionnement)	

**Source : LF 2024****Tableau 8 : Ventilation des crédits par Titre**

N°	Titre	Crédits Votés 2024 (en CDF)
<b>I. Dépense courante</b>		<b>1 101 498 960</b>
1	Titre III : Dépenses de personnel	171 371 047
2	Titre IV : Biens et matériels ;	296 102 190
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	634 025 723
4	Titre VI : Transferts et interventions	
<b>II. Dépense en capital</b>		
5	Titre VII : Équipements	
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, Acquisition immobilière	
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
	<b>Total</b>	<b>1 101 498 960</b>

**Source : LF 2024**

## **Agriculture (Section 44)**

## PRESENTATION DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE

**Responsable du Ministère : S.E. Monsieur José MPANDA KABANGU, Ministre de l'Agriculture.**

### **1. Présentation stratégique du Ministère**

#### **1.1. Priorités Nationales**

La démarche de la vision du développement telle qu'inscrite dans le PNSD définit la RDC comme une société d'espoir, capable de se hisser au niveau de développement humain des pays à revenu intermédiaire, à économie émergente et à converger vers les ODD (Objectifs de Développement Durable). Dans la 1<sup>ère</sup> séquence de développement où il faut faire de la RDC un Pays à revenu intermédiaire ; pour le Gouvernement de la République la transformation de l'agriculture est le principal levier sur lequel il faudrait agir pour opérer cet important saut. En effet, compte tenu de sa place dans la structure du PIB du pays (40 % du PIB) et du nombre de personnes qui dépendent d'elle pour leur survie (plus ou moins 70 % de la population), l'agriculture a été retenue comme le moteur de la marche vers le statut de pays à revenu intermédiaire. Pour rattraper son retard et atteindre l'équilibre alimentaire en 2030, la production agricole totale devra être plus que doublée, soit un taux de croissance annuelle de 6% contre un taux historique de 2%. Une telle performance demande à ce que plusieurs contraintes soient desserrées et que plusieurs préalables soient satisfaits. Aussi, faudrait-il que l'agriculture cesse d'être une activité de survie et devienne une activité marchande à part entière. Conscient des engagements pris en matière de développement durable, le gouvernement veillera à ce que la transformation de l'agriculture ait un impact limité sur les forêts du pays.

#### **1.2 Politiques Sectorielles**

Durant la première séquence de mise en œuvre du PNSD, la stratégie de développement du secteur sera focalisée sur la redynamisation et la valorisation de l'agriculture grâce au renforcement de l'appui aux paysans producteurs et à la création des parcs agro industriels (PAI). Les orientations retenues par le gouvernement sont : l'amélioration du cadre institutionnel et de la gouvernance, la construction des infrastructures de production et de distribution, l'assainissement du climat des affaires, le développement des programmes adaptés de formation et de recherche et la résilience du secteur aux changements climatiques. Le Ministère a élaboré d'une manière participative et inclusive **le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA 2013–2020)**, un document qui s'inscrit de la mise en œuvre de deux documents sectoriels dont la Note de Politique Agricole et du Développement Rural (NPADR 2009) et la Stratégie Sectorielle de l'Agriculture et du Développement Rural adoptée en avril 2010. Le PNIA est devenu dès lors le cadre de planification stratégique du secteur dont l'objectif global est d'induire une croissance agricole moyenne annuelle d'au moins 6% l'an.

Un document de Politique de l'Agriculture Durable en RDC vient d'être adopté en 2022 qui retrace la vision du secteur agricole au sens large du terme. L'élaboration de la stratégie y afférente et l'actualisation du PNIA dont les travaux sont en cours viendront compléter le cadre programmatique du Ministère.

#### **1.3 Organisation et Domaines d'intervention du ministère**

##### **a. Domaines d'intervention**

Il est à noter que trois principaux domaines potentiels de développement ont été identifiés :

- Régions ayant un potentiel agricole élevé, une forte densité de population et un accès

- élargi ;
- Régions ayant un potentiel agricole élevé, un accès restreint aux marchés et une faible densité de population ;
- Régions ayant un faible potentiel agricole, un accès élargi aux marchés et une faible densité de la population.

Conformément à l'Ordonnance n° 22/003 du 7 janvier 2022 fixant les attributions des ministères ; les attributions du Ministère de l'Agriculture se présentent de la manière suivante:

- Production agricole et autosuffisance alimentaire ;
- Planification des objectifs nationaux de production dans les domaines de l'agriculture, et de l'agroforesterie ;
- Promotion et encadrement des Associations et Coopératives agricoles ;
- Conception, exécution, suivi et évaluation des programmes et projets de développement agricole ;
- Promotion des produits de l'agriculture destinés à l'alimentation intérieure, à l'industrie nationale et à l'exportation ;
- Surveillance phytosanitaire et gestion de la quarantaine végétale à l'intérieur du pays et aux postes frontaliers et mise à jour permanente des mesures réglementaires y relatives ;
- Orientation et appui des opérateurs économiques intéressés à investir dans les secteurs de l'agriculture vers les sites à hautes potentialités de production, de manière à minimiser les coûts d'exploitation ;
- Collecte, analyse et publication des données statistiques d'agriculture sous forme d'annuaire.

## **b. Organisation du Ministère**

Conformément à l'arrêté N°12/ME/MIN.FP/2018 portant agrément provisoire du cadre organique du secrétariat général de l'agriculture, le Ministère de l'Agriculture est organisée de la manière suivante :

- Le Cabinet du Ministre
- L'Administration du Secrétaire Général :
- Cellule technique d'appui ;
- Cellule de gestion des projets et des marchés publics ;
- Direction des ressources humaines ;
- Direction administrative et financière ;
- Direction d'Etudes et planification ;
- Direction d'Archive et nouvelles technologies d'information et des communications ;
- Direction de Production des végétaux ;
- Direction de protection des végétaux ;
- Direction d'Agro-industrie ;
- Direction d'aménagement des terres agricoles et maîtrise de l'eau ;
- Direction des centres agricoles ;
- Direction d'encadrement des professionnels de l'agriculture ;
- Direction de développement et entrepreneuriat agricole ;
- Direction marché des produits agricoles et crédit des campagnes ;
- Direction de l'inspection.

### **Services spécialisés du Ministère :**

- Service National de Statistiques Agricoles (SNSA) ;
- Service National de Vulgarisation agricole (SNV) ;
- Service de quarantaine végétale (SQV) ;
- Service National des Semences (SENASEM) ;
- Service National des Fertilisants et des Intrants Connexes (SENAFIC) ;
- Service National de mécanisation Agricole (SENAMA) ;
- Programme National de Riz ;



- Programme d'Urgence d'Autosuffisance Alimentaire (PUAA);
- Centre de Recherche sur le Maïs (CRM) ;
- Système d'Analyse Stratégique et d'appui à la gestion des connaissances (SKSS) ;
- Programme National Bambous en RDC ;
- Centre National de Vulgarisation Agricole (CNVA) ;
- Programme de Sécurité Alimentaire et Nutrition en Agriculture (PROSANA).

## c. Maquette Programmatique du Ministère

Tableau 1 : Maquette programmatique du Ministère de l'Agriculture

SECTION 44: AGRICULTURE								
MAQUETTE NOMENCLATURE PROGRAMMATIQUE ACTUALISEE								
N°	CODE SECT	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGRAMME	Code Action	LIBELLE ACTION	Périmètre	
							Services normatifs	Opérateurs
36	44	AGRICULTURE						
			080	Administration Générale de l'Agriculture		Cabinet du Ministre, SG, DEP, DAF, DRH, DANTIC, CTA, CGPMP, Corps des Inspecteurs,		
					0801	Pilotage de la stratégie ministérielle de l'Agriculture	Cabinet du Ministre	
					0802	Coordination Administrative de l'Agriculture	SG, DEP, DAF, DRH, DANTIC, CTA, CGPMP, Corps des Inspecteurs, Service National de Statistiques Agricoles,	
			081	Développement des Filières végétales		Direction de Production des Végétaux ; Direction de Protection des Végétaux, Direction Agro-industrie ; Direction d'aménagement des terres agricoles et maîtrise de l'eau ; Direction de Centre Agricole ; Service National des Semences ; SQV, Programme National de Riz ; Centre de Recherche sur le Maïs (CRM) ; Service National de Vulgarisation agricole ; Service National des Fertilisants et des Intrants Connexes ; Le Service National de motorisation Agricole (SENAMA) Service National de Statistiques Agricoles.; Direction Développement et Entrepreneuriat Agricole, Direction Marché des Produits Agricoles et Crédits des Campagnes; Représentation Permanente FAO	BAB, NEW BUKANGALONZO	
					0811	Filières des cultures vivrières et maraichères	Direction de Production des Végétaux ; Direction de Protection des Végétaux, Service National des Semences ; SQV, Programme National de Riz ; Centre de Recherche sur le Maïs (CRM) ;	
					0812	Filières de cultures industrielles ou pérennes	Direction de Production et Protection des Végétaux, Service National des Semences ; SQV	CABEN, ONAPAC
					0813	Filières des cultures fruitières	Direction de Production et Protection des Végétaux, Service National des Semences ; SQV	
					0814	Accompagnement des producteurs	Service National de Vulgarisation agricole ; Service National des Fertilisants et des Intrants Connexes ; Le Service National de motorisation Agricole (SENAMA) ; Direction Développement et Entrepreneuriat Agricole, Direction des centres agricoles, Direction Marché des Produits Agricoles et Crédits des Campagnes; Représentation Permanente FAO ; Centre National de Vulgarisation Agricole (CNVA) ; Service National des Fertilisants et Intrants Connexes (SENAFIC) ; Programme d'Urgence d'Autosuffisance Alimentaire (PUAA).	
					0815	Adaptation au changement climatique pour le développement des filières végétales	Service National de Vulgarisation agricole ; Direction d'aménagement des terres agricoles et maîtrise de l'eau ; Direction d'Encadrement des Professionnels des Services ;	

## **2. Performances antérieures et perspectives**

### **2.1 Performances antérieures**

Les politiques agricoles qui se sont succédé depuis l'indépendance du pays ont préconisées la concentration des efforts sur l'objectif de sécurité alimentaire. Cet objectif intégrait un accompagnement des productions vivrières, assorti d'un soutien mieux structuré aux cultures de rente aux fins d'accroître et de stabiliser les revenus issus des recettes de cultures d'exportation (Hévéa, Thé, Palmier à huile, coton, café et cacao). La couverture des besoins alimentaires du pays était globalement assurée mais cette tendance a été malheureusement de courte durée. (i) Ainsi, la productivité agricole s'est sensiblement réduite et est tombée en dessous du niveau déjà atteint lors de l'accession du pays à la souveraineté (1960); soit successivement à 70% en 1990, à 50% en 2000, à 49,5% en 2005 et à 40.3% actuellement. Les exportations agricoles représentaient 40% du PIB en 1960 contre 10% du PIB actuellement.

Près de 79,34 % de la production vivrière du pays est produit par les paysans et constituée par les tubercules dont le Manioc. Ces dix dernières années, la production moyenne de manioc a été évaluée à 34.940.000 de tonnes par an. Elle a connu une évolution légèrement croissante, avec un taux de croissance moyen de 2,17 % par an contre une expansion démographique de 3,1 %.

En général, les principales cultures vivrières pratiquées ont connu une légère tendance à la hausse de 2009 à 2018 (3,49% pour les céréales) avant de subir le choc de la Covid-19 en 2020.

### **2.2 Perspectives**

En vue d'assurer la sécurité alimentaire de la population et résorber le déficit de 6,9 Millions de tonnes de produits agricole dont le pays a besoins, la production totale des principales cultures devra plus que doublée soit atteindre un accroissement de 30% l'an par cultures d'ici 2030. Une telle progression devra s'appuyer sur des politiques très audacieuses en vue d'induire une croissance agricole moyenne annuelle d'au moins 6% l'an. Les objectifs de développement suivants seront poursuivis : Accroître la production végétale ; Promouvoir les chaînes de valeurs agricoles ; Renforcer la coordination du secteur et Mobiliser les investissements publics-privés.

L'atteinte de ces objectifs passera par les actions prioritaires suivantes en cours et en moyen terme :

- Développement de l'agriculture vivrière mécanisé à travers l'extension du projet PVA,
- Renforcement de la surveillance phytosanitaire à travers la lutte contre les maladies et ravageurs des cultures ;

- Promotion de la chaîne de valeur des principales cultures

- Amélioration de l'environnement juridique et institutionnel du secteur à travers l'élaboration des mesures d'application de la loi agricole et semencière sous examen au niveau de deux chambres,

- Renforcement des partenariats public à travers la contractualisation des prestataires de service agricole

- Mise en œuvre des interventions des PTFs à travers différents programmes et projets alignés aux priorités nationales. (PADRIR, PRODAN, PNDA, PEJAB, PADCA-6P,...)

A cours et à moyen terme, le ministère devra mobiliser les ressources conséquentes en partenariat avec le secteur privé en vue de matérialiser ces actions par un mécanisme inclusif d'incitation.

### 3. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du Ministère

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la politique stratégique du Ministère sont :

- Objectif 1 : Améliorer la gouvernance agricole ;
- Objectif 2 : Promouvoir durablement les filières agricoles (vivrières et industrielles) ;
- Objectif 3 : Développer et diffuser les produits de la recherche agricole et vulgarisation agricole ;
- Objectif 4 : Réduire la vulnérabilité du secteur agricole aux changements climatiques.

**Tableau 2 : Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère**

Objectif 1 : Assurer la performance du secteur agricole										
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations				Cibles			
N°	Nom de l'Indicateur		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1	Taux de renforcement des capacités humaines et institutionnelles	%	20	15	20	20	23	25	25	
<b>Source</b> : Ministère de l'agriculture										
<b>Mode de calcul</b> : Somme des personnes formées / Total des personnes à former *100										
<b>Commentaires</b> : la mise à niveau d'un grand nombre personnel et l'amélioration de l'environnement administratif des structures agricoles à tout le niveau vont améliorer l'offre de service agricole.										
Objectif 2 : Assurer l'indépendance alimentaire et nutritionnelle de la population										
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations				Cibles			
N°	Nom de l'Indicateur		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1	Taux de croissance de la production vivrière	%	ND	10	10	15	20	30	40	
<b>Source</b> : Ministère de l'agriculture										
<b>Mode de calcul</b> : $\Delta P/P0*100$										
<b>Commentaires</b> : Production de l'année courante – Production de l'année de base/Production de l'année de base										
Objectif 3 : Améliorer le bien-être de la population par la création d'emplois rémunérateurs										
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations				Cibles			
N°	Nom de l'Indicateur		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1	Nombre de nouveaux emplois créés (formel)	Nbre	ND	ND	ND	ND	2000	4000	5000	
<b>Source</b> : Ministère de l'agriculture										
<b>Mode de calcul</b> : Somme d'emplois créés										
<b>Commentaires</b> : Agriculture créés mois d'emplois formel mais nous projetons atteindre plus de 2500 emplois formels à la fin de l'année 2026 par la structuration et professionnalisation des producteurs dans différentes filières. Signalons que l'emploi informel occupe 70 à 75% de la population active. Plus d'un 1 Millions d'emplois informels devrait être créé d'ici 2030.										

### 5. Tableau : Présentation des crédits par programme

N°	Code Programme	Intitulé du Programme	Crédits Votés 2024 (en CDF)
1	80	Administration Générale de l'agriculture	1 853 283 351 404
2	81	Développement des Filières végétales	613 731 815 934
<b>TOTAL</b>			<b>2 467 015 167 338</b>

### 6. Prévision et Projection des crédits du ministère

Tableau 3 : Projection de crédits par rubrique 2023 – 2026

Rubrique	Crédits Votés (en CDF)	Projection (en CDF)	
	2024	2 025	2 026
<b>AGRICULTURE</b>	<b>2 467 015 167 338</b>	<b>2 189 681 755 086</b>	<b>2 482 121 721 284</b>
Contrepartie des Projets	943 975 800	1 212 162 452	1 116 102 406
Fonctionnement des Ministères	43 902 883 749	72 087 427 851	77 021 409 445
Fonds de Péréquation	243 631 639 251	232 540 929 300	269 269 394 380
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	61 000 000 000	62 783 385 386	71 232 261 731
Investissements sur Ressources Extérieures	1 467 509 162 882	503 336 703 708	455 720 223 120
Investissements sur Ressources Propres	26 263 481 729	108 975 271 486	116 499 448 098
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	557 140 811 024	525 682 883 549	608 711 364 189
Rémunérations	63 699 563 144	90 050 937 265	193 407 032 676
Subventions aux Organismes Auxiliaires	2 923 649 759	2 112 407 892	2 295 923 327
Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)		641 448 538	742 761 543

Source : LF 2024

**Tableau 4 : Prévion des crédits par titre 2020– 2024**

<b>Titre</b>	<b>Crédits Votés 2024 (en CDF)</b>
<b>I. Dépenses Courantes</b>	<b>171 526 096 652</b>
Titre III : Dépenses de personnel	73 080 709 461
Titre IV : Biens et matériels ;	13 729 578 845
Titre V : Dépenses de prestations ;	20 792 158 587
Titre VI : Transferts et interventions	63 923 649 759
<b>II. Dépenses en capital</b>	<b>2 295 489 070 686</b>
Titre VII : Equipements	1 659 699 120 926
Financement intérieur	
Financement extérieur	
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	635 789 949 760
Financement intérieur	
Financement extérieur	
<b>Total</b>	<b>2 467 015 167 338</b>

**Source : LF 2024**

## **1. PROGRAMME 080 : ADMINISTRATION GENERALE**

**Responsable : Ir. José ILANGA LOFONGA**

**Fonction : Secrétaire Général**

### ***1.1 Stratégie du programme***

La politique du secteur est définie dans le document de Politique de l'Agriculture Durable de 2022, précédé par le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA 2013-2020) qui est un cadre de plaidoyer et de mise en œuvre de différentes stratégies du secteur élaborées antérieurement.

La stratégie visée ici est d'améliorer la gouvernance agricole à travers le renforcement des capacités institutionnelle et humaines par l'amélioration de l'environnement juridiques et réglementaires du secteur ; le renforcement des capacités des ressources humaines à tout le niveau et la bonne coordination des différentes interventions des PTFs.

Le Programme a pour principales missions : la définition des orientations stratégiques et la coordination technique de l'administration générale des services du Ministère. Il comprend toutes les fonctions transversales qui viennent en appui des programmes des politiques publiques.

Les objectifs suivants concourent à la matérialisation de cette vision :

- Renforcer les capacités humaines et le cadre institutionnel du secteur ;
- Promouvoir une gestion performante des ressources humaines ;
- Améliorer la gestion des ressources budgétaires.

### ***1.2 Périmètre du programme***

Les structures qui concourent à la mise en œuvre de ce Programme se présentent de manière suivante :

- Le Cabinet du Ministre ;
- L'Administration du Secrétaire Général :
  - o Direction des ressources humaines ;
  - o Direction administrative et financière ;
  - o Direction d'Etudes et planification ;
  - o Direction d'Archive et nouvelles technologies d'information et des communications ;
  - o Direction d'encadrement des professionnels de l'agriculture ;
  - o Direction de développement et entrepreneuriat agricole ;
  - o Direction marché des produits agricoles et crédit des campagnes ;
  - o Direction de l'inspection ;
  - o Service National de Statistique Agricole ;
  - o Représentation Permanente FAO ;
  - o Cellule technique d'appui ;
  - o Cellule de gestion des projets et des marchés publics.

### ***1.3 Objectifs du programme et Indicateurs de performance***

Les objectifs du programme sont :

- Objectif 1 : Renforcer les capacités humaines et le cadre institutionnel du secteur ;
- Objectif 2 : Promouvoir une gestion performante des ressources humaines ;
- Objectif 3 : Améliorer la gestion des ressources budgétaires.

**Tableau 5 : Cadre de performance des objectifs du programme Administration Générale 2020-2026**

<b>Objectif 1 : Renforcer les capacités humaines et le cadre institutionnel du secteur</b>										
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations				Cibles			
N°	Nom de l'indicateur		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1	Taux de renforcement des capacités humaines	%	ND	10	12	15	20	23	27	
<b>Source :</b> DRH										
<b>Mode de calcul :</b> Somme des personnes formées / Total des personnes à former *100										
<b>Commentaires :</b> plus on investit dans la formation du personnel, on améliore son environnement du travail mieux sera l'offre du service agricole (encadrement des producteurs)										
2	Nombre de documents réglementaires produits	Nombre	10	10	10	13	10	15	7	
<b>Source :</b> CTA										
<b>Mode de calcul :</b> Simple comptage										
<b>Commentaires :</b> Plus de 20 Textes réglementaires dans le secteur seront élaborés d'ici 2026 entre autres l'actualisation du PNIA, mesures d'application de loi portant principes relatifs à l'Agriculture, le PNRA ainsi que les différents arrêtés portant applications de différentes normes dans le secteur et les plans d'investissements provinciaux										
<b>Objectif 2 : Promouvoir une gestion performante des ressources humaines</b>										
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations				Cibles			
N°	Nom de l'indicateur		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1.	Proportion de ressources humaines utilisées	%	ND	10	12	15	25	23	25	
<b>Source :</b> DRH										
<b>Mode de calcul :</b> Ressources humaines utilisées/Ressources humaines affectées x 100										
<b>Commentaires :</b> Nous visons à rendre utile, assidu et régulier 75% de ressources humaines d'ici 2026										
2.	Proportion des agents éligible à la retraite dans l'effectif des agents actifs du cadre organique	%	ND	ND	ND	45	35	25	20	
<b>Source :</b> DRH										
<b>Mode de calcul:</b> les retraitables/ Nombre d'agents actifs x100										
<b>Commentaires :</b> Nous projetons traiter tous les dossiers des agents éligibles à la retraite à partir de l'année de référence 2024										
<b>Objectif 3 : Améliorer la gestion des ressources budgétaires</b>										
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations				Cibles			
N°	Nom de l'indicateur		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1.	Proportion des marchés passés par rapport au PPM	%	ND	ND	ND	45	35	25	20	
<b>Source :</b> CGPMP										
<b>Mode de calcul :</b> Nombre de projet d'appel d'offre publié / le total de projet contenu dans le plan de passation de marche x 100										
<b>Commentaires :</b> Nous vison à publier 75% des appels d'offre contenu dans le PPM										
2	Proportion de dossiers payés	%	ND	ND	ND	ND	10	20	30	
<b>Source :</b> DAF										
<b>Mode de calcul :</b> Nombre de dossiers payés/Nombre de dossiers engagés x 100										
<b>Commentaires :</b> Nous visons atteindre 65% des dossiers engagés et payés contrairement aux années passées										

#### 1.4 Ventilation des Crédits du Programme



**Tableau 6 : Ventilation des Crédits par Action**

N°	Code de l'action	Action du Programme	Crédits Votés 2024 (en CDF)
1	801	Pilotage de la stratégie Ministérielle	4 466 568 276
2	802	Coordination administrative	1 848 816 783 128
<b>Total</b>			<b>1 789 069 477 465</b>

Source : LF 2024

**Tableau 7 : Ventilation des crédits par Rubrique**

N°	RUBRIQUE	Crédits Votés 2024 (en CDF)
1.	Contrepartie des Projets	943 975 800
2.	Fonctionnement des Ministères	18 368 149 761
3.	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	60 500 000 000
4.	Investissements sur Ressources Extérieures	1 467 509 162 882
5.	Investissements sur Ressources Propres	
6.	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	59 229 818
7.	Rémunérations	62 271 193 892
8.	Subventions aux Organismes Auxiliaires	
9.	Fonds de Péréquation	243 631 639 251
10.	Transfert aux Provinces Et ETD	
<b>Total</b>		<b>1 853 283 351 404</b>

Source : LF 2024

**Tableau 8 : Ventilation des crédits par titre**

N°	Titre	PREVISION (en CDF) 2024
<b>I. Dépenses courantes</b>		<b>141 139 343 653</b>
1	Titre III : Dépenses de personnel	65 963 937 737
2	Titre IV : Biens et matériels ;	4 059 983 401
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	10 615 422 515
4	Titre VI : Transferts et interventions	60 500 000 000
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
<b>II. Dépenses en capital</b>		<b>1 712 144 007 751</b>
5	Titre VII : Equipements	1 088 362 287 339
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	623 781 720 412
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
<b>Total</b>		<b>1 853 283 351 404</b>

Source : LF 2024

## 2. PROGRAMME 081: DEVELOPPEMENT DES FILIERES VEGETALES

**Pre-Responsable : Monsieur Damas MAMBA MAMBA**

**Fonction : Directeur de Protection des Végétaux**

### 2.1. Stratégie du Programme

La stratégie de ce programme est basée sur la relance des cultures vivrières de base et quelques cultures industrielles porteuses de croissance. Ce choix stratégique se justifie par la nécessité de réduire les importations alimentaires constituées majoritairement par les céréales mais aussi améliorer le bilan alimentaire national qui enregistre un solde négatif de 6,9 millions de tonnes, soit un déficit net de 22 %.

Pour y parvenir, les objectifs suivants sont assignés à ce programme :

- Améliorer l'accès aux intrants agricoles ;
- Renforcer la lutte contre les maladies et ravageurs des cultures ;
- Accroître la production des filières de base.

### 2.2. Périmètre du Programme

Le Développement des filières végétales est un Programme qui est exécuté par la Direction de Production des Végétaux appuyé par la Direction de Protection des Végétaux, la Direction de l'Agro-industrie, la Direction d'aménagement des terres agricoles et maîtrise de l'eau ; la Direction des Centres Agricoles ; la Direction Développement et Entreprenariat Agricole et les différents services spécialisés du ministère : le Service National de Vulgarisation agricole (SNV) ; le Service de quarantaine végétale (SQV); le Service National des Semences (SENASA) ; le Service National des Fertilisants et des Intrants Connexes (SENAFIC) ; le Service National de motorisation Agricole (SENASA) ; le Programme National de Riz ; le Programme d'urgence d'autosuffisance alimentaire ; et le Centre de Recherche sur le Maïs (CRM) telles que reprises dans le cadre organique du Ministère de l'Agriculture.

### 2.3 Objectifs et Indicateurs de performance

Les objectifs du programme sont :

- Objectif 1 : Améliorer l'accès aux intrants agricoles ;
- Objectif 2 : Lutter contre les maladies et ravageurs des cultures ;
- Objectif 3 : Accroître la production des filières de base.

**Tableau 5 : Cadre de performance des objectifs du programme développement des filières végétales 2020-2026**

Objectif 1 : Améliorer l'accès aux intrants agricoles										
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations				Cibles			
N°	Nom de l'indicateur		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1.	Nombre de CAPSA réhabilités	%	ND	ND	ND	ND	8	10	12	
<b>Source :</b> Rapport des activités de la DICA										
<b>Mode de calcul :</b> comptage										
<b>Commentaires :</b> Nous visons faciliter l'accès aux semences de qualité à travers la réhabilitation des 30 centres d'adaptation et de production de semences d'ici 2026.										

2	Nombre de boutures de manioc acquise (ML)	Nombre	ND	ND	ND	ND	30 000	40 000	40 000	
<b>Source</b> : Rapport des activités de la DPRODEV										
<b>Mode de calcul</b> : comptage										
<b>Commentaires</b> : Nous envisageons doter les CAPSA réhabilités en nouvelles variétés de boutures de Manioc d'ici 2026 en vue rendre disponible les matériels végétaux de qualité aux ménages.										
3	Nombre de laboratoires d'analyse de semences construit	Nombre	ND	ND	ND	11	10	15	14	
<b>Source</b> : Rapport des activités du SENASEM										
<b>Mode de calcul</b> : comptage										
<b>Commentaires</b> : Nous envisageons construire 39 laboratoires d'analyse de semence dans les antennes provinciales d'ici 2026 en vue de faciliter la certification de semence.										
4	Taux de couverture de la mécanisation agricole	%	ND	ND	ND	ND	20	35	45	
<b>Source</b> : SENAMA										
<b>Mode de calcul</b> : Nombre de superficie mise en valeur par la mécanisation agricole / l'ensemble de superficies exploitées x100										
<b>Commentaires</b> : l'installation des brigades de mécanisation agricoles permettra d'offrir l'offre de service aux ménages agricoles au prix accessible.										
<b>Objectif 2. : Lutter contre les maladies et ravageurs des cultures</b>										
<b>Indicateurs</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>				<b>Cibles</b>			
<b>N°</b>	<b>Nom de l'indicateur</b>		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	
1.	Incidence de la Chenille Légionnaire d'Automne (CLA) sur le Maïs	%	45	35	ND	ND	25	20	15	
<b>Source</b> : DPROTV										
<b>Mode de calcul</b> : Superficies attaquées / les superficies emblavées x100.										
<b>Commentaires</b> : la mise en œuvre des différents plans et stratégie de riposte permettra de réduire le taux de l'incidence										
2.	Incidence des maladies virales sur les cultures	%	65	55	ND	ND	30	20	15	
<b>Source</b> : DPROTV										
<b>Mode de calcul</b> : Superficies attaquées sur les superficies emblavées x100.										
<b>Commentaires</b> : lutte contre la mosaïque africaine du manioc, de la mouche blanche et pyriculariose du Riz ainsi que de la rosette d'arachide.										
3.	Nombre d'organisations des producteurs agricoles (OP)	Nbre	ND	ND	ND	ND	1 000	2 000	3 000	

	sensibilisés et vulgarisés									
<b>Source</b> : DPROTV										
<b>Mode de calcul</b> : Comptage des OP										
<b>Commentaires</b> : Nous visons former 3000 OP sur la prise en charge des maladies des cultures										
<b>Objectif 3. Accroître la production des filières de base</b>										
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations				Cibles			
N°	Nom de l'indicateur		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1	Taux d'accroissement de la production des céréales (Maïs, Riz)	%	10%	15%	ND	ND	15%	20%	30%	
<b>Source</b> : DEP										
<b>Mode de calcul</b> : Rapport entre le bilan céréalier de la campagne agricole 2017/2018 sur celui de 2018/2019 x 100										
<b>Commentaires</b> : Nous projetons atteindre au moins 30 % d'accroissement du volume total de la production afin de résorber le déficit de 6,9 Millions de tonnes constitué par les céréales										
2	Taux d'accroissement de la production des tubercules (Manioc)	%	15%	20%	ND	10%	30%	40%	45%	
<b>Source</b> : DEP										
<b>Mode de calcul</b> : Rapport entre la production nationale du Manioc de la campagne 2017/2018 sur celle de 2018/2019 x 100 3. P2- P1/P2.										
<b>Commentaires</b> : Nous projetons atteindre au moins 30 % d'accroissement du volume total de la production										
3	Taux d'accroissement de la production des cultures pérennes (Café et Cacao)	%	8%	10%	ND	10%	12%	15%	25%	
<b>Source</b> : DEP										
<b>Mode de calcul</b> : Rapport entre la production nationale des cultures pérennes de la campagne 2017/2018 sur celle de 2018/2019 x 100 3. P2-P1/P2.										
<b>Commentaires</b> : Nous projetons atteindre au moins 25 % d'accroissement du volume total de la production du Café										

## 2.4. Ventilation des crédits du programme

**Tableau 6 : Ventilation des crédits par Action**

N°	Code de l'action	Actions du Programme	Crédits votés 2024 (en CDF)
1	811	Filières des cultures et maraichères	516 854 028
2	812	Filières de cultures industrielles ou pérennes	7 252 029 850
3	813	Filières des cultures Fruitières	1 648 121 328
4	814	Accompagnements des producteurs	599 989 528 689
5	815	Adaptation au changement climatique pour le développement des filières végétales	4 325 282 039
<b>Total</b>			<b>613 731 815 934</b>

Source : LF 2024

**Tableau 7 : Ventilation des crédits par Rubrique**

Rubrique	Crédits Votés 2024 (en CDF)
Contrepartie des Projets	
Fonctionnement des Ministères	25 534 733 988
Fonds de Péréquation	
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	500 000 000
Investissements sur Ressources Extérieures	
Investissements sur Ressources Propres	26 263 481 729
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	557 081 581 206
Rémunérations	1 428 369 252
Subventions aux Organismes Auxiliaires	2 923 649 759
Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	
<b>Total</b>	<b>613 731 815 934</b>

Source : LF 2024

**Tableau 8 : Ventilation des crédits par Titre**

N°	TITRE	PREVISIONS 2024 (en CDF)
<b>I.</b>	<b>Dépenses courantes</b>	<b>30 386 752 999</b>
1	Titre III : Dépenses de personnel	7 116 771 724
2	Titre IV : Biens et matériels ;	9 669 595 444
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	10 176 736 072
4	Titre VI : Transferts et interventions	3 423 649 759
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
<b>II.</b>	<b>Dépenses en capital</b>	<b>583 345 062 935</b>
5	Titre VII : Equipements	571 336 833 587
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, Acquisition immobilière	12 008 229 348
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
	Total	<b>613 731 815 934</b>

Source : LF 2024

**Développement Rural  
(Section 45)**

## PRESENTATION DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

**Responsable : S.E. Monsieur François RUBOTA MASUMBUKO, Ministre d'Etat, Ministre du Développement Rural.**

### **1. Présentation stratégique du ministère**

#### **1.1. Priorités Nationales**

Conformément aux orientations actuelles du Gouvernement de la République, le Ministère du Développement Rural focalise son intervention sur la vision du Chef de l'Etat qui prône **de remettre l'homme au centre de l'action publique et de promouvoir la lutte contre les inégalités sous toutes ses formes notamment dans sa dimension économique, sociale, géographique tant en milieu urbain qu'en milieu rural.**

Selon les orientations contenues dans le PNSD (Plan National Stratégique de Développement) qui prévoyait d'atteindre les objectifs initiaux : «un Pays à revenu intermédiaire d'ici 2022 ; puis d'un Pays émergent à l'horizon 2030 et enfin d'un Pays développé d'ici 2050». Le Document National de Prospective sur les effets et impacts du COVID-19 en RDC affirme que le sous-secteur Développement Rural devra être retenu parmi les secteurs économiques prioritaires à même de soutenir la croissance au niveau de la production agricole et des industries de transformation agroalimentaire dans tous les autres secteurs de l'économie nationale en général.

En cette période de récession de l'économie mondiale et suite aux effets et impacts du COVID-19 et de la crise économique qui ont eu un effet négatif sur la mise en œuvre du PAG mais aussi sur l'exécution des Programmes et projets d'investissement prévus dans les CDMT, du CBMT central ce qui a eu un impact sur la réalisation effectif du PAP du MINIDER.

Au niveau national, la vision annoncée par le Gouvernement est de faire du secteur agricole et de développement rural comme secteur moteur de la croissance économique en RDC pour les trente prochaines années. La mission principale du Ministère du Développement Rural est désormais selon les résultats de la vision du PNSD de faire passer la RDC successivement de l'état d'un pays à revenu intermédiaire, pays émergent, pays développé au travers de ses missions et intervention en milieu rural ; cela ne pourrait se faire certes que par l'augmentation progressive de la participation et à la formation du PIB et à la croissance économique du pays du milieu rural.

#### **1.2. Politiques Sectorielles**

Créé en 1977, par l'Ordonnance Présidentielle N°77/342 du 02 décembre 1977, le Ministère du Développement Rural à sa création comprenait trois Directions :

- Génie rural ;
- Economie rurale ;
- Promotion rurale.

Actuellement le Ministère du Développement rural comprend 19 Directions et services (voir Cadre organique) en cours de validation qui vient d'être révisé en mars 2023 sur demande expresse le Vice premier Ministre et Ministre de la Fonction Publique qui en produira un Arrêté d'autorisation provisoire et un décret défini interviendra dans les semaines qui suivent par le Premier Ministre.

Depuis lors, ce Ministère a connu plusieurs mutations consistant successivement en la fusion ou en la séparation à plusieurs reprises. C'est seulement en 2014 que le MINIDER a finalement consolidé sa position ainsi que son indépendance au sein du Gouvernement de la République.

Le Ministère du Développement Rural, a toujours utilisé un document conjoint de stratégie



sectorielle avec les sous-secteurs voisins, à savoir : le Ministère de l'Agriculture et le Ministère de Pêche et Elevage.

En effet, suite aux réformes successives intervenues au sein de l'Administration et des finances publiques ces dernières années, dans le but de se conformer à la réforme mère instituée par la constitution de 2006 consacrant la décentralisation.

Le Ministère de Développement Rural implémente actuellement un document autonome de stratégie sectorielle qui intègre la vision de l'Etat qui vise le rapprochement des centres de production aux centres de consommation en milieu urbain, passant par la réhabilitation des voies de desserte agricole pour faciliter l'accessibilité avec les centres de prise des décisions avec les centres d'exécution.

Cette situation constitue un grand enjeu pour le processus de décentralisation. Ainsi, l'élaboration d'une stratégie sectorielle spécifique au secteur du développement rural se présente comme un enjeu d'extrême importance dans la gestion axée sur le résultat la réalisation des plus que jamais nécessaire.

### **1.3. Domaine d'intervention et Organisation du Ministère**

#### **a. Domaine d'intervention**

Conformément à l'Ordonnance n° 22/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères ; les attributions du Ministère du Développement Rural sont les suivantes :

- Elaboration et suivi des projets de développement dans les campagnes, milieux ruraux et péri urbains ;
- Organisation et encadrement des paysans dans des coopératives et associations en milieu rural, en collaboration avec le ministère ayant l'Agriculture dans ses attributions ;
- Elaboration et conduite des politiques et stratégies de développement rural ;
- Organisation et encadrement de la population rurale pour l'accroissement de la production agricole, en collaboration avec le ministère ayant l'Agriculture dans ses attributions ;
- Aménagement et équipement de l'espace rural ;
- Coordination et intégration des programmes de développement en milieu rural ;
- Promotion du bien-être social des populations rurales par la sensibilisation et l'animation rurales ;
- Promotion et soutien de la pêche en milieu rural ; Aménagement, construction, réhabilitation, entretien des infrastructures socio - économiques de base en milieu rural et péri urbain dont :
  - o Voies de desserte agricole et cours d'eau ;
  - o Sources d'eau, adduction granitaire et forage des puits ;
  - o Electrification rurale, en collaboration avec les ministères ayant les Travaux Publics et Infrastructures ainsi que l'Electricité dans leurs attributions.

#### **b. Organisation du Ministère**

Le Ministère du Développement Rural est organisé comme suit :

- Le Cabinet du Ministre du Développement Rural ;
- L'Administration du Développement Rural au niveau central :
  - o Le Secrétariat Général : la Cellule Technique d'Appui, la Cellule de Gestion des Projets et Marchés Publics) ;
  - o Les Directions normatives :
    - Des Structures Standards : Direction des Ressources Humaines (DRH), Direction Administrative et Financière (DAF), Direction d'Études et

- Planification (DEP), Direction des Archives, Nouvelles Technologies d'Information et Communication (DANTIC) ;
- Directions Métiers : Direction du Corps des Inspecteurs (DCI), Direction de l'Économie rurale (DER), Direction de Développement Communautaire (DECO), Direction d'Animation et Vulgarisation Rurales (DAVRU), Direction du Génie Rural (DGR.).
- Les Services spécialisés : Direction des Voies de Dessertes Agricoles, Service National de l'Hydraulique Rural (SNHR), Service National des Énergies Nouvelles (SENEN), Service National de l'Habitat Rural (SENHARU), Service National de Développement Rural Intégré (SENDRI), Service National d'appui au Développement de l'Horticulture Urbaine et Périurbaine (SENAHUP), Service National chargé de l'encadrement de la jeunesse rural (SENEJER), Service National d'Informations Rurales (SNIR), Service National des Coopératives et Organisation Paysanne (SNCOOP), Service National de Traction Animale (SENATRA), Service National des Technologies Appropriées (SENATEC), Service National des Pêches en milieu Rural (PEMIRU) ;
  - Les services Opérateurs : Conformément au Procès-verbal N°05/S.COM3/45/2023 relatif au reclassement des organismes auxiliaires de la section développement rural du Ministère de développement rural. Les services suivants ont été classés comme opérateurs respectifs aux programmes suivants :
    - Office National d'Hydraulique Rural (ONHR), opérateur du Programme Infrastructure rurales.
    - Office National des Voies de Desserte Agricole (OVDA) opérateur du Programme infrastructures rurales.
    - Agence Nationale d'Implantation et de Coordination des Centres de Développement Intégré (AN-CDI).
  - Les programmes et projets :
    - PAMOVI : Programme d'Action pour la Modernisation des Villages ;
    - PRISE : Projet de Reconstruction des Infrastructures Socio-Économique ;
    - PROADER : Projet d'Action pour l'Économie Rural Intégré.
  - Établissements Publics rattachés au Ministère : Agence Nationale des Centres de Développement Intégré (AN-CDI) ;
  - Niveau Provincial :
    - Ministères provinciaux en charge du Développement Rural ;
    - Inspections Provinciales et autres services y rattachés.

## c. Maquette programmatique du Ministère

Tableau 1 : Maquette programmatique du Ministère

CODE SECT	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGRAMME	Code Action	LIBELLE ACTION	Périmètre	
						Services normatifs	Opérateurs
45	DEVELOPPEMENT RURAL						
		084	Administration Générale du Développement Rural			Cabinet du Ministre, SG, DRH, DEP, DAF, DANTIC, CTA, CGPMP	
				0841	Pilotage de la stratégie ministérielle du Développement Rural	Cabinet du Ministre	
				0842	Coordination Administrative du Développement Rural	SG, DRH, DEP, DAF, DANTIC, CTA, CGPMP	
		085	Développement des Infrastructures rurales			DIAR, Service National des Energies Nouvelles (SENE), Service National de l'Habitat Rural,	Office des Voies de Desserte Agricole (OVDA) Office National d'Hydraulique Rural (ONHR) Programme National d'Appui à la Modernisation des Villages (PAMOVI), AN-CDI
				0851	Construction, Aménagement et suivi des routes de desserte agricole et des voies navigables	Direction des Infrastructures et Aménagement de l'Espace Rural,	Direction des Voies de Desserte Agricole (OVDA),
				0852	Desserte en eau potable en milieu rural	Direction des Infrastructures et Aménagement de l'Espace Rural,	Service National d'Hydraulique Rural (ONHR)
				0853	Couverture en énergie électrique	Service National des Energies Nouvelles (SENE),	SENE
				0854	Habitat rural	Service National de l'Habitat Rural,	Programme National d'Appui à la Modernisation des Villages (PAMOVI)
		0180	Accompagnement des populations paysannes			Direction De l'Economie Rurale, Service National Des Coopératives et des Organisations Paysannes (SNCOOP) ;Service National d'Horticulture Et Urbaine Et Périurbaine (SENAHUP) ;Service National Des Technologies Appropriées (SENATEC) Service National d'Encadrement Des Jeunes (SENEJER) ; Service National De Développement Intégré (SENDRI) ; Service National De Pêche En Milieu Rural (PEMERU) ; Programme National d'Appui A La Modernisation Des Villages (PAMOVI) ; Service National De Traction Animale (SENATRA) ; Direction d'Animation Et Vulgarisation En Milieu Rural (DAVRU), Service National de Développement Rural Intégré (SNDR) ; Direction de Développement Communautaire (DECO).	AN-CDI-ONGs
				01802	Financement du secteur rural (Coopérative et crédit bancaire,	Service National des Coopératives et des Organisations Paysannes (SNCOOP)	Les Coopératives agréées par le MINIDER

CODE SECT	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGRAMME	Code Action	LIBELLE ACTION	Périmètre	
						Services normatifs	Opérateurs
					subventions)		
				01803	Appui aux activités transversales, développement durable, et Emploi de la Jeunesse rurale	Service National d'Information Rurale (SNIR), Service National de Développement Intégré (SENDRI) Service National d'Encadrement des Jeunes (SENEJER)	
				01804	Promotion de la Productivité dans l'espace Périurbain et Rural	Service National des Technologies appropriées (SENATEC)), Service National d'Horticulture Et Urbaine Et Périurbaine (SENAHUP), Service National de pêche en milieu Rural (PEMERU) Programme)	
				01805	Promotion des Technologies Alternatives / Innovations ; information-Animation et diversification des chaines des valeurs Rurales	Service National des Technologies Appropriées (SENATEC); Service National De Traction Animale (SENATRA)	

## 2. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du Ministère

Les objectifs les plus représentatifs sont :

- **Objectif 1** : Améliorer la Gouvernance du secteur (Poursuivre les réformes du Développement rural) ;
- **Objectif 2** : Améliorer la productivité et l'attractivité des milieux ruraux ;
- **Objectif 3** : Améliorer la Couverture en Eau potable en milieu rural et péri-urbain ;
- **Objectif 4** : Améliorer la couverture en Eau potable en milieu rural et péri-urbain.

**Tableau 2 : Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère**

<b>Objectif 1. Améliorer la Gouvernance du secteur (Poursuivre les réformes du Développement rural)</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations				Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1.	Nombre de Document de Gouvernance reformés/Modernisés du MINIDER	Nombre	0	0	0	20	20	50	100
Source : DEP/Direction des Ressources Humaines/ Direction Administrative et Financière.									
Mode de calcul : Nombre de document produit sur le nombre total prévu X 100									
<b>Objectif 2. Mise en œuvre d'un Mécanisme de Coordination Horizontale et Verticale</b>									
2	Nombre de Système SIG-SGBD de Suivi –Évaluation du MINIDER est disponible fonctionnel	Nombre	0	0	0	0	10	16	26
Source : Direction d'Études et Planification									
Mode de calcul : Nombre de système installé sur le nombre total prévu X 100									
Commentaires : Le Ministère ne dispose pas d'un système informatisé de Suivi interactif des activités sur le terrain.									
<b>Objectif 3. Améliorer la productivité et l'attractivité des milieux ruraux</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations				Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1.	Nombre de Km des routes de desserte agricole réhabilitée Et/ou entretenus	Km	ND	ND	ND	ND	31.518	13 296,27	18.221,73
Source : Office des Voies de Dessertes Agricoles (OVDA)									
Mode de calcul : Nombre de KM de voies de desserte agricole réhabilités ou entretenus									
Commentaires :									
2.	Nombre de Km de voies navigables dragués	Km	ND	ND	ND	ND	10 000	15 000	20 000
Source : Office des Voies de Dessertes Agricoles (OVDA)									
Mode de calcul : Nombre de km des Voies de navigation riveraine ou fluviale/lacustre draguées / le nombre total de voies de navigation riveraine ou fluviale prévus /lacustre X 100									
Commentaires :									
<b>Objectif 4. Améliorer la couverture en Eau potable en milieu rural et péri-urbain</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations				Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Taux de desserte en eau potable en milieu rural et péri-urbain	%	ND	16	17,5	17,5	19	22	25

2	Études (hydrogéologiques, topographiques, hydrauliques, socioéconomiques, ...) réalisées	%	ND	ND	ND	ND	70	40	35
3	Nombre des sources captées et aménagées	%	ND	ND	ND	ND	170	170	170
4	Nombre de forages d'au moins 60 m équipés des pompes manuelles réalisés	%	ND	ND	ND	ND	452	452	452
5	Nombre des adductions gravitaires ou motorisées par captage des sources	%	ND	ND	ND	ND	150	150	150
6	Nombre des forages équipés des pompes immergées avec mini réseaux alimentés par groupes électrogènes	%	ND	ND	ND	ND	232	232	232
7	Nombres de forages équipés des pompes immergées avec mini réseaux alimentés par énergie solaire	%	ND	ND	ND	ND	35	35	35

**Source :** Office National de l'Hydraulique Rurale (ONHR)

**Mode de calcul :**

- Dénombrement des ménages ruraux ayant accès à l'eau potable / l'Effectif prévu des ménages ayant accès en milieux ruraux x100;
- Dénombrement des études réalisées / Études prévues X100;
- Dénombrement des sources captées et aménagées réalisées / Nombre des sources à capter et à aménager;
- Dénombrement des adductions gravitaire ou motorisé par captage des sources réalisés / Nombre des adductions gravitaires ou motorisées à réaliser;
- Dénombrement des forages équipés des pompes immergées avec mini réseaux alimentés par groupe électrogène réalisés / Nombre des forages avec pompes immergées alimenté par groupe électrogène à réaliser;
- Dénombrement des forages équipés des pompes immergées avec mini réseaux alimentés par énergie solaire réalisés / Nombre des forages avec pompes immergées alimenté par groupe électrogène.

**Commentaires :**

### 3. Evolution des crédits des programmes.

N°	Code	Programme	Crédits Votés 2024 (en CDF)
1	084	Administration générale	843 492 150 158
2	085	Développement des infrastructures rurales	763 337 769 239
3	180	Accompagnement des populations paysannes	6 010 422 233
<b>Total</b>			<b>1 612 840 341 630</b>

Source : LF 2024

Tableau 3 : Evolution des crédits par rubriques budgétaires 2020 – 2026

Rubrique	PREVISION		
	2 024	2 025	2 026
<b>DÉVELOPPEMENT RURAL</b>	<b>1 612 840 341 630</b>	<b>1 268 153 188 038</b>	<b>1 461 734 540 342</b>
Contrepartie des Projets	2 360 027 500	3 030 519 130	2 790 360 061
Fonctionnement des Ministères	29 071 511 802	55 772 918 710	60 706 900 304
Fonds de péréquation	243 631 639 251	232 540 929 300	269 269 394 380
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	48 679 143 412	60 946 313 692	69 303 336 452
Investissements sur Ressources Extérieures	503 645 393 163	49 738 773 112	47 482 085 584
Investissements sur Ressources Propres	10 110 968 275	130 229 470 752	138 391 273 342
Transfert aux Provinces Et ETD	746 648 741 487	703 342 567 104	814 431 367 658
Rémunérations	25 148 840 844	28 378 782 517	54 804 411 190
Subventions aux Organismes Auxiliaires	3 544 075 896	3 891 838 343	4 229 941 799
Transfert aux provinces et ETD (fonctionnement)	-	281 075 378	325 469 573

Source : LF 2024 et CDMT Central 2024-2026

Tableau 4 : Evolution des crédits par titre 2020 - 2024

Titres	Prévision
	2024
<b>I. Dépenses courantes</b>	<b>106 443 571 954</b>
Titre III : Dépenses de personnel	30 683 744 820
Titre IV : Biens et matériels ;	7 312 524 418
Titre V : Dépenses de prestations ;	15 951 465 758
Titre VI : Transferts et interventions	52 495 836 958
Financement intérieur	
Financement extérieur	
<b>II. Dépenses en capital</b>	<b>1 506 396 769 676</b>
Titre VII : Equipements	801 171 941 969
Financement intérieur	
Financement extérieur	
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	705 224 827 707
Financement intérieur	
Financement extérieur	
<b>Total</b>	<b>1 612 840 341 630</b>

Source : LF 2024



## 1. PROGRAMME 084 : ADMINISTRATION GENERALE

**Responsable** : PEKEYABO Elvis

**Fonction** : SECRETAIRE GENERAL

### 1.1. Stratégie du Programme

Pour y parvenir, le ministère entend poursuivre dans le cadre de ce programme les objectifs spécifiques suivants :

- Renforcer les capacités institutionnelles en matière de pilotage, de coordination, de suivi et de planification stratégique ;
- Promouvoir une gestion performante des ressources humaines (notamment accroître la formation des techniciens spécialisés et des cadres qualifiés) ;
- Garantir une bonne gestion des ressources financières et exécution budgétaire.

### 1.2. Périmètres du Programme

- Des Structures Standards : Direction des Ressources Humaines (DRH), Direction Administrative et Financière (DAF), Direction d'Études et Planification (DEP), Direction des Archives, Nouvelles Technologies d'Information et Communication (DANTIC) ;
- Directions Métiers : Direction du Corps des Inspecteurs (DCI), Direction de l'Économie rurale (DER), Direction de Développement Communautaire (DECO), Direction d'Animation et Vulgarisation Rurales (DAVRU), Direction du Génie Rural (DGR.).

### 1.3. Objectifs et indicateurs de performance du Programme

- **Objectif 1** : Améliorer la Gouvernance du secteur (Poursuivre les réformes du Développement rural) ;
- **Objectif 2** : Mise en œuvre d'un Mécanisme de Coordination Horizontale et Verticale.

**Tableau 5 : Cadre de performance des objectifs les plus représentatifs**

Objectif 1. Améliorer la Gouvernance du secteur (Poursuivre les réformes du Développement rural)									
N°	Indicateurs Nom de l'indicateur	Unité de mesure	Réalizations				Cibles		
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1.	Nombre de Document de Gouvernance reformés/ Modernisés du MINIDER	Nombre	0	0	0	20	50	70	100
<b>Source</b> : DEP/Direction des Ressources Humaines/ Direction Administrative et Financière									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre de document produit sur le nombre total prévu X 100									
<b>Commentaires</b> :									
Objectif 2. Mise en œuvre d'un Mécanisme de Coordination Horizontale et Verticale									
2	Nombre de Système SIG-SGBD de Suivi –Évaluation du MINIDER est disponible fonctionnel	Nombre	0	0	0	0	10	16	26
<b>Source</b> : Direction d'Études et Planification									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre de système installé sur le nombre total prévu X 100									
<b>Commentaires</b> : Le Ministère ne dispose pas d'un système informatisé de Suivi-évaluation des activités sur le terrain.									

#### 1.4. Ventilation des Crédits du Programme

**Tableau 6 : Ventilation des Crédits par Action**

N°	Code de l'action	Actions du Programme	Prévision
			2024
1	0841	Pilotage de la stratégie ministérielle	5 245 979 337
2	0842	Coordination Administrative	838 246 170 821
<b>Total</b>			<b>843 492 150 158</b>

Source : PLF 2024

**Tableau 7 : Ventilation des crédits par Rubrique**

N°	Rubrique	Prévision 2024
1	Contrepartie des Projets	2 360 027 500
2	Fonctionnement des Ministères	20 885 330 575
3	Fonds de péréquation	243 631 639 251
4	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	31 179 143 412
5	Investissements sur Ressources Extérieures	503 645 393 163
6	Investissements sur Ressources Propres	869 450 187
7	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	380 385 926
8	Rémunérations	19 496 704 248
9	Subventions aux Organismes Auxiliaires	3 544 075 896
<b>Total</b>		<b>843 492 150 158</b>

Source : LF 2024

**Tableau 8 : Ventilation des crédits par Titre**

N°	Titre	Prévision
		2024
<b>I. Dépenses courantes</b>		<b>92 605 254 131</b>
1	Titre III : Dépenses de personnel	23 237 972 074
2	Titre IV : Biens et matériels ;	4 445 006 353
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	12 426 438 746
4	Titre VI : Transferts et interventions	52 495 836 958
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
<b>II. Dépenses en capital</b>		<b>750 886 896 027</b>
5	Titre VII : Equipements	563 089 196 465
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	187 797 699 562
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
<b>Total</b>		<b>843 492 150 158</b>

Source : LF 2024

## 2. PROGRAMME 085 : DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES RURALES

**Responsable du programme :** DEO NSUNZU KABWAKATANDA

**Fonction :** COORDONNATEUR NATIONAL DU PROJET PRISE

### 2.1. Stratégie du programme

Ce programme a comme stratégie :

- L'ouverture, la réhabilitation et l'entretien des routes, des rivières, des ponts divers et des bacs à vocation de desserte agricole en vue de faciliter la collecte, la conservation et l'évacuation des produits agricoles en milieu rural ;
- La construction, l'entretien, la réhabilitation des marchés, des entrepôts et de tout autres infrastructures mécaniques ou en bâtiments qui vise l'amélioration ou la transformation et l'évacuation de la production rurale vers les lieux de consommation ;
- La mise en œuvre des activités à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO, en sigle). Dans le cadre de sa stratégie d'amélioration du cadre de vie et des conditions de vie en milieu rural ;
- Approvisionnement en eau potable en milieu rural ; par des actions de maîtrise de l'eau en général, et spécifiquement par le drainage, le forage et éventuellement par l'irrigation au profit des populations rurales ;
- La promotion de la desserte en eau potable en milieu rural, sur toute l'étendue du territoire national, la planification en collaboration avec les entités territoriales décentralisées, de la production et la desserte en eau potable en milieu rural et périurbain en tenant compte des exigences de la protection de l'environnement, la planification des études sectorielles, le choix des projets et l'établissement d'un plan Directeur, l'encadrement des communautés rurales et périurbaines bénéficiaires des installations et des équipements de desserte en eau potable dans la gestion et la maintenance de ceux-ci, la mobilisation des ressources et le recherche des capitaux en vue de soutenir les efforts de desserte en eau potable en milieu rural et périurbain et la contribution à la lutte contre les maladies d'origine hydrique ;
- Prise en charge de la problématique de l'électrification en milieu rural en utilisant les sources d'énergies nouvelles et émergentes dans le cadre de l'impulsion d'un développement durable en milieu rural ;
- Aménagement spatial, la construction et la réglementation en matière de l'habitat en milieu rural.

### 2.2. Périmètre du Programme

Les Services spécialisés : Direction des Voies de Dessertes Agricoles, Service National de l'Hydraulique Rural (SNHR), Service National des Énergies Nouvelles (SENEN), Service National de l'Habitat Rural (SENHARU).

Les services Opérateurs : Conformément au Procès-verbal N°05/S.COM3/45/2023 relatif au reclassement des organismes auxiliaires de la section développement rural du Ministère de développement rural. Les services suivants ont été classés comme opérateurs respectifs aux programmes suivants :

- Office National d'Hydraulique Rural (ONHR), opérateur du Programme Infrastructure rurales ;
- Office National des Voies de Desserte Agricole (OVDA) opérateur du Programme infrastructures rurales ;
- Agence Nationale d'Implantation et de Coordination des Centres de Développement Intégré (AN-CDI) opérateur du Programme infrastructures rurales.

Les programmes et projets :

- PAMOVI : Programme d'Action pour la Modernisation des Villages ;
- PRISE : Projet de Reconstruction des Infrastructures Socio-Économique ;
- PROADER : Projet d'Action pour l'Economie Rural Intégré.

Établissements Publics rattachés au Ministère :

- Agence Nationale des Centres de Développement Intégré (AN-CDI) ;

Niveau Provincial :

- Ministères provinciaux en charge du Développement Rural ;
- Inspections Provinciales et autres services y rattachés.

### 2.3. Objectifs et indicateurs de performance

- Améliorer la productivité et l'attractivité des milieux ruraux ;
- Améliorer la Couverture en Eau potable en milieu rural et péri-urbain ;
- Améliorer la Couverture en Eau potable en milieu rural et péri-urbain.

**Tableau 5 : Cadre de performances des objectifs les plus représentatifs**

<b>Objectif 1. Améliorer la productivité et l'attractivité des milieux ruraux</b>									
<b>Indicateurs</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>				<b>Cibles</b>		
<b>N°</b>	<b>Nom de l'indicateur</b>		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
1.	Nombre de Km des routes de desserte agricole réhabilitée Et/ou entretenus	Km	ND	ND	ND	ND	31.518	13 296,27	18.221,73
<b>Source :</b> Office des Voies de Dessertes Agricoles (OVDA)									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre de KM de voies de desserte agricole réhabilités ou entretenus / Nombre total de routes des dessertes agricoles prévus X 100									
<b>Commentaire :</b>									
2.	Nombre de Km de voies navigables dragués	%	ND	ND	ND	ND	10 000	15 000	20 000
<b>Source :</b> Office des Voies de Dessertes Agricoles (OVDA)									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre de km des Voies de navigation riveraine ou fluviale/lacustre draguées / le nombre total de voies de navigation riveraine ou fluviale prévus /lacustre X 100									
<b>Commentaire :</b>									
<b>Objectif 2. Améliorer la Couverture en Eau potable en milieu rural et péri-urbain</b>									
<b>Indicateurs</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>				<b>Cibles</b>		
<b>N°</b>	<b>Nom de l'indicateur</b>		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
1	Taux de desserte en eau potable en milieu rural et péri-urbain	%	ND	16	17.5	19	22	25	30
2	Etudes (hydrogéologiques, topographiques, hydrauliques, socioéconomiques, ...) réalisées	%	ND	ND	ND	ND	70	40	35

3	Nombre des sources captées et aménagées	%	ND	ND	ND	ND	170	170	170
4	Nombre de forages d'au moins 60 m équipés des pompes manuelles réalisés	%	ND	ND	ND	ND	452	452	452
5	Nombre des adductions gravitaires ou motorisées par captage des sources	%	ND	ND	ND	ND	150	150	150
6	Nombre des forages équipés des pompes immergées avec mini réseaux alimentés par groupes électrogènes	%	ND	ND	ND	ND	232	232	232
7	Nombres de forages équipés des pompes immergées avec mini réseaux alimentés par énergie solaire	%	ND	ND	ND	ND	35	35	35

**Source** : Office National de l'Hydraulique Rurale (ONHR)

**Mode de calcul** : Dénombrement des ménages ruraux ayant accès à l'eau potable / l'Effectif prévu des ménages ayant accès en milieux ruraux x100 ;

- Dénombrement des études réalisées / Etudes prévues X100 ;
- Dénombrement des sources captées et aménagées réalisées / Nombre des sources à capter et à aménager ;
- Dénombrement des adductions gravitaire ou motorisé par captage des sources réalisés / Nombre des adductions gravitaires ou motorisées à réaliser ;
- Dénombrement des forages équipés des pompes immergées avec mini réseaux alimentés par groupe électrogène réalisés / Nombre des forages avec pompes immergées alimenté par groupe électrogène à réaliser ;
- Dénombrement des forages équipés des pompes immergées avec mini réseaux alimentés par énergie solaire réalisés / Nombre des forages avec pompes immergées alimenté par énergie solaire à réaliser.

**Commentaire** :

**Objectif 3. Accroître la couverture en électricité par l'exploitation des énergies nouvelles et émergentes en milieu rural**

N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations				Cibles		
	Nom de l'indicateur		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Taux de Couverture en Electricité en milieu rural et péri-urbain	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

**Source** : Service National des Énergies Nouvelles (SENEN)

**Mode de calcul** : Dénombrement des ménages ruraux ayant accès à l'électricité / l'ensemble de ménages ruraux à couvrir x100

**Commentaire** :

2	Nombre de territoires couverts en électricité en milieu rural	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
---	---	--------	----	----	----	----	----	----	----

**Source** : Office National des Énergies Nouvelles (SENEN)

**Mode de calcul** : Territoires ruraux couverts en électricité / l'ensemble de territoires ruraux à couvrir x100

**Commentaire** :

	Proportion de mission	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
--	-----------------------	---	----	----	----	----	----	----	----

3	d'études et prospection réalisées								
<b>Source</b> : Service National des Énergies Nouvelles (SENEN)									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre de missions d'études réalisées pour l'Électrification/ Nombre total d'études prévues x100									
<b>Commentaire</b> :									

## 2.4 Ventilation des crédits du programme

**Tableau 6 : Ventilation des crédits par Action**

N°	Code de l'action	Actions du Programme	Prévision
			2024
1	851	Construction, Aménagement et suivi des routes de desserte agricole et des voies navigables	757 587 372 970
2	852	Desserte en eau potable en milieu rural	5 616 692 797
3	854	Habitat rural	133 703 472
<b>Total</b>			<b>763 337 769 239</b>

Source : LF 2024

**Tableau 7 : Ventilation des crédits par Rubrique**

N°	Rubrique	Prévision
		2024
01	Contrepartie des Projets	-
02	Fonctionnement des Ministères	5 395 156 538
03	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-
04	Investissements sur Ressources Extérieures	-
05	Investissements sur Ressources Propres	7 423 916 252
06	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	746 268 355 561
07	Rémunérations	4 250 340 888
08	Subventions aux Organismes Auxiliaires	-
<b>Total</b>		<b>763 337 769 239</b>

Source : LF 2024

**Tableau 8 : Ventilation des crédits par Titre**

N°	Titre	Prévision
		2024
<b>I. Dépenses courantes</b>		<b>9 645 497 426</b>
1	Titre III : Dépenses de personnel	5 393 412 485
2	Titre IV : Biens et matériels ;	1 964 080 810
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	2 288 004 131
4	Titre VI : Transferts et interventions	-
	Financement intérieur	-
	Financement extérieur	-
<b>II. Dépenses en capital</b>		<b>753 692 271 813</b>
5	Titre VII : Equipements	236 265 143 668
	Financement intérieur	-
	Financement extérieur	-
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	517 427 128 145
	Financement intérieur	-
	Financement extérieur	-
	<b>Total</b>	<b>763 337 769 239</b>

Source : LF 2024

### 3. PROGRAMME 180 : ACCOMPAGNEMENT DES POPULATIONS PAYSANNES

**Responsable de programme :** KIBUKUSA MUKUNDA Gaspard

**Fonction :** DIRECTEUR CHEF DE SERVICE

#### 3.1. Stratégie du programme

- Accompagnement des populations à travers la redynamisation des structures productives en milieu rural et péri-urbain et le renforcement du circuit économique campagne-ville, ville-campagne ;
- Education, information et communication en milieu rural ;
- Sensibilisation et conscientisation de la jeunesse rurale, sensibilisation et éducation à l'entrepreneuriat de la jeunesse en milieu rural ;
- Développement de l'horticulture péri-urbaine et rurale ;
- Accompagnement de la réforme agraire et l'accès à la terre ;
- Favoriser l'utilisation de la technologie appropriée en milieu rural ;
- Gestion des activités rurales menées dans les espaces périurbains.

#### 3.2. Périmètre du programme

- Service National de Développement Rural Intégré (SENDRI), Service National d'appui au Développement de l'Horticulture Urbaine et Périurbaine (SENAHUP), Service National chargé de l'encadrement de la jeunesse rurale (SENEJER), Service National d'Informations Rurales (SNIR), Service National des Coopératives et Organisation Paysanne (SNCOOP), Service National de Traction Animale (SENATRA), Service National des Technologies Appropriées (SENATEC), Service National des Pêches en milieu Rural (PEMIRU).

#### 3.3. Objectifs et indicateurs de performance

- Appuyer l'instauration des Activités promotrices des chaînes de valeurs et accompagner les populations paysannes en milieu rural et péri-urbain ;
- Promouvoir la gestion durable de l'Environnement en milieu rural et contribuer à la lutte contre le changement climatique ;
- Promotion de la formation, l'emploi et l'entrepreneuriat de la main d'œuvre en milieu rural (Femmes et les Jeunes) ;
- Promotion de la productivité dans l'Espace Périurbain.

**Tableau 5 : Cadre de performance des objectifs les plus représentatifs**

Objectif 1. Appuyer l'instauration des Activités promotrices des chaînes de valeurs et accompagner les populations paysannes en milieu rural et péri-urbain									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations				Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1.	Nombre de chaîne de valeurs identifiées et mises en œuvre	Nombre	0	0	0	0	10	16	26
2.	Nombre d'organismes ayant accédé aux financements	Nombre	0	0	0	0	26	52	78



3.	Nombre d'organisation Paysannes transformées en Coopératives selon	Nombre	0	0	0	0	26	30	70
----	--	--------	---	---	---	---	----	----	----

**Source :** Économie rurale, SNCOOP, SENHAHUP, SENATEC, SENDRI,

**Mode de calcul :** Dénombrement des unités de chaîne de valeurs exécuté ou monté/ le nombre des chaînes de valeurs prévues X100

**Commentaires :**

**Objectif 2 : Promouvoir la gestion durable de l'Environnement en milieu rural et contribuer à la lutte contre le changement climatique**

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations				Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Nombre d'activité de sensibilisation relative à l'adaptation aux changements climatiques	Nombre	0	0	0	0	10	15	26

**Source :** SENEN, OVDA, ONHR,

**Mode de calcul :** Dénombrement des activités de sensibilisation réalisées par provinces prévues

**Commentaire :**

**Objectif 3 : Promotion de la formation, l'emploi et l'entrepreneuriat de la main d'œuvre en milieu rural (Femmes et les Jeunes)**

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations				Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Nombre de jeunes formés en entrepreneuriat et ayant accès au financement.	Nombre	0	0	0	0	100	200	300

**Source :**

**Mode de calcul :** Dénombrement des jeunes formés /le nombre de jeunes prévusX100

**Commentaires :**

**Objectif 4 : Promotion de la Productivité dans l'espace Périurbain et Rural**

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations				Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Nombre de filières productives promues en milieu périurbain par Filière d'intervention	Nombre	ND	ND	ND	ND	52	78	104

**Source :** SENAHUP, PEMERU, SENDRI

**Mode de calcul :** Dénombrement de filières réalisées productives promues

**Commentaire :**

### 3.4. Ventilation des crédits du Programme

Tableau 6 : Ventilation des crédits par Action

N°	Code de l'action	Actions du Programme	Prévision
			2024
1	1801	Organisation et accompagnement du monde rural.	1 538 607 004
2	1802	Financement du secteur rural (Coopérative et crédit bancaire, subventions).	2 075 167 976
3	1803	Appui aux activités transversales, développement durable et emploi de la Jeunesse.	2 396 647 253
4	1804	Promotion de la Productivité dans l'espace périurbain et rural.	-
<b>Total</b>			<b>6 010 422 233</b>

Source : LF 2024

Tableau 7 : Ventilation des crédits par Rubrique

N°	Rubrique	Prévision
		2024
1	Contrepartie des Projets	-
2	Fonctionnement des Ministères	2 791 024 689
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-
4	Investissements sur Ressources Extérieures	-
5	Investissements sur Ressources Propres	1 817 601 836
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-
7	Rémunérations	1 401 795 708
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	-
<b>Total</b>		<b>6 010 422 233</b>

Source : LF 2024

Tableau 8 : Ventilation des crédits par Titre

N°	Titre	Prévision
		2024
<b>I. Dépenses courantes</b>		<b>4 192 820 397</b>
1	Titre III : Dépenses de personnel	2 052 360 261
2	Titre IV : Biens et matériels ;	903 437 255
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	1 237 022 881
4	Titre VI : Transferts et interventions	-
	Financement intérieur	-
	Financement extérieur	-
<b>II. Dépenses en capital</b>		<b>1 817 601 836</b>
5	Titre VII : Equipements	1 817 601 836
	Financement intérieur	-
	Financement extérieur	-
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-
	Financement intérieur	-
	Financement extérieur	-
<b>Total</b>		<b>6 010 422 233</b>

Source : LF 2024

## **Pêche et Elevage (Section 82)**

## PRESENTATION DU MINISTERE DE LA PECHE ET ELEVAGE

**Responsable du Ministère : S.E. Monsieur Adrien BOKELE DJEMA, Ministre de la Pêche et Elevage.**

### 1. Présentation stratégique du Ministère

#### 1.1 Priorités Nationales

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo vise à accroître la productivité et améliorer la situation substantielle de la qualité nutritionnelle de la population à travers le Ministère de la Pêche et Elevage. Il cherche à positionner progressivement la RDC comme un des leaders sur le marché alimentaire mondial.

Pour ce faire, il est visé l'amélioration de la productivité de pêche, élevage et aquaculture, la promotion des systèmes financiers décentralisés et adaptés aux besoins du secteur ainsi que l'accroissement de la valeur ajoutée animale, halieutique et aquacole, l'amélioration de l'accès aux marchés, etc.

Ainsi, pour la relance du secteur de la pêche, élevage et aquaculture, le Gouvernement entend créer des richesses en milieux ruraux et urbains par la pêche, l'élevage et l'aquaculture du type familial, semi industriel et industriel compétitif.

Les actions menées par le Ministère puisent leur source dans certains documents de politique publique tant nationale qu'internationale, notamment :

- Objectifs de Développement Durable (objectifs 1, 2, 14)
- Plan National Stratégique de Développement (PNSD) ;
- Programme d'actions du Gouvernement (PAG).

#### 1.2 Politiques sectorielles

- Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) ;
- Plan Stratégique du Ministère de la Pêche et Elevage ;
- Note de Politique nationale de développement de l'élevage (validation technique) ;
- Plan de la relance de la pêche en RDC 2021-2030 ;
- Politique nationale de Pêche et Aquaculture ;
- Plan d'Actions Prioritaires 2023-2027.

#### 1.3 Domaines d'intervention et Organisation du Ministère

##### a. Domaines d'intervention

Conformément à l'Ordonnance n° 22/003 du 7 Janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, les missions/attributions du Ministère de la Pêche et Elevage sont les suivantes :

- Production animale, halieutique et autosuffisance alimentaire ;
- Planification des objectifs nationaux de production dans les domaines de la pêche, de l'aquaculture, de la pisciculture et de l'élevage ;
- Agrément et contrôle des dispensaires, cliniques, laboratoires et pharmacies

vétérinaires ;

- Promotion et encadrement des paysans, éleveurs, pêcheurs, associations et coopératives avicoles, piscicoles, aquacoles et pastorales ;
- Conception, exécution, suivi et évaluation des programmes avicole, piscicole, aquacole et pastoral ;
- Promotion des produits de la pêche et de l'élevage destinés à l'alimentation intérieure, à l'industrie nationale et à l'exportation ;
- Surveillance zoo-sanitaire et gestion de la quarantaine animale et halieutique à l'intérieur du pays et aux postes frontaliers et mise à jour permanente des mesures réglementaires y relatives ;
- Orientation et appui des opérateurs économiques intéressés à investir dans les secteurs de la pêche et de l'élevage vers les sites à hautes potentialités de production, de manière à minimiser les coûts d'exploitation ;
- Collecte, analyse et publication des données statistiques de pêche et d'élevage, sous forme d'annuaire ;
- Réglementation de la pêche en collaboration avec le Ministère ayant l'environnement dans ses attributions.

#### **b. Organisation du Ministère**

Le Ministère de la Pêche et Elevage est organisé de la manière ci-après :

- Le Cabinet du Ministre ;
- Le Secrétariat Général.

Le Secrétariat Général à la pêche et élevage est structuré comme suit, conformément à son cadre organique agréé par le Ministre de la Fonction Publique à travers l'Arrêté N° 002/ME/MIN.FP/2018 du 11 Janvier 2018 portant agrément provisoire du cadre et des structures organiques du Secrétariat Général à la Pêche et Elevage :

- Le Secrétariat Général :
  - Secrétariat administratif ;
  - Cellule technique d'appui ;
  - Cellule gestion des projets et des marches publiques.
- Directions standards :
  - La Direction des Ressources Humaines (DRH) ;
  - La Direction d'Etudes et Planification (DEP) ;
  - La Direction Administrative et Financière (DAF) ;
  - La Direction des Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et Communication (DANTIC).
- Directions métiers :
  - La Direction de Pêche et Ressources Halieutiques (DPRH) ;

- La Direction d'Aménagement des Pêcheries et des Infrastructures (DAPI) ;
  - La Direction des Services Vétérinaires (DSV) ;
  - La Direction de Production et Développement de l'Élevage (DPDE) ;
  - La Direction d'Aquaculture (DA) ;
  - La Direction des Organisations Paysannes et Professionnelles de Pêche et Élevage, (DOPPE) en sigle « Arrêté ministériel n°/Réf : Juillet 00041/CAB/MIN/PE. EL/PKY/KS/2018 du 26/07/2018 portant création, organisation et fonctionnement d'une Direction spécifique dénommée Direction des Organisations Paysannes et Professionnelles de Pêche et Élevage, DOPPE en sigle » ;
  - La Direction de Lutte contre les Maladies Animales (DLMA) ;
  - La Direction d'Inspection.
- Services spécialisés :
- La Direction du Laboratoire Vétérinaire Central de Kinshasa ;
  - Service de Quarantaine Animale et Halieutique (SQAH) ;
  - Le Service National des statistiques de Pêche et d'Élevage (SNSPEL) ;
  - Le Service National d'Épidémiologie, (Cfr Arrêté ministériel N°003/CAB/MIN/PE. EL/PKY/2017 du 01 septembre 2017 portant création d'un Service Public spécialisé dénommé Service National d'Épidémiologie, « SENES » en sigle ;
  - Le Service National de Développement de Pêche et Aquaculture (Cfr Arrêté ministériel N°0036/CAB/MIN/PE. EL/PKY/2018 du 25 Juillet 2018 portant création d'un Service Public spécialisé dénommé Service National de Développement de Pêche et Aquaculture, « SENADEPA » en sigle ;
  - Le Service National de Promotions de l'Élevage Familial et Intrants Connexes (Cfr Arrêté ministériel N°0037/CAB/MIN/PE. EL/PKY/2018 du 25 Juillet 2018 portant création d'un Service Public spécialisé dénommé Service National de Promotions de l'Élevage Familial et Intrants Connexes, « SENAPEFIC » en sigle ;
  - Le Service National de Développement de l'Élevage (Décret N° 09/58 du 03 décembre 2009 portant création et organisation du Service National de Développement de l'Élevage, « SNDE » en sigle ;
  - La Cellule de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelles des Produits de Pêche et Élevage (CESANUPE).

### c. Maquette Programmatique du Ministère

Tableau 1 : Maquette programmatique du Ministère de Pêche et Elevage

CODE SECT	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGRAMME	Code Action	LIBELLE ACTION	Périmètre	
						Services normatifs	Opérateurs
82	PECHE ET ELEVAGE						
		163	<b>Administration Générale de la Pêche et élevage</b>				
				1631	Pilotage de la stratégie Ministérielle de la Pêche et élevage	Cabinet du Ministre	
				1632	Coordination Administrative de la Pêche et élevage	SG, DRH, DAF, DEP, DANTIC, Dir Organisations paysannes et professionnelles de pêche et élevage (DOPPE), Dir Inspection et Cellules d'appui, Service National des statistiques des Pêches et Elevage, CGPMP, CESANUPE.	
		082	<b>Développement des Filières animales</b>				
				0821	Relance de l'élevage des bovins	Dir Production et Développement de l'élevage	SNDE, FPI
				0822	Développement de l'élevage des animaux à cycle court	Dir Production et Développement de l'élevage, Service National de Développement de l'Elevage Familial et d'Intrants connexes SENAPEFIC	SNDE, FPI
				0823	Réhabilitation et construction des infrastructures d'élevage	Dir Production et Développement de l'élevage, Direction de l'Aménagement des Pêcheries et infrastructures « DAPI »	FPI
		083	<b>Développement des Filières Halieutiques et aquacoles</b>				
				0831	Pêche industrielle	Direction de Pêche et Ressources Halieutiques « DPRH », Direction de l'Aménagement des Pêcheries et infrastructures « DAPI », SENADEPA	Centre de Recherche en Hydrobiologie d'Uvira, ONPA, , FPI
				0832	Aquaculture	Direction de l'Aquaculture « DA » , SENADEPA	Centre de Recherche en Hydrobiologie d'Uvira , ONPA, FPI
				0833	Pêche semi-industrielle	Direction de Pêche et Ressources Halieutiques « DPRH », Direction de l'Aménagement des Pêcheries et infrastructures « DAPI », SENADEPA	Centre de Recherche en Hydrobiologie d'Uvira , ONPA, FPI
				0834	Pêche artisanale	Direction de Pêche et Ressources Halieutiques « DPRH », SENADEPA	Centre de Recherche en Hydrobiologie d'Uvira , ONPA , FPI
		187	<b>Lutte contre les maladies animales</b>				
				1871	Prévention et surveillance des maladies	Direction des Services Vétérinaires	SENES, SQAH, LABO VET, FPI
				1872	Contrôle et éradication des maladies	Direction des Services Vétérinaires, Direction de Lutte contre les Maladies Animales.	SENES, SQAH, LABO VET, FPI

## 2. Performances antérieures et perspectives

### 2.1. Performances antérieures

N°	Actions prévues							Réalizations				Source de Financement	
	Libellé	Unité/ Nbre	Lieux	Années				Taux Réalisation	Années				
				2020	2021	2022	2023		2020	2021	2022		2023
1	Acquisition des canots rapides pour la surveillance de la pêche	2	Nord kivu (lac Edward) et Ituri (lac Albert)	x				100		x			
2	Réhabilitation de centres d'alevinage	3	Kasangulu/Kongo-central		x			100			x		
			Kikwit/Kwilu			x		100				x	
			Nyakabera/Sud-Kivu		x			100			x		Banque Mondiale
3.	Construction de centres d'alevinage	3	Tshikapa	x				90		x			
			Kianza/Kwango			x		80				x	
			Camp Kokolo/Kinshasa			x		70				x	
			Kamanyolaet Luvungi /Sud-Kivu		x			100			x		Banque Mondiale
4.	Construction des débarcadères	6	Vichumbi/N-Kivu	x				100		x			BAD
			Tshomia/Ituri	x				100		x			BAD
			Mahagi/Ituri	x				100		x			BAD
			Baraka/Sud-Kivu		x			50					Trésor public
			Tanganyika	x				100		x			ALT
			Kinkole/Kinshasa		x			95				x	Trésor public
5.	Renforcement des capacités (ACSA et Agents)	ND	Sud-Kivu		x			ND			x		Banque Mondiale/PICAGL
			Tanganyika		x			ND			x		Banque Mondiale/PICAGL



			Kwilu		x			ND			x	x	FAO
			Kwango	x				ND		x			FAO
			Mongala	x				ND		x			Banque Mondiale/PARSSA, FAO
			Sud-Ubangi	x				ND		x			Banque Mondiale/PARSSA, FAO
			Nord-Ubangi	x				ND		x			Banque Mondiale/PARSSA, FAO
6.	Acquisition des intrants de pêche et piscicole	ND	Kinshasa,	x	x	x		ND		x	x	x	Trésor public
			Kasaï		x			ND			x		Trésor public
			Tanganyika		x			ND			x		Trésor public
			Sud-Kivu		x			ND			x		Trésor public
			Nord-Kivu	x				ND	x	x			Trésor public, BAD
			Equateur			x		ND			x		Trésor public
			Kongo Central		x			ND			x		FAO
7.	Acquisition des intrants vétérinaires	ND	Sud-Ubangi Nord-Ubangi Mongala	x				ND	x	x		Banque Mondiale/PARSSA	
8.	Acquisition d'équipement pour les campagnes de vaccination	ND	Kwilu	x				ND		x			Trésor public
			Kwango	x				ND		x			Trésor public
			Sud-Kivu			x		ND				x	Banque Mondiale/PICAGL
			Tanganyika			x		ND				x	Banque Mondiale/PCAGL
9.	Acquisition des motos pour les divisions provinciales	18	Kwilu (4), Kasai (4), Sud-Kivu (10)			x						x	Banque Mondiale/PMNS
10.	Construction d'une éclosérie	1	Kashusha/Sud-Kivu		x			100			x		Banque Mondiale/PMNS
11.	Construction d'une provenderie	1	Kashusha/Sud-Kivu		x			100			x		Banque Mondiale/PMNS

Source : DEP/Pêche et Elevage

## 2.2. Perspectives

N°	Perspectives d'avenir	Source de financement
1	Renforcer les capacités humaines et institutionnelles de l'administration de la Pêche et Elevage	Trésor public
2	Accroître la production locale en viande	Trésor public
3	Réduire des importations des poissons	Trésor public
4	Réduire les pertes postes captures	Trésor public
5	Réduire la mortalité animale	Trésor public
6	Prévenir les épidémies animales et épizooties	Trésor public

### 3. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du Ministère

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la politique du Ministère sont :

- Améliorer la gouvernance des secteurs de pêche, élevage et aquaculture et renforcer les capacités humaines et institutionnelles ;
- Accroître la production et la productivité animales ;
- Contribuer à l'augmentation de la production et à l'amélioration de la productivité des ressources halieutiques et aquacoles ;
- Lutter contre les maladies animales et les zoonoses.

**Tableau 2 : Cadre de performance des Objectifs les plus représentatifs**

Objectif 1. Améliorer la gouvernance des secteurs de pêche, élevage et aquaculture et renforcer les capacités techniques et humaines									
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations				Cibles		
	Libellé		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1.	Taux de renforcement des capacités humaines	%	ND	10	5	6	20	30	45
<b>Source :</b> DRH 2022									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre des Agents et Cadres formés par an divisé par le nombre total des Agents et Cadres multiplié par cent.									
<b>Commentaire :</b> Le Ministère de la Pêche et Elevage étant jeune, nécessite que son personnel soit renforcé en capacités en ce qui concerne les matières spécifiques, c'est ainsi qu'un plan de renforcement de capacité a été élaboré du 19 au 23 juillet 2021 avec l'appui de la FAO.									
2.	Taux de renforcement des capacités institutionnelles	%	ND	4	0	2	6	8	10
<b>Source :</b> DAF									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre arithmétique des services équipés en meubles et outils informatiques divisé par le nombre total des Services multiplié par cent.									
<b>Commentaire :</b> une fois formés, les cadres et agents auront besoin d'un équipement adéquat pouvant leurs permettre de bien exécuter leurs tâches.									
3.	Nombre de textes réglementaires Elaborés/actualisés et vulgarisés	Nbre	ND	1	2	2	0	4	6
<b>Source :</b> DEP, DRH, DPDE, DPRH, DSV									

<b>Mode de calcul</b> : nombre arithmétique des textes élaborés/actualisés et vulgarisés										
Commentaire : Des Politiques, stratégie sectorielle et textes réglementaires doivent être mises en place ou actualisés, vulgarisés et appliqués pour régir et réglementer les activités du secteur										
<b>Objectif 2. Accroître la production et la productivité animales</b>										
N°	Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations				Cibles		
	Libellé			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1.	Taux de réduction d'importation de la viande		%	ND	ND	ND	ND	4	10	17
<b>Source</b> : DPDE, SQAH										
<b>Mode de calcul</b> : quantité de la viande importée (en tonne) année une (A1) moins la quantité de la viande importée année deux (A2) divisée par quantité de la viande importée année une (A1) multipliée par cent. (A1-A2) / A1x100										
<b>Commentaire</b> : Il y a plusieurs années, la production animale a sensiblement baissé en RDC. Beaucoup des facteurs ont contribué à cette régression notamment la modicité des allocations financières allouées au secteur, ce qui a amené le pays à recourir aux importations.										
N°	Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations				Cibles		
	Libellé			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
2.	Taux de réduction du prix moyen des produits d'origine animale (lait, œuf, cuire... etc.)		%	ND	ND	ND	ND	3	15	25
<b>Source</b> : DPDE										
<b>Mode de calcul</b> : prix moyen des produits d'origine animale année(A2) moins prix moyen des produits d'origine animale(A1) divisé par prix moyen des produits d'origine animale( A1) multiplié par cent										
<b>Commentaire</b> : Pour atteindre l'objectif assigné, le Ministère de la Pêche et Elevage mènera des plaidoyers auprès des autorités du pays pour qu'il soit prévu dans le cadre du budget de l'Etat un crédit suffisant pour le financement du secteur afin d'appuyer la production et la productivité à travers plusieurs actions définies dans le cadre du programme développement des filières animales conformément à l'accord de Maputo.										
<b>Objectif 3. Contribuer à l'augmentation de la production et à l'amélioration de la productivité des ressources halieutiques et aquacoles</b>										
N°	Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations				Cibles		
	Libellé			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
3.	Quantité des poissons capturés		Tonne	250.00 0	250.00 0	250.00 0	241 200	460 800	540 320	560 320
<b>Source</b> : DPRH, DA, SNSPEL, SENADEPA										
<b>Mode de calcul</b> : comptage des quantités en tonne des poissons capturés par an										
<b>Commentaire</b> : Le potentiel halieutique et aquacole est resté moins exploité à ce jour suite à certaines contraintes. C'est pour cette raison que le Ministère de la Pêche et Elevage envisage de mettre en place des actions pour contribuer à l'amélioration de la production dans ce secteur.										
<b>Objectif 4. Lutter contre les maladies animales et les zoonoses.</b>										
N°	Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations				Cibles		
	Libellé			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1.	Taux de prévention et contrôle des maladies animales et des zoonoses		%	ND	-	20	ND	38	50	80
<b>Source</b> : SENES, SQAH, DSV, LABO VET										
<b>Mode de calcul</b> : nombre des maladies animales et des zoonoses prévenues et contrôlées divisé par le nombre total des maladies par an multiplié par cent.										
<b>Commentaire</b> : La prévention des maladies animales et des zoonoses est un grand défi à relever pour améliorer la production dans les secteurs de pêche, élevage et aquacultures, et préserver aussi la santé humaine.										
2.	Taux de mortalité animale		%	ND	10	12	15	20	25	30
<b>Source</b> : SENES, SQAH, DSV, LABO VET										
<b>Mode de calcul</b> : nombre d'animaux morts au cours d'une année divisé par le nombre total d'animaux multiplié par cent										
<b>Commentaire</b> : Le Ministère compte développer des actions qui pourront contribuer à la prévention et au contrôle des maladies animales et des zoonoses pour ainsi réduire le taux de mortalité des animaux d'élevage.										

#### 4. Prévision et Projection des crédits des programmes

Tableau : Présentation des crédits du Ministère par programme

N°	Code Programme	Intitulé du Programme	Crédits votés 2024 (en CDF)
1	165	Administration Générale	2 423 734 929
2	082	Développement des filières animales	244 936 734 980
3	083	Développement des Filières Halieutiques et aquacoles	3 527 906 191
4	187	Lutte contre les maladies animales	3 095 582 715
<b>TOTAL</b>			<b>817 121 165 195</b>

Source : LF 2024

Tableau 3 : Projection des crédits par Rubriques Budgétaires 2024-2026

Rubrique	Crédits Votés (en CDF)	Projection (en CDF)	
	2024	2025	2026
<b>PECHE ET ELEVAGE</b>	<b>817 121 165 195</b>	<b>848 250 110 451</b>	<b>1 004 083 084 320</b>
Fonctionnement des Ministères	20 765 475 750	46 636 279 053	51 570 260 647
Fonds de péréquation	487 352 347 373	465 166 872 839	538 637 230 496
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	15 031 101 528	52 339 055 055	60 265 714 883
Investissements sur Ressources Extérieures		1 314 576 273	3 435 745 049
Investissements sur Ressources Propres	42 181 178 241	101 810 500 305	112 951 929 244
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	242 788 808 233	169 031 231 478	195 728 715 235
<b>Rémunérations</b>	<b>9 002 254 070</b>	<b>9 958 607 805</b>	<b>11 968 613 277</b>

Source : LF 2024 et CDMT Central 2024-2026

Tableau 4 : Ventilation des crédits par titre

Titre	Crédits Votés 2024 (en CDF)
<b>I. Dépenses courantes</b>	<b>44 798 831 348</b>
Titre III : Dépenses de personnel	12 851 279 104
Titre IV : Biens et matériels ;	2 902 041 606
Titre V : Dépenses de prestations ;	13 848 836 149
Titre VI : Transferts et interventions	15 196 674 489
<b>II. Dépenses en capital</b>	<b>772 322 333 847</b>
Titre VII : Équipements	407 635 188 110
<i>Financement intérieur</i>	
<i>Financement extérieur</i>	
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	364 687 145 737

<i>Financement intérieur</i>	
<i>Financement extérieur</i>	175
<b>Total</b>	<b>817 121 165 195</b>

**Source : LF 2024**

## 1. PROGRAMME 163 : ADMINISTRATION GENERALE

**Pré Responsable du programme** : MBANGU KIKUMBI Pascaline

**Fonction** : Secrétaire Général

### 1.1. Stratégie du programme

Dans le souci de soutenir durablement le développement de la République Démocratique du Congo, le Gouvernement compte diversifier son économie en s'appuyant sur les secteurs productifs du pays, autres que le minier.

Le secteur de Pêche, Elevage et aquaculture, dans son ensemble, occupe une place de choix, devant bénéficier des actions du Gouvernement permettant de capitaliser et soutenir la demande intérieure en réduisant la dépendance du pays en produits de première nécessité d'une part, et d'autre part, diversifier les produits d'exportation et des sources d'entrées des devises pour soutenir et stabiliser l'économie et la création des richesses sur le plan intérieur.

Ceci exige un personnel qualifié avec des outils et environnement appropriés pour le travail. D'où le besoin en renforcement des capacités humaines, techniques et institutionnelles.

**Les principales missions du programme sont :**

- Piloter et évaluer les programmes et projets de développement de pêche, élevage et aquaculture en s'appuyant sur les programmes sectoriels ;
- Planifier les objectifs nationaux de production dans les domaines de pêche, élevage et aquaculture ;
- Elaborer et définir la politique nationale et des stratégies globales et spécifiques en matière de pêche et 'élevage ;
- Assurer une large diffusion de l'information en collectant, analysant les données statistiques de pêche et élevage et en la publiant sous forme d'annuaires ;
- Assurer la performance des ressources humaines ;
- Veiller à la bonne gouvernance du secteur de pêche et élevage.

### 1.2. Périmètre du Programme

Le programme « Administration générale » est constitué :

- Du Cabinet du Ministre, chargé du pilotage politique du Ministère ;
- Du Secrétariat Général, chargé de la coordination des activités du Ministère.

Hormis le Secrétariat administratif, il est appuyé par deux cellules ci-après :

- La Direction d'Etudes et Planification ;
- La Direction Administrative et Financière ;
- La Direction des ressources humaines ;

- La Direction des archives et nouvelles technologies d'information et communication ;
- La Direction des organisations paysannes et professionnelles de pêche et élevage (DOPPE) ;
- La Direction d'Inspection, Le Service national des statistiques de pêche et élevage (SENSPE) ;
- La Cellule Technique d'Appui ;
- La Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics ;
- La Cellule de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle des Produits de Pêche et Elevage.

### 1.3. Objectifs du Programme et les indicateurs de performance du programme

- Améliorer la gouvernance des secteurs de pêche, élevage et aquaculture ;
- Renforcer les capacités humaines et institutionnelles.

**Tableau 5 : Cadre de Performance des Objectifs du Programme 2020 - 2026**

Objectif 1. Améliorer la gouvernance des secteurs de pêche, élevage et aquaculture										
Indicateur		Unité	Réalizations				Cibles			
No	Libellé		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1	Nombre d'avant-projet des lois et textes réglementaires élaborés / revisités et transmis à qui de droit	Nombre	ND	1	2	2	2	3	5	
<b>Source :</b> DEP, DPDE, DA,										
<b>Mode de calcul :</b> nombre arithmétique d'avant-projet des lois et textes réglementaires élaborés / revisités et transmis à qui de droit										
<b>Commentaire :</b> il s'agit d'avant projets de lois et textes réglementaires ci-après : d'avant projets sur l'élevage, sur la pêche et leurs textes réglementaires.										
2	Outils de planification et de gestions élaborés/ revisités et appliqués	Nombre	ND	1	1	1	2	2	3	
<b>Source :</b> DEP										
<b>Mode de calcul :</b> nombre des documents (outils) élaborés/revisités par an.										
<b>Commentaire :</b> il s'agit d'outils de planification et de gestion ci –après : stratégie sectorielle, cadre organique, référentiel d'emplois et des compétences, politique nationale d'élevage, politique nationale de pêche et d'aquaculture, plan de contingence de maladies de new castel, etc.										
Objectif 2. Renforcer les capacités humaines et institutionnelles										
Indicateur		Unité	Réalizations				Cibles			
No	Libellé		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1	Proportion du Personnel formé	%	ND	3	5	6	20	30	45	
<b>Source :</b> DRH										
<b>Mode de calcul :</b> Nombre des agents et cadres formés par an divisé par le nombre total du personnel multiplié par cent.										
<b>Commentaire :</b> Certains cadres et agents ont été renforcés en capacité par le Ministère du Plan, la FAO, Banque Mondiale, etc.										
2	Nombre des Directions et Services dotés en matériels et équipements de bureau	Nombre	ND	4	5	10	15	25	35	
<b>Source :</b> DAF										
<b>Mode de calcul :</b> Nombre des Directions et Services dotés en matériels et équipements de bureau										
<b>Commentaire :</b> certains services, Directions et Divisions provinciales ont été dotés par les partenaires (Banque Mondiale et FAO), cas de SG, DEP, SENES, SQAH, DSV, LABOVET, DANTIC, Divisions provinciales : Kwilu, Sud Kivu, Kasai etc.										

#### 1.4. Ventilation des Crédits du programme

**Tableau 6 : Ventilation des Crédits par Action**

N°	Code de l'action	Actions du Programme	Crédits Votés 2024 (en CDF)
1	1631	Pilotage de la stratégie de la Pêche et élevage	2 423 734 929
2	1632	Coordination Administrative	563 137 206 420
<b>TOTAL</b>			<b>565 560 941 349</b>

Source : LF 2024

**Tableau 7 : Ventilation des Crédits par Rubrique Budgétaire**

N°	Rubrique	Crédits Votés 2024 (en CDF)
1	Contrepartie des Projets	
2	Fonctionnement du programme	11 994 060 137
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	15 031 101 528
4	Investissements sur Ressources Extérieures	
5	Investissements sur Ressources Propres	42 181 178 241
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	
7	Rémunérations	9 002 254 070
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	
9	Fonds de péréquation	487 352 347 373
<b>TOTAL</b>		<b>565 560 941 349</b>

Source : LF 2024

**Tableau 8 : Ventilation des crédits par Titre**

N°	Titre	Crédits Votés 2024 (en CDF)
<b>I.</b>	<b>Dépenses courantes</b>	<b>36 027 415 735</b>
1	Titre III : Dépenses de personnel	11 378 033 350
2	Titre IV : Biens et matériels ;	2 030 770 040
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	7 421 937 856
4	Titre VI : Transferts et interventions	15 196 674 489
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
<b>II.</b>	<b>Dépenses en capital</b>	<b>529 533 525 614</b>
5	Titre VII : Equipements	222 517 852 188
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	307 015 673 426
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
<b>Total</b>		<b>565 560 941 349</b>

Source : LF 2024



## 2. PROGRAMME : 082 DEVELOPPEMENT DES FILIERES ANIMALES

**Responsable du programme : Dr Bertin MATUMO**

**Fonction :** Directeur-Chef de Service de la Production et du Développement de l'Élevage (DPDE).

### 2.1. Stratégie du programme

La mise en œuvre de ce programme s'inscrit dans la droite ligne de la politique nationale du développement de l'élevage de la RDC. Ce programme cadre aussi avec le Plan National Stratégique du Développement (PNSD), et le Plan d'Action du Gouvernement. Son objectif est d'augmenter la production animale afin d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population congolaise.

Les acteurs de cette filière seront identifiés et leurs capacités humaines, techniques et organisationnelles seront renforcées en vue de leur permettre de se regrouper en associations autogestionnaires, en coopératives ou à créer de petites et moyennes entreprises d'élevage.

### 2.2. Périmètre du Programme

Le programme « Développement de la filière animale » est un vaste programme qui concourt à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population.

Il sera mis en œuvre par trois structures qui sont :

- la Direction Production et Développement de l'élevage qui assume le leadership de ce programme ;
- le Service National de Développement de l'Élevage Familial et d'Intrants connexes (SENAPEFIC) ;
- la Direction de l'Aménagement des Pêcheries et infrastructures (DAPI).

### 2.3. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs

- Relancer les ranches et fermes ;
- Relancer l'élevage des animaux à cycle court ;
- Améliorer la chaîne des valeurs dans l'industrie animale.

**Tableau 5 : Cadre de Performance des Objectifs du Programme 2020 - 2026**

Objectif 1. Relancer les ranches et fermes										
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations				Cibles			
No	Libellé		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1.	Nombre des ranches relancés.	Nombre	ND	1	ND	ND	1	1	2	
<b>Source :</b> DPDE, SNDE										
<b>Mode de calcul :</b> somme arithmétique des ranches relancés par an.										
<b>Commentaire :</b> il s'agit des ranches de : Katanga (province de kwilu/Gungu), Mitwaba (Haut katanga/Mitwaba), Mwila relancée en 2021 (Tanganyika/Moba), Kayembe Mukulu (Lualaba/Sandoa)										

2.	Nombre des fermes relancées	Nombre	ND	ND	ND	ND	3	5	3	
<b>Source</b> : DPDE, SNDE										
<b>Mode de calcul</b> : Somme arithmétique des fermes relancées par an.										
<b>Commentaire</b> : il s'agit des fermes de : Taba Zaire (Haut Lomami/Kanyama), Mushi Pentane(kwilu/Bagata), Lombo (Kongo central), Abdallah (Tanganyika/Kalemie), Lubambo Luli (Sud-Kivu/Kabare), Gisuma (Nord-Kivu/Masisi), Kabuluku (Kasai/Dekese), Mpoyi (Lomami/Ngadajika), Salubezya (Maniema/Pangi), Bulunguluko (Tshuapa/Befale) et Kikongo (Tshopo)										
3.	Taux de réduction de l'importation de la viande	%	ND	ND	ND	ND	0,5	2	5	
<b>Source</b> : DPDE, SQAHA, SNDE										
<b>Mode de calcul</b> : quantité de la viande importée année une (A2) moins la quantité de la viande importée année deux (A1) divisée par quantité de la viande importée année une (A1) multipliée par cent.										
<b>Commentaire</b> : Il y a plusieurs années, la production animale a sensiblement baissé en RDC. Beaucoup des facteurs ont contribué à cette régression notamment la modicité des allocations budgétaires au secteur, ce qui a amené le pays à recourir aux importations.										
<b>Objectif 2 : Relancer l'élevage des animaux à cycle court</b>										
<b>Indicateurs</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>				<b>Cibles</b>			
<b>N°</b>	<b>Libellé</b>		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	
1.	Nombre des géniteurs améliorés disséminés	Nbre	0	0	0	4500	5 000	10 000	25 000	
<b>Source</b> : DPDE, SENAPEFIC, SNDE, DSV, SQAHA										
<b>Mode calcul</b> : Somme arithmétique des géniteurs améliorés disséminés.										
<b>Commentaire</b> : Le potentiel génétique de nos cheptels animaux est en régression continue. Au terme de ce projet, les provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema, Ituri, Bas-Uélé, Haut-Uélé, Haut-Katanga, Tanganyika, Haut-Lomami, Kasai-Central, Sankuru, Kongo-Central, Kwilu, Mai-Ndombe, Kwango et Kinshasa se verront disposées d'au moins un centre de multiplication et de diffusion de géniteurs opérationnel.										
2.	Quantité d'aliments pour bétails produits	Tonne	0	0	0	0	219 000	328 500	438 000	
<b>Source</b> : DPDE, SENAPEFIC, SNDE, DSV, SQAHA										
<b>Mode de calcul</b> : Quantité d'aliments pour bétails produits par an.										
<b>Commentaire</b> : La disponibilité d'aliments pour bétails est un facteur déterminant pour la relance de l'élevage, ainsi le Ministère envisage d'installer les provenderies dans les provinces à haute potentialité d'élevage.										
<b>Objectif 3 : Améliorer la chaîne des valeurs dans l'industrie animale</b>										
<b>Indicateurs</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>				<b>Cibles</b>			
<b>N°</b>	<b>Libellé</b>		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	
1.	Nombre d'infrastructures mises en place et opérationnelles	Nbre	0	0	0	ND	38	50	65	
<b>Source</b> : DPDE, DAPI, SQAHA										
<b>Mode calcul</b> : Somme arithmétique des infrastructures mises en place et opérationnelles, les abattoirs les laiteries, les deeping tank, les dispensaires vétérinaires réhabilités ou construits.										
<b>Commentaires</b> : il s'agit des provinces à haute potentialité de production notamment : le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, l' Ituri le Tanganyika, le Kongo-Central, le Kwilu, le Kwango et la ville de Kinshasa.										
<b>Indicateurs</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>				<b>Cibles</b>			
<b>N°</b>	<b>Libellé</b>		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	
2.	Nombre d'unités de conservation et de transformation acquises et opérationnelles	Nombre	0	0	10	5	12	24	50	
<b>Source</b> : DPDE, DAPI										
<b>Mode de calcul</b> : Somme arithmétique de camions frigorifiques, chaînes de froid ...										
<b>Commentaires</b> : il s'agit des provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri, Tanganyika, Kongo-Central, Kwilu, Kwango et la ville de Kinshasa.										

## 2.5. Ventilation des Crédits du programme

**Tableau 6 : Ventilation des Crédits par Action**

N°	Code de l'action	Actions du Programme	Crédits Votés 2024 (en CDF)
1	821	Relance de l'élevage des bovins	1 017 347 303
2	822	Développement de l'élevage des animaux à cycle court	1 130 579 404
3	823	Réhabilitation et construction des infrastructures de l'élevage	242 788 808 233
<b>TOTAL</b>			<b>244 936 734 940</b>

Source : LF 2024

**Tableau 7 : Ventilation des Crédits par Rubrique Budgétaire**

N°	Rubrique	Crédits Votés 2024 (en CDF)
1	Contrepartie des Projets	
2	Fonctionnement du programme	2 147 926 707
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	
4	Investissements sur Ressources Extérieures	
5	Investissements sur Ressources Propres	
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	242 788 808 233
7	Rémunérations	
8	Fonds de péréquation	
9	Subventions aux Organismes Auxiliaires	
<b>Total</b>		<b>244 936 734 940</b>

Source : LF 2024

**Tableau 8 : Ventilation des crédits par Titre**

N°	Titre	Crédits Votés 2024 (en CDF)
<b>I. Dépenses courantes</b>		<b>2 147 926 707</b>
1	Titre III : Dépenses de personnel	265 275 276
2	Titre IV : Biens et matériels ;	318 080 794
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	1 564 570 637
4	Titre VI : Transferts et interventions	
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
<b>II. Dépenses en capital</b>		<b>216 202 427 763</b>
5	Titre VII : Equipements	185 117 335 922
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	57 671 472 311
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
<b>Total</b>		<b>244 936 734 940</b>

Source : LF 2024

### **3. PROGRAMME 083 : DEVELOPPEMENT DES FILIERES HALIEUTIQUES ET AQUACOLES**

**Pré-Responsable du programme :** KOMBOZI LIMBEYA Gabriel

**Fonction :** Directeur Chef de Service de la Direction d'Aquaculture

#### **3.1. Stratégie du Programme**

La coordination des actions de ce programme doit nous amener à :

- Passer d'une pêche de survie ou de subsistance, à une pêche commerciale rentable à moyenne ou à grande échelle où la production sera améliorée, suivie et contrôlée conformément aux textes légaux et réglementaires par les services publics attitrés en vue de prévenir la surexploitation ou la surpêche ;
- Passer d'une pisciculture/aquaculture à petite échelle à une pisciculture commerciale rentable.

Les acteurs de chaque maillon de ces deux filières seront identifiés et leurs capacités humaines, techniques et organisationnelles seront renforcées en vue de leur permettre de se regrouper en associations autogestionnaires, en coopératives ou à créer des petites et moyennes entreprises de pêche ou aquacoles.

#### **3.2. Périmètre du Programme**

Le programme « Développement de la filière halieutique et aquacole » sera mis en œuvre par quatre structures ci-dessous :

- La Direction de Pêche et Ressources Halieutiques « DPRH » ;
- La Direction de l'Aménagement des Pêcheries et infrastructures « DAPI » ;
- La Direction de l'Aquaculture « DA » ;
- Le Service National de Développement de Pêche et Aquaculture (SENADEPA).

#### **3.3. Objectifs du Programme et les indicateurs de performance**

- Accroître la production par une exploitation durable des ressources halieutiques et aquacoles ;
- Améliorer la chaîne de valeur dans la pêche et l'aquaculture.

Tableau 5 : Cadre de performance des objectifs du programme

Objectif spécifique 1 : Accroître la production par une exploitation durable des ressources halieutiques et aquacoles										
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations				Cibles			
N°	Libellé		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1.	Quantité totale des ressources halieutiques et aquacoles capturées	Tonne	250.000	250.000	250.000	241 200	460 800	540 320	560 320	
<b>Source :</b> DPRH										
<b>Mode de calcul :</b> somme arithmétique en tonne des poissons capturés par an										
<b>Commentaire :</b> le respect de la réglementation, l'acquisition des engins et équipements de pêche vont contribuer à l'accroissement de la production et le renouvellement des ressources halieutiques.										
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations				Cibles			
N°	Libellé		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
2.	Quantité des intrants de pêche et aquaculture disponibles	Tonne	-	-	-	4	5	10	15	
<b>Source :</b> DPRH, DAPI										
<b>Mode de calcul :</b> Quantité des intrants de pêche et aquacoles distribués par an										
<b>Commentaire :</b> L'acquisition et l'utilisation des intrants de pêche et de l'aquaculture appropriés contribuent à l'accroissement de la production. Il s'agit des alevins, des aliments pour poissons, des nappes de filets, des flottes de pêche,										
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations				Cibles			
N°	Libellé		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
2.	Nombre d'équipements de pêche et aquaculture disponibles	Nombre	-	-	-	ND	10	15	20	
<b>Source :</b> DPRH, DAPI										
<b>Mode de calcul :</b> Nombre arithmétique d'équipements de pêche et aquacole disponibles par an										
<b>Commentaire :</b> L'acquisition et l'utilisation des équipements de pêche et de l'aquaculture appropriés contribuent à l'accroissement de la production. Il s'agit des alevins, des aliments pour poissons, des nappes de filets, des flottes de pêche,										
Objectif spécifique 2 : Améliorer la chaîne de valeur dans la pêche										
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations				Cibles			
N°	Libellé		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1.	Points de Débarquement Aménagés	Nombre	0	0	4	5	6	8	9	
<b>Source :</b> DPRH, DAPI										
<b>Mode de calcul :</b> somme arithmétique des débarcadères intégrés construits										
<b>Commentaires :</b> en plus de 4 débarcadères existant à savoir débarcadère VITSHUMBI, débarcadère KALEMI, débarcadère TSHOMIA, débarcadère MAHAGI, le gouvernement a construit cette année le débarcadère de KINKOLE										
2.	Aires de séchage et unité de fumage installées	Nombre	0	0	4	5	8	12	15	
<b>Source :</b> DPRH, DAPI										
<b>Mode de calcul :</b> Nombre des aires de séchage et unité de fumage installé par an										
<b>Commentaire :</b> les aires de séchage étant indispensables pour la réduction de pertes post capture, elles devront être installées dans plusieurs campements des pêcheurs										

### 3.4 Ventilation des Crédits du programme

**Tableau 6 : Ventilation des Crédits par Action**

N°	Code de l'action	Actions du Programme	Crédits Votés 2024 (en CDF)
1	831	Pêche industrielle	1 586 020 074
2	833	Pêche semi industrielle	-
3	834	Pêche artisanale	951 342 408
4	832	Aquaculture	990 543 709
<b>Total</b>			<b>3 527 906 191</b>

Source : LF 2024

**Tableau 7 : Ventilation des Crédits par Rubrique Budgétaire**

N°	Rubrique	Crédits Votés 2024 (en CDF)
1	Contrepartie des Projets	-
2	Fonctionnement des Ministères	3 527 906 191
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-
4	Investissements sur Ressources Extérieures	-
5	Investissements sur Ressources Propres	-
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-
7	Rémunérations	-
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	-
<b>TOTAL</b>		<b>3 527 906 191</b>

Source : LF 2024

**Tableau 8 : Ventilation des Crédits par Titre**

N°	Titre	Crédits Votés 2024 (en CDF)
<b>I. Dépenses courantes</b>		<b>3 527 906 191</b>
1	Titre III : Dépenses de personnel	743 738 744
2	Titre IV : Biens et matériels ;	225 304 060
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	2 558 863 387
4	Titre VI : Transferts et interventions	-
	Financement intérieur	-
	Financement extérieur	-
<b>II. Dépenses en capital</b>		
5	Titre VII : Equipements	-
	Financement intérieur	-
	Financement extérieur	-
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-
	Financement intérieur	-
	Financement extérieur	-
<b>Total</b>		<b>3 527 906 191</b>

Source : LF 2024

## 4. PROGRAMME 187 : LUTTE CONTRE LES MALADIES ANIMALES

**Pré-Responsable du programme :** Dr. IFASSO EKOFO

**Fonction :** Chef de Division / DSV

### 4.1. Stratégie du programme

Le présent programme focalisera son attention sur le renforcement des capacités techniques, fondement d'une stratégie efficace et fiable de lutte contre les maladies animales prioritaires. Ensuite, il veillera à consolider le système de surveillance épidémiologique pour faciliter la détection précoce des cas au niveau des élevages tant traditionnels que commercial, des marchés et des postes frontaliers pour permettre une réponse immédiate et appropriée à une déclaration légitime d'un (des) foyer (s).

### 4.2. Périmètre du Programme

Les composantes principales dudit programme sont : la surveillance, la détection et le contrôle, il sera mis en œuvre par les structures ci-après :

- Directions des Services Vétérinaires,
- Laboratoires Vétérinaires ;
- Service National d'Epidémio-surveillance ;
- Service de Quarantaine Animale et Halieutique ;
- Direction de Lutte contre les Maladies Animales.

### 4.3. Objectifs du Programme et les Indicateurs de Performance

- Prévenir et contrôler les maladies animales prioritaires, y compris les zoonoses ;
- Renforcer le système de surveillance des maladies et contrôle des mouvements des animaux et leurs produits dérivés à l'intérieur et aux postes frontaliers du pays.

**Tableau 5 : Cadre de performance des objectifs du programme**

Objectif 1 : Prévenir et contrôler les maladies animales prioritaires, y compris les zoonoses.									
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations				Cibles		
N°	Libellé		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1.	Taux d'animaux vaccinés	%	-	-	-	-	20	30	50
Source : DSV, SENES, LABO VET									
Mode de calcul : nombre d'animaux vaccinés par maladie par an divisé par le nombre total d'animaux recensés multiplié par cent									
Commentaire : La prévention des maladies animales est un outil nécessaire pour éviter l'introduction, la propagation, la dissémination et l'établissement des maladies animales exotiques dans notre pays									
2.	Taux des maladies animales contrôlées et maîtrisées	%	-	-	-	-	20	30	50
Source : DSV, SENES, LABO VET									
Mode de calcul : Somme arithmétique des maladies animales contrôlées et maîtrisées au cours de l'année/Nombre de maladies répertoriées X 100.									
Commentaire : Le contrôle des maladies animales est une des mesures de lutte dont l'objectif est de réduire le taux de prévalence à 50% d'ici 2026 afin de permettre l'accroissement de la production animale susceptible de répondre aux besoins internes, de promouvoir l'industrialisation de ce secteur et de participer compétitivement au marché international.									
<b>Objectif 2 : Renforcer le système de surveillance des maladies et contrôle des mouvements des animaux et leurs produits dérivés à l'intérieur et aux postes frontaliers du pays.</b>									

Indicateur		Unité de mesure	Réalizations				Cibles		
N°	Libellé		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1.	Alertes déclenchées	Nombre	-	-	-	-	52	57	63
<b>Source</b> : Service National d'Epidémiologie-surveillance (SENES), SQAH									
<b>Mode de calcul</b> : Somme arithmétique d'Alertes déclenchées par semaine au cours de l'année.									
<b>Commentaire</b> : Le renforcement du système de surveillance des maladies animales permet la détection précoce, la remontée des informations rapide et la riposte en temps opportun.									
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations				Cibles		
N°	Libellé		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
2.	Taux d'animaux contrôlés aux postes frontaliers	%	-	-			30	40	50
<b>Source</b> : Service National de Quarantaine Animale (SQA)									
<b>Mode de calcul</b> : nombre d'animaux contrôlés à l'importation divisé par nombre total importés multiplié par cent.									
<b>Commentaire</b> : Le contrôle des animaux permet de protéger notre pays contre la propagation des maladies.									
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations				Cibles		
N°	Libellé		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
3	Taux des produits alimentaires d'Origine animale contrôlés aux postes frontaliers	%	-	-			30	40	50
<b>Source</b> : Service National de Quarantaine Animale (SQA)									
<b>Mode de calcul</b> : quantité de produits alimentaires d'Origine animale contrôlés à l'importation divisé par quantité de produits alimentaires d'Origine animale totale contrôlés multiplié par cent.									
<b>Commentaire</b> : Le contrôle des produits animaux permet de protéger notre pays contre la propagation des maladies.									

#### 4.4. Ventilation des Crédits du Programme

Tableau 6 : Ventilation des Crédits par Action

N°	Code de l'action	Actions du Programme	Crédits Votés 2024 (en CDF)
1	1871	Prévention et surveillance des maladies	3 095 582 715
2	1872	Contrôle et éradication des maladies	-
<b>TOTAL</b>			<b>3 095 582 715</b>

Source : LF 2024



**Tableau 7 : Ventilation des crédits par Rubrique**

N°	Rubrique	Crédits Votés 2024 (en CDF)
1	Contrepartie des Projets	-
2	Fonctionnement du Programme	3 095 582 715
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-
4	Investissements sur Ressources Extérieures	-
5	Investissements sur Ressources Propres	-
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-
7	Fonds de péréquation	-
8	Rémunérations	-
9	Subventions aux Organismes Auxiliaires	-
<b>TOTAL</b>		<b>3 095 582 715</b>

Source : LF 2024

**Tableau 8 : Ventilation des crédits par Titre**

N°	Titre	Crédits Votés 2024 (en CDF)
<b>I. Dépenses courantes</b>		<b>3 095 582 715</b>
1	Titre III : Dépenses de personnel	464 231 734
2	Titre IV : Biens et matériels ;	327 886 712
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	2 303 464 269
4	Titre VI : Transferts et interventions	-
	Financement intérieur	-
	Financement extérieur	-
<b>II. Dépenses en capital</b>		
5	Titre VII : Equipements	-
	Financement intérieur	-
	Financement extérieur	-
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, Acquisition immobilière	-
	Financement intérieur	-
	Financement extérieur	-
<b>Total</b>		<b>3 095 582 715</b>

Source : LF 2024